

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques – Arrondissement de Bayonne**

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 5 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17 heures 33.

**Présents :** Monsieur ETCHEGARAY, Madame DURRUTY, Monsieur MILLET-BARBE, Madame BISAUTA, Monsieur SOROSTE, Madame LAUQUE, Messieurs UGALDE (jusqu'à 21h35), LACASSAGNE, Mesdames DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, Messieurs AGUERRE (jusqu'à 21h46), ESMIEU, Madame LANGLOIS, Messieurs SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Madame BRAU-BOIRIE, MEYZENC, Monsieur LAIGUILLON, Madame BENSOUSSAN, Monsieur BOUTONNET, DAUBISSE, Madame LARRE, Monsieur PARRILLA-ETCHART, Mesdames ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, Messieurs DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Madame LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

Monsieur NEYS par Madame MEYZENC ; Monsieur UGALDE par Monsieur ETCHEGARAY (à partir de 21h35) ; Monsieur AGUERRE par Monsieur LACASSAGNE (à partir de 21h46) ; Monsieur ESCAPIL-INCHAUSPE par Madame DURRUTY ; Madame TAIEB par Madame CASTEL ; Madame CANDILLIER par Monsieur ARCOUET ; Monsieur MASSONDE par Madame LAUQUE ; Madame PICARD-FELICES par Monsieur ETCHETO.

**Absente :**

Madame JUZAN

**Secrétaire :**

Monsieur BOUTONNET

## Ordre du jour

ADMINISTRATION GENERALE .....	5
1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales .....	5
2. Mise en vente aux enchères d'éléments mobiliers appartenant à la Ville (budget principal).....	13
ACTION CŒUR DE VILLE .....	13
3. Avenant n°1 à la convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire.....	13
SPORTS .....	14
4. Fonds de concours Communauté d'Agglomération Pays basque - Travaux stade Didier Deschamps - Demande de subvention.....	14
5. Stade Jean Dauger – Projet de cité sportive – Approbation et lancement de la procédure de conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la SASP Bayonne Rugby – Aviron Bayonnais rugby pro.....	19
6. Stade Jean Dauger – Projet de cité sportive – Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.....	19
CULTURE ET PATRIMOINE .....	30
7. Demande de subvention sur le programme SUDOE pour la promotion de l'itinéraire culturel européen « Destination Napoléon ». .....	30
8. DIDAM - Exposition « Jane & Serge », par Andrew Birkin – du 14 février au 12 avril 2020.....	31
9. Confluences – 5e édition – « Arts du corps, arts du sport » – du 5 au 16 février 2020.....	32
10. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acquisition en faveur des collections.....	32
11. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation de dons.....	32
12. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'œuvres et demande de subventions à la DRAC et au FRAM Nouvelle-Aquitaine.....	35
13. Musée Bonnat-Helleu – Demande de prêt d'œuvre.....	37
14. Médiathèque – Acquisitions de documents patrimoniaux – Demande de subvention à la DRAC Nouvelle-Aquitaine.....	38
15. Médiathèque – Demande de subvention à la DRAC Nouvelle-Aquitaine – Programme « Rendez-vous en bibliothèque ». .....	40
16. Médiathèque – Adhésion à l'Association des Amis de Pierre Loti à Hendaye.....	40
17. Fixation de tarifs pour deux spectacles en euskara.....	40
18. Concert du Nouvel An dans le cadre des saisons « Lauga côté scène » et « Dimanches en musique ». .....	41
DEVELOPPEMENT URBAIN .....	41
19. Modification n°14 du Plan Local d'Urbanisme - Avis de la commune.....	41
20. Quartier Prissé - Chala - Désaffectation et déclassement du domaine public communal.....	51
21. Quartier Prissé - Chala - Cession d'un terrain à Habitat Sud Atlantic (HSA) en vue de son aménagement.....	52
22. Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque – Portages fonciers « Montalibet ». .....	52
23. Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque - Portage foncier « 25 rue des Tonneliers ». .....	52
24. Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque – Portage foncier « 4 rue Maubec ». .....	53
25. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.....	53

ENFANCE JEUNESSE ET EDUCATION .....	53
26. Forfait communal – Année scolaire 2019-2020. ....	53
27. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2019-2020.....	59
28. Dispositif « Coup de pouce » - Accompagnement du Programme de réussite éducative de la Ville de Bayonne par l'association Coup de pouce. ....	59
29. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la MVC Bayonne Centre-Ville dans le cadre du Festival des Solidarités. ....	60
ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS .....	60
30. Muséum d'histoire naturelle – Prêt de deux expositions.....	60
ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE .....	62
31. Toponymie – Dénomination de voies et lieux.....	62
EVENEMENTIEL ET ANIMATION .....	62
33. Noël à Bayonne 2019 – Modalités d'organisation et de tarification des manifestations. ....	62
34. Arènes – Mise à disposition des arènes pour les concerts de l'été 2020. ....	62
35. Génération séniors – Convention de partenariat avec l'association des séniors Bayonnais. ....	62
36. Génération Séniors – Convention d'intervention des agents municipaux sur les sites du CCAS.....	63
INFRASTRUCTURES .....	63
37. Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communications chemin du Grand Basque – Convention avec la société Orange. ....	63
38. Compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » - Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « voirie » de la Communauté d'agglomération Pays basque.....	64
FINANCES .....	66
39. Exercice 2019 - Budget principal - Décision modificative n° 2. ....	66
40. Exercice 2019 - Budget annexe fêtes traditionnelles et de la temporada - Budget supplémentaire (décision modificative n° 1). ....	68
41. Exercice 2019 - Budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 2. ....	69
42. Exercice 2019 - Budget principal et annexes - Approbation des montants pour les provisions comptables. ....	69
43. Exercice 2019 - Subventions exceptionnelles aux associations et organismes. ....	71
44. Exercice 2020 – Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif.....	72
45. Exercice 2020 – Versement d'avances sur subventions et sur contributions par anticipation au vote du budget primitif. ....	72
46. Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque du 28 septembre 2019. ....	72
47. Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque du 25 novembre 2019. ....	73
48. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux. ....	74
49. Remises gracieuses de créances.....	74

FONCIER .....	74
50. Cession à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) d'une partie de parcelle AB 59 et de la parcelle AB 249 dans le cadre de l'opération de réhabilitation-extension de la station d'épuration de Saint-Bernard. ....	74
51. Régularisation foncière avec Monsieur Ainciart - 61 rue Maubec - Désaffectation et déclassement de partie de la parcelle cadastrée BI 44.....	75
52. Régularisation foncière avec Monsieur Ainciart - 61 rue Maubec - Cession de partie de parcelles BI 42 et BI 44. ....	75
53. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux du 1er octobre 2007 entre la ville de Bayonne et la Scène Nationale Sud-Aquitain. ....	76
MARCHES PUBLICS .....	76
54. Souscription de divers marchés d'assurances à compter du 1er janvier 2020 – Signature des marchés.....	76
55. Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de billetterie – Constitution d'un groupement de commandes avec la Scène Nationale du Sud-Aquitain.....	76
56. Maintenance préventive, corrective, dépannage et assistance technique de sécurité incendie (SSI) – Signature de l'avenant n° 1 avec la société AMS. ....	77
57. Maintenance du matériel de péage et de gestion centralisée des parcs de stationnement - Lancement de la procédure et signature du marché public. ....	77
58. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur - Avenant n°2 avec la société DALKIA. ....	78
59. Acquisition d'une laveuse et d'une balayeuse neuves - Attribution des marchés.....	78
60. Evacuation de déchets du chantier d'élargissement du chemin de Pinède – Lancement de la consultation et signature du marché.....	79
RESSOURCES HUMAINES .....	79
61. Modification du tableau des effectifs. ....	79
62. Renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent auprès de la Communauté d'agglomération Pays Basque.....	80
COMMERCE .....	80
63. Drogations au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2020 – Avis du conseil municipal. ....	80
64. Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque – Portages fonciers « Centre-ville – locaux commerciaux ». ....	82
65. Taxe annuelle sur les friches commerciales. ....	83
ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE .....	83
66. Dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2019-2020 - Convention de partenariat entre l'association Atherbea, la Ville de Bayonne, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau.....	83
67. Objets trouvés – Convention avec l'association « Pour la vie » - Recyclage d'appareils électroniques. ....	84
COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES .....	85
68. Révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage – Avis de la commune.....	85
69. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque – Rapport pour l'exercice 2018 des représentants de la Ville au conseil d'administration. ....	85
70. SO.CO.MIX – Rapport pour l'exercice 2018 du représentant de la Ville au conseil d'administration. ....	86
71. SACICAP Procvivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2018 du représentant de la Ville. ....	86
72. Société locale d'épargne Pays Basque - Rapport pour l'exercice 2018-2019. ....	86

**M. le Maire :** Merci à Etienne Boutonnet d'avoir fait cet appel des présents. Je vais d'abord vous demander, mes chers collègues d'approuver, s'il n'y a pas de difficultés de votre part, le procès-verbal de la séance du 10 octobre dernier. Nous n'avons pas reçu d'observations au secrétariat de la Mairie et donc, je considère que ce rapport, ce procès-verbal est donc approuvé.

Je voudrais dire que nous avons ce soir, le privilège de recevoir des citoyens, qui ne sont pas des citoyens ordinaires, puisque ce sont des élèves de 3<sup>e</sup>, des collégiens qui nous viennent de Marracq et également du collège de Bidache, c'est bien ça ? Ah, pas de Bidache, parce qu'on m'avait dit qu'il y en aurait ? C'est un autre moment, alors c'est Marracq. En tout cas, bienvenue à vous et lorsque vous estimerez devoir quitter la séance, à moins que vous ne souhaitiez assister à la totalité, évidemment, mais c'est quelque fois un peu long, vous nous ferez signe et on vous laissera le temps de sortir tranquillement.

## ADMINISTRATION GENERALE

### **1. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales**

**M. le Maire :** Je vous propose de passer à la lecture des rapports. Le premier rapport c'est la lecture du compte-rendu des décisions qui ont été prises par le Maire dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités territoriales. Comme d'habitude, vous avez eu la possibilité de prendre connaissance de cette liste. Lors de la commission générale, vous avez eu le loisir de poser des questions. Peut-être avez-vous eu des réponses à ces questions, ou pas ? En tout cas je vous demande de m'indiquer à cet instant s'il y a des questions que vous souhaitez poser à propos de ce procès-verbal. Henri Etcheto, M. Artiaga aussi ? Non. Alors... Tout le monde.

**M. Etcheto :** Juste avant, je voulais m'exprimer au moment du procès-verbal, mais vous ne m'en n'avez pas laissé le temps, Monsieur le Maire. Juste en préambule de ce conseil, on pourra se retrouver sur ça, à l'occasion de rendre hommage à une grande bayonnaise disparue cet automne, qui aura siégé ici de manière marquante dans ce conseil municipal, Madame Michèle Pintat, qui était élue pendant plus de 25 ans, je pense, dans ces rangs et qui, on le sait tous ici (quelques soient les rangs dans lesquels on a eu l'occasion de s'asseoir les uns et les autres) le dévouement dans le service aux Bayonnaises et aux Bayonnais qui a été le sien. Je crois que ça mérite qu'on le salue tous ici au passage. Et rappeler qu'elle a aussi fait progresser, avec sa carrière et son dévouement, une autre cause puisque ça a été la première femme à accéder à la charge de Première adjointe à Bayonne. J'en profite aussi, peut-être, parce qu'au moment de son décès on se rappelle aussi le parcours et la mémoire de son mari, André Pintat qui a lui aussi largement œuvré pour la Ville dans le domaine de l'éducation pendant très longtemps, au lycée de Bayonne, et aussi son engagement en faveur du patrimoine bayonnais. Voilà, merci.

**M. le Maire :** On est complètement d'accord avec ce que vous venez de dire. J'ai prononcé un éloge funèbre à l'occasion des obsèques de Madame Pintat. Et effectivement, tout ce que vous venez de dire, je l'ai évidemment dit aussi. C'est effectivement bien de le rappeler à l'ouverture de ce conseil.

Il n'y avait pas de questionnement sur les décisions ?

**M. Etcheto :** Si, mais je rattrapais un petit peu... Vous étiez allé un peu vite.

**M. le Maire :** Voilà. Allez-y dans l'ordre que vous voudrez. Marie-Christine Aragon, vous avez la parole.

**Mme Aragon :** Alors, je voudrais intervenir sur le rapport 1 – 15, 3 octobre 2019, sur le budget principal « financement du plan pluriannuel d'investissement ». Pour financer le plan pluriannuel d'investissement, la municipalité a eu recours à quatre emprunts de quatre millions d'euros chacun. Les banques ont été choisies en fonction des durées et taux d'intérêt. Certains pensent que l'argent n'a pas d'odeur, celui-ci à l'odeur des énergies fossiles. Quatre millions empruntés au Crédit Agricole qui détient la deuxième place sur le podium des banques françaises qui consacrent le plus de fonds aux énergies fossiles, deux emprunts de quatre millions à la Société Générale : on descend à la troisième place du podium. Le changement climatique étant un des critères parmi dix autres. Ces informations proviennent de Fair Finance France, représenté en France par Oxfam, elles sont largement diffusées et leur prise en compte dans le choix des banques par la commune aurait constitué au-delà des discours sur le climat une contribution significative à la transition écologique et sociale. A contrario, ignorer ces données, symbolise une forme d'indifférence climatique et un encouragement envoyé à ces établissements à poursuivre leurs investissements peu vertueux et une occasion manquée pour soutenir les établissements bancaires éco-socio-responsables. J'ai également une question sur un autre rapport.

**M. le Maire :** Sur un autre rapport. Allez-y.

**Mme Aragon :** Donc il s'agit toujours du rapport 1 -27 -31, concernant les aires de jeux. Le 27 du 25 octobre et le 31 du 7 novembre.

**M. le Maire :** C'est clair.

**Mme Aragon :** Alors, nous ne pouvons que nous réjouir de la création d'aires de jeux pour les enfants, petits et grands, du quartier du Prissé, d'Arrousets et d'Abas. Car si leur création maintes fois demandée depuis le début du mandat par les habitants de ces quartiers, et relayée au sein de cette même assemblée était restée sans réponse, elle trouve enfin un écho favorable. S'agit-il d'un effet Noël ? Ou plutôt d'un heureux effet du calendrier ? Une question : à quand la rénovation des aires de jeux du centre-ville ou la création de nouvelles aires pour petits et grands ? A quand des toilettes publiques équipées pour bébés et enfants et des points d'eau potable à proximité des aires de jeux ? Je vous remercie.

**M. le Maire :** Vous arrêtez là ? On va prendre toutes les questions parce que si elles se regroupent, ce n'est pas plus mal. Monsieur Artiaga, vous avez demandé la parole et après Madame Leuenberger.

**M. Artiaga :** Oui, merci Monsieur le Maire. Je voudrais intervenir sur la même décision, la numéro 15 sur les emprunts de la Ville, bien sûr. Et très brièvement, nous souhaiterions vous demander d'une part une simple confirmation de la portée de cette décision, et parallèlement, de réitérer une demande que nous avons déjà formulée lors de l'examen du budget primitif. Alors en ce qui concerne la demande de précision ou de confirmation de votre part et si nous avons bien compris la portée de ces décisions, celles-ci sont conformes aux orientations budgétaires que vous avez annoncées pour la période 2018 - 2020. Ce sont des décisions qui ne nous surprennent pas. En effet, par rapport aux inscriptions du budget primitif, l'emprunt a augmenté de 23 %, 3 millions de plus que ce qui avait été prévu au budget, 13 millions inscrits, mais avec 16 millions d'emprunts nouveaux et une charge annuelle de remboursement de 7 millions. L'encours de la dette qui s'élevait, au 1er janvier 2019, à 60 millions, va se monter, à la fin de l'exercice, à 69 millions d'euros, c'est-

à-dire *mutatis mutandis*, le montant que vous aviez annoncé vous-même lors des orientations pour la fin du mandat. En d'autres termes, pour être sûr d'avoir parfaitement compris l'enjeu de ces décisions, la Ville sera parvenue, en 2020, au plafond de verre de 70 millions d'encours de dette que votre adjoint aux finances, Michel Soroste, définissait comme la limite au-delà de laquelle il devient périlleux d'assurer la soutenabilité de l'encours à long terme.

Pour mémoire, souvenons-nous que si la CAF brute n'atteint pas annuellement les 6 millions d'euros, la Ville approchera le seuil critique des 12 années de remboursement. Le record d'excédent budgétaire que nous avons connu en 2018 a peu de chance de se reproduire dans le temps. Si nous avons bien compris toute cette architecture, la CAF nette qui permet la politique d'équipement risque, dans les années à venir, d'être des plus limitées, avec une charge de la dette aussi importante. Ce constat qui demande une confirmation de votre part, se double d'une réelle réitération de demandes formulées précédemment, celle d'avoir communication des chiffres, même incertains, du compte administratif 2019 lors du prochain Conseil municipal de février, comme vous vous étiez engagé à le faire. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci. C'est noté. Madame Leuenberger.

**Madame Leuenberger :** Excusez-moi, je vais revenir sur les emprunts aussi. Nous aurions voulu inviter la Ville à avoir un tout petit peu plus de cohérence avec son engagement pour la lutte pour le développement durable et contre le réchauffement climatique. On se souvient, avec plaisir, de la décision prise par la Ville fin 2018 envers l'entreprise Total pour adjoindre celle-ci à agir pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré, faute de quoi, nous pourrions l'attaquer. Aujourd'hui, on s'étonne du choix des établissements bancaires choisis par la Ville de Bayonne pour ces emprunts. Comme cela a été dit, trois soutiennent les investissements dans les énergies fossiles, bien davantage que dans les énergies renouvelables. Celles-ci sont mal notées par Oxfam et l'Observatoire des multinationales. Nous tenons à votre disposition les tableaux qui référencent les banques les mieux classées si cela peut vous intéresser.

**M. le Maire :** Sophie Herrera. Je croyais que votre groupe avait parlé par la voix de... Allez-y.

**Madame Herrera :** Une dernière remarque concernant le point 30, l'aménagement des abords des Halles de Bayonne. Nous ne reviendrons pas sur les modalités d'aménagement des abords des Halles de Bayonne sur lesquelles nous sommes intervenus à de nombreuses reprises, mais nous souhaitons attirer votre attention sur trois points spécifiques qui relèvent de la vie publique au quotidien.

Les deux premiers relèvent de la sécurité des piétons. En l'absence de matérialisation de passages piétons, de nombreux automobilistes sont surpris par la traversée des piétons et les piétons eux-mêmes par l'arrivée de véhicules dans ce qui, au regard des aménagements, peut être considéré comme une zone piétonne. Il s'agit du croisement du pont Pannecau et du quai Jaureguiberry et de la descente de la rue Poissonnerie. Il n'y a pas de signalétique spécifique au sol, donc les piétons s'engagent n'importe comment et les véhicules sont surpris de voir des piétons à cet endroit-là, qui arrivent et qui débouchent de la rue. Une signalétique spécifique est-elle envisagée au sol ou pas ?

Ensuite, restons dans le domaine de la signalétique, celle posée au sol, pour matérialiser les places de stationnement sur le quai devant le marché, est composée de plaques métalliques qui s'avèrent particulièrement glissantes et dangereuses par temps de pluie.

Notre attention a été attirée à plusieurs reprises par des commerçants. Nous avons assisté nous-mêmes à des chutes. C'est d'autant plus dangereux que c'est l'endroit où se font le chargement et le déchargement les samedis matin pour les commerçants qui ne sont pas des commerçants sédentaires. C'est particulièrement dangereux. Il y a aussi des chutes d'enfants puisque ces plaques sont assez épaisses. Elles constituent un obstacle au sol. J'imagine que vous avez été aussi informés de ces problématiques.

Dernier point, on a pu observer l'installation de parasols sur la place des Halles. Il semble que des sièges individuels étaient prévus. Cela avait été présenté en Conseil municipal. Est-ce que l'installation est différée ? Est-ce qu'il y a un nouveau projet ? C'est juste pour répondre à des questions du quotidien. Merci.

**M. le Maire :** Merci. Je vous propose qu'on réponde. Je regroupe les questions. Les questions posées sur le rapport 15, Michel Soroste va y répondre et je répondrai aux autres.

**M. Soroste :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Quelques précisions sur ces emprunts. Pour rectifier ce qui a été dit ou pour clarifier les choses très clairement, ces quatre emprunts, nous n'en avons souscrit et encaissés que deux pour 2018. 8 millions d'euros, comme cela était prévu, seront encaissés en 2019. Les deux fois 4 millions supplémentaires, nous avons gelé les contrats pour 2020, mais c'est pour geler les taux. Nous avons négocié avec les banques et les banques nous accordent des conditions tout à fait exceptionnelles compte tenu de la situation financière qui est appréciée très favorablement de notre Ville. Nous faisons partie des 30 % des communes de France qui, en 2019, ont les taux les plus bas dans leurs emprunts. Bayonne en fait partie. 30 % des communes de France, vous pouvez vérifier, qui ont les taux les plus bas. Nous avons bénéficié de taux historiquement bas. C'est pour ça que nous avons contracté sans encaisser les deux emprunts de 2020. Il n'y a aucun problème. L'endettement de la Ville au 31 décembre 2019 ne s'élèvera pas à 69 millions. L'endettement de la Ville au 31 décembre 2019 s'élèvera à 61 millions, 61 virgule quelque chose au 31 décembre 2019. Les 8 millions que nous avons contractés pour 2020 ne seront pas dans la dette puisqu'on ne les aura pas encaissés. On ne les doit pas. Ils seront libérés en 2020. Ils nous sont dus que si on libère. On a un contrat, mais c'est un droit de tirage. Madame Capdevielle, c'est pour sécuriser. Absolument. Vous pouvez y aller, il n'y a aucun souci là-dessus.

Je confirme. Au 31 décembre 2019, dans le compte administratif de la Ville, il y aura 61 millions et quelques d'emprunts, ce qui représentera 6,3 ans d'endettement. Nous ne sommes pas du tout à dix. Il ne faut pas donner des fausses informations aux Bayonnaises et aux Bayonnais, nous serons à 6,3. Il n'y a aucun problème. Ça fait douze ans que je tiens les finances de la Ville. Il y a douze ans, la Ville avait un endettement de 68,9 millions d'euros quand je suis arrivé. Nous étions à 11,2 années. Il y a douze ans. Aujourd'hui, en euros courants, nous serions à 61 millions et à six ans, et nous avons investi en douze ans, 250 millions d'euros. Cela veut dire que douze ans après, la Ville a investi 250 millions d'euros qui ont enrichi le patrimoine des Bayonnaises et des Bayonnais. Je crois que cela se voit. L'endettement a baissé de 7 millions d'euros douze ans après, sans prendre en compte l'inflation, les dotations qu'on nous a enlevées au cours de ces années et sans augmenter les impôts depuis dix ans. Ça, ce sont les chiffres et vous le verrez, vous n'aurez peut-être pas le compte administratif en février, mais je vous dis que ce sera ce chiffre-là. En aucun cas, la dette ne sera de 60 millions. On ne donnera pas l'argent qu'on n'a pas libéré en droit de tirage auprès des banques. Il n'y a aucun problème. Les choses sont claires avec les banques. C'est uniquement pour geler les taux pour que les gens qui géreront les finances de la Ville en 2020 soient tranquilisés. Nous avons négocié des taux à 0,54 %. Le taux est de 0,62. Essayez de faire mieux et vous me le direz. Il y a même un



emprunt au taux variable à 0,08 avec Euribor trois mois. J'étais la semaine dernière à un Conseil d'administration à Paris car je fais partie d'un gros établissement social. Je peux vous dire que ce sont des conditions exceptionnelles que nous avons obtenues. C'est comme cela. On a voulu sécuriser, mais dire qu'on a emprunté 16 millions qui seront dans les comptes de la Ville cette année. C'est faux. Ils ne seront pas dans les comptes de la Ville. On a passé quatre contrats pour sécuriser l'an prochain parce que les banques nous font confiance par rapport aux finances de la Ville. C'est ce que je voulais dire au niveau des emprunts, pour que les choses soient claires sur l'endettement.

Quant au choix des banques, il ne faut pas travailler avec le Crédit Agricole. Le Crédit Agricole est membre du conseil d'administration du Fonds de dotation de la Ville. Il est partenaire de la Ville pour le mécénat culturel. Il faut leur dire on ne vous emprunte pas parce que vous n'êtes pas bien classé dans un classement. Il faut être sérieux. Ils sont membres du conseil d'administration du Fonds de dotation de la Ville de Bayonne pour le musée Bonnat-Helleu. Qu'est-ce qu'il faut dire au Crédit Agricole ? Vous venez au Conseil d'administration mais on ne vous emprunte pas malgré les conditions que vous nous faites. Soyons sérieux. Bayonne est une ville conviviale. Bayonne est un confluent, vous le savez comme moi. Nous n'avons pas l'habitude de jeter des anathèmes et des ayatollahs sur les gens. Le Crédit Agricole est coté au CAC 40. Il est hors de question de jeter l'anathème sur le Crédit Agricole. Leur faire des remarques, pourquoi pas, mais ne plus travailler avec eux, ne plus les prendre au Fonds de dotation et leur demander de l'argent et un partenariat, ce n'est tout simplement pas sérieux.

La Société Générale, pareil. Je rappelle que vous êtes tous à l'Aviron Bayonnais Rugby Pro. C'est quand même important pour nous. La Société Générale est la banque du rugby. C'est comme ça. C'est l'histoire. La Société Générale est la banque du rugby. Fatalement, elle est partenaire de manière importante de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro qui est membre du Top 14 que je sais. La Société Générale, pareil, il ne faut pas travailler avec eux. Si on continue comme ça, je ne sais plus avec qui on va travailler. Vous pouvez l'écrire. En tout cas, ce n'est pas notre position. Nous avons pensé à ne pas jeter l'anathème sur des gens qui sont dans le monde de la finance, le Crédit Agricole et la Société Générale, qui sont des établissements respectés, même s'ils font des choses qui ne vous plaisent pas ou qui ne nous plaisent pas, mais il n'empêche que. Ce sont des partenaires de la Ville, voire des satellites importants de la Ville. Nous ne pouvons pas exclure ces gens avec les conditions qu'ils nous font. Voilà ce que je peux répondre. Il n'est pas question de jeter l'anathème sur ces gens-là.

Je voudrais également dire que les taux bas, je m'adresse aux gens qui sont comme moi dans la finance, je l'ai encore entendu la semaine dernière à Paris. Nous vivons une époque historique. Depuis 1791, depuis la Révolution française, jamais, il y a des professeurs d'histoire qui connaissent bien l'histoire, je l'ai entendu la semaine dernière avec des histogrammes, regardez. Les financiers vous le diront. Jamais nous n'avons connu une période comme celle-ci, jamais, des taux bas. Que les gens remboursent moins qu'on ne leur prête, ça n'est jamais arrivé. L'Etat français emprunte 100 et rembourse 98 ou 99. Ça n'est jamais arrivé. Il faut gérer dans un contexte historique difficile qu'on n'a jamais connu. Pourquoi la Ville de Bayonne se priverait d'emprunter à 0,08 % ? Parce qu'on a une situation financière très saine. Je regrette, mais nous en avons bénéficié.

Il y a d'autres questions qu'on peut poser. Le Conseil départemental et la Région, avec quelles banques elles travaillent ? Je n'ai pas le détail de leurs emprunts. A Bayonne, avant, c'était pareil, mes prédécesseurs faisaient pareil. C'étaient des professionnels. Ils essayaient de faire du mieux possible. On a toujours évité d'avoir une seule banque. Il n'y a pas de privilèges à Bayonne. Regardez l'encours des banques, c'est l'histoire qui l'a fait. On

travaille avec tout le monde. On est ouvert à tout le monde. C'est la tradition bayonnaise. Personnellement, en tant que Bayonnais, j'aime qu'on soit ouvert à tout le monde. Pas d'anathème. On ne va pas dire à quelqu'un : « On pense que tu n'es pas bon dans ton comportement sur le développement durable, donc on ne travaille pas avec toi ». Il faudrait une loi qui me l'impose. Je regrette. Encore une fois, le Crédit Agricole et la Société Générale sont des partenaires privilégiés de notre Ville au travers du fonds de dotation et du rugby. J'aimerais savoir si la Région travaille avec le Crédit Agricole, avec la Générale, et si des anathèmes sont jetés à ces établissements et à quel titre. On est quand même une commune. Sachons raison garder. Voilà ce que je voulais dire.

J'en profite pour confirmer la situation financière de la Ville. Que les choses soient claires, nous aurons un endettement de 61 millions et un endettement de 6,3 millions. Je peux vous rajouter, Monsieur Artiaga, que l'autofinancement qui vous fait craindre, sera cette année de 9,8 millions d'euros à la fin du mois, à quelques milliers d'euros, mais je sais déjà que nous serons pratiquement à 10 millions d'euros. Sur douze ans, nous avons dépassé 10 millions d'euros une fois, en 2013, pour des raisons exceptionnelles parce qu'on avait eu une année exceptionnelle en recettes. On sera tout près du record historique de la Ville de Bayonne en autofinancement brut et en autofinancement net. Voilà la vérité des chiffres que nous aurons à la fin du mois. Vous les connaîtrez en février parce que ce sera le moment, mais je peux déjà vous dire ça. Je m'engage sur ces chiffres-là. Il ne faut pas faire croire aux Bayonnais qu'il y aura 70 millions d'emprunts. C'est faux.

**M. le Maire :** Merci, cher collègue. Vous voulez rajouter quelque chose ? Essayons de faire rapide, mais allez-y.

**M. Artiaga :** Juste un mot pour dire que ce n'était pas inutile de poser la question de notre bonne compréhension de la chose, puisque je reprenais simplement les chiffres que vous nous aviez annoncés dans les projections budgétaires jusqu'en 2020. Vous nous aviez dit, on sera à 69 millions d'emprunts en disant que c'était soutenable pour la Ville. On n'a fait qu'additionner les emprunts que vous nous annonciez là, les 16 millions et on arrivait à ce chiffre de 69 millions. On faisait le constat que c'était conforme à ce que vous aviez annoncé. Maintenant, vous nous annoncez que 8 millions sont souscrits pour du beurre simplement pour geler les taux. J'essaie de comprendre votre discours. Cela veut dire qu'on n'en aura peut-être pas besoin, sauf que si au 1er janvier, on use de ce droit de tirage pour la totalité de l'emprunt, certes au 31 décembre, on ne sera pas à 69 millions, mais on peut l'être au 1er janvier.

**M. le Maire :** Evidemment, on parle de la région. Si vous êtes capables de savoir quelle banque, je vous félicite, parce que je ne saurai pas faire la liste des banques qui nous apportent leur soutien financier. En tout cas, pas la liste exhaustive. Il y a au moins la Société Générale et le Crédit Agricole, c'est sûr. Monsieur Bergé.

**M. Bergé :** Extrêmement rapidement. Je voulais parler par rapport à la région. Sur les éléments macroéconomiques et de politique monétaire qu'évoque Michel Soroste, tu connais bien l'économie Michel, mais ça m'inquiéterait les éléments que tu évoques sur la politique monétaire des banques centrales, sur des taux négatifs depuis maintenant cinq ou six ans. C'est une politique monétaire non conventionnelle parce que les banques de second rang, les fameuses banques privées ne prêtent peut-être pas suffisamment d'argent dans l'économie réelle. Nous savons tous que cette politique monétaire masque une situation globale mondiale assez préoccupante. De la même manière que l'intervention que faisait Marie-Christine Aragon, je pense que des élus, soient-ils locaux, méritent de poser des questions sur comment est utilisé l'argent des politiques monétaires puisque l'argent des politiques monétaires, c'est l'argent à la base des Etats.

**Monsieur le Maire :** Monsieur Etcheto, rapidement parce que je n'ai pas répondu à toutes les questions. Allez-y, si c'est pour le sujet 15.

**M. Etcheto :** C'est toujours sur le sujet 15 qui est quand même une question majeure, la question budgétaire. Je crois qu'elle mérite qu'on s'y attarde. La réponse de Michel Soroste est gênante à plus d'un titre. Nous n'étions pas, dans la deuxième partie de sa réponse, sur la question des emprunts. Dans la réponse, quelques propos m'ont un petit peu gêné. J'espère que le choix des partenaires financiers de la Ville de Bayonne se fait de manière très objective et d'abord et uniquement sur des critères de pertinence et d'optimisation financière pour la Ville, qu'il n'y ait pas d'acointances ou de calculs à plusieurs bornes. On a tous entendu les propos. On n'a pas interrogé là-dessus. On a entendu les propos là-dessus. Ça peut être conçu comme un petit peu gênant.

Deuxième chose, la réponse est assez courte. D'abord, les faits sont là. Les quatre emprunts de 4 millions d'euros ont bien été contractés. Ensuite, nous répondre depuis douze ans, et pourquoi pas depuis trente aussi. Ce qui nous intéresse, c'est ce mandat-là. C'est notamment l'inflexion, le fléchissement qu'on voit dans la situation budgétaire de la Ville depuis la mi-mandat. C'est ça qui nous intéresse. Vous avez beau jouer avec le calendrier, avec une espèce d'effet cinétique qui fait qu'une grande partie des effets budgétaires de vos décisions ne se feront sentir qu'avec un temps de retard. Pardon de faire allusion à une formule ou à détourner une formule qui, dans le temps, a semblé avoir marché. Mais quand vous nous dites, Michel, que deux emprunts n'ont pas été encore décaissés et qu'ils ne le seront pas en 2019, mais s'ils sont décaissés au 15 janvier, cela ne changera pas grand-chose à la situation de la Ville.

Je vous dirais que ce n'est qu'une partie également de la situation. Il faut bien en avoir conscience. On voit que vous contractez quatre emprunts de 4 millions, c'est que vous estimez que la Ville en aura besoin. Elle en aura certainement besoin de beaucoup d'autres parce qu'un grand nombre des engagements que vous prenez, que vous avez pris, vont engager les dépenses de la Ville sur les exercices suivants. D'ailleurs c'est ce que vous aviez précisé dans vos orientations budgétaires 2021. Je ne prendrai que l'exemple du Musée Bonnat ou de la médiathèque, des investissements conséquents, pour un total cumulé, hors mésaventures dans ce dossier. Lorsque vous annoncez plus de 30 à 35 millions d'euros, ces dépenses seront à amortir sur les exercices à venir 2020, 2021, 2022. C'est autant de dépenses ou de contraintes budgétaires qui pèseront sur les Bayonnais à partir du mois de mars.

J'ajoute un autre effet. On le verra au cours du conseil. D'un autre côté, il y a la liquidation d'une grande partie du patrimoine foncier de la Ville. Vous vendez beaucoup. Vous vendez beaucoup de patrimoine foncier. Vous avez vendu beaucoup de patrimoine foncier. Je renvoie à ce que vous nous aviez vous-même précisé dans les orientations budgétaires. Ça aussi rentre au passif. Nous avons, devant nous, une situation budgétaire qui se dégrade. Il faut le dire. Le fait que ces quatre emprunts de 4 millions soient contractés n'est certainement pas un hasard.

**M. le Maire :** On va en rester là pour la question 15. Je vais tenter de répondre sur le carreau des Halles. Madame. Je commence par le Carreau des Halles. Vous avez posé une série de questions et je vais tenter d'y répondre. Un point sur lequel on est complètement d'accord, ces plaques esthétiques en inox sont dangereuses, parce que par temps de pluie, et il a plu ces dernières semaines, on glisse dessus. C'est la raison pour laquelle nous avons déjà pris la décision de les remplacer. On a eu des retours du même ordre que ce que vous avez indiqué.

Toujours dans le même secteur, concernant le passage piéton. Vous dites qu'à la sortie de la rue Pannecau vers le quai Resplandy, on constate qu'il faudrait peut-être faire du marquage. Nous sommes entrés, il ne faut pas l'oublier, depuis ces derniers mois, à la faveur du plan de circulation que nous avons adopté qui fait qu'on rentre par l'avenue Resplandy. Je voulais dire Jaureguiberry, excusez-moi. C'est mon lapsus. J'étais bien entre la rue Pannecau et Jaureguiberry. C'est bien là que vous avez souligné les problèmes de manque de lisibilité et de marquage. Je réponds que pour ce lieu, nous avons fait des travaux que nul n'ignore ici, qui ont abouti à une pacification de la circulation parce que désormais, on entre par Jaureguiberry, alors que précédemment, on en sortait. Ceci a abouti à une diminution sensible du nombre des voitures qui passent par là. C'est désormais une zone de rencontre, au sens où l'entend dans le langage courant. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas l'intention, pour l'heure, de faire des travaux de marquage qui n'apporteraient peut-être pas, à nos yeux, de plus-value particulière.

Vous avez parlé, sur le Carreau des Halles, des bancs, dont il fut question, et vous avez raison. Il avait été question de bancs. D'ailleurs il avait été même question d'un velum, souvenez-vous, d'un aménagement qui avait été présenté comme étant celui que l'on souhaitait pouvoir mettre en place, qui aurait eu l'avantage d'occulter le soleil, de rendre cette place moins « minérale », elle n'a jamais été végétale d'ailleurs, en tout cas moins minérale. Une proposition avait été faite. On a déjà eu l'occasion d'en parler, mais le marché que nous avons passé avec l'entreprise qui nous avait proposé des velums, a dû être résilié parce que les calculs qu'ils avaient faits sur un certain nombre d'éléments matériels, en particulier sur les poteaux qui devait supporter ces velums, n'étaient pas calculés d'une manière convenable, ce dont ils ont convenu. C'est la raison pour laquelle nous avons remis à plat le dossier. Il y aura des bancs parce qu'il faut des bancs. Il ne faut pas que les personnes qui viennent sur cette place soient obligées d'aller dans les cafés. En creux, c'est ce que vous entendez et ce qu'on entend aussi, c'est éviter d'obliger les gens à aller dans un café pour s'asseoir tranquillement. Ceci est prévu. On y reviendra.

Je vais essayer d'aller vite sur les aires de jeux, questions posées par Madame Aragon. Excusez-moi si je vais un peu vite, parce qu'il faut quand même avancer. Vous avez parlé des aires de jeux de Habas et vous avez parlé des aires de jeux du Prissé. En réalité, de Belharra. S'agissant du Prissé, on a déjà eu l'occasion, c'est Monsieur Lacassagne qui est souvent intervenu sur ce sujet, pour parler de cet espace boisé de 7 000 mètres carrés qui serait désormais mis à disposition, après acquisition par la Ville auprès de son propriétaire actuel, pour faire des aménagements. Et là, nous sommes dans le travail de conception. Les services y travaillent. C'est quelque chose qui verra le jour avant la fin du printemps prochain, parce que c'est l'objectif. Vous avez aussi parlé du terrain de Habas ou c'est moi qui me trompe. Là aussi, nous avons cette aire de jeu en cours d'aménagement, en tout cas de conception, voire de début d'aménagement. Enfin, je voudrais vous dire que s'agissant des remparts, je suis toujours la catégorie des aires de jeux, parce que c'était votre sujet général, un projet est en cours. Ce projet s'inscrit directement dans le cadre de l'opération que l'on appelle Action Cœur de Ville. C'est par cette Action Cœur de Ville que nous avons décidé de l'appréhender, voire de le financer, au moins pour partie. Ce projet intégrera, entre autres les sanitaires, parce que c'est une des questions que vous avez posées. C'est vrai qu'on y pense trop souvent après, et pas en amont. C'est un fait. Nous aurons des aires de jeux pour les enfants qui devraient être des aires de jeux particulièrement importantes en volume et en densité. Sur Mousserolles, devant l'école de Mousserolles, la réfection de l'aire de jeux est déjà programmée, puisqu'elle est quand même en mauvais état, sinon en très mauvais état. Elle est fermée depuis quelques mois, mais pas si longtemps que ça. Elle sera restaurée.

**DONT ACTE**

## **2. Mise en vente aux enchères d'éléments mobiliers appartenant à la Ville (budget principal)**

**M. le Maire :** J'espère avoir répondu à beaucoup de questions. Je vous propose, parce que c'était le premier rapport à l'ordre du jour, je voudrais maintenant passer au rapport n° 2 qui va être présenté par Madame Durruty.

**Mme Durruty :** Mes chers collègues, Monsieur le Maire, ce rapport concerne la mise en vente aux enchères d'éléments mobiliers qui appartiennent à la Ville de Bayonne et qui sont au budget principal. Nous envisageons qu'un certain nombre de pièces de mobilier (tables, chaises, bureaux et autres mobiliers) de faible valeur et inutilisés sortent de l'inventaire comptable à l'occasion d'une mise en vente aux enchères, ce mode de cession présentant plusieurs avantages. Dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse, il est demandé, à notre Conseil municipal, d'approuver le principe de cession par mise aux enchères sur une plateforme spécialisée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et les documents afférents à ces cessions.

**M. le Maire :** Très bien. Pas de questions là-dessus. Il n'y a pas d'abstention et de vote contre, j'imagine. La délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **ACTION CŒUR DE VILLE**

## **3. Avenant n° 1 à la convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire.**

**M. le Maire :** Le rapport suivant est présenté par mes soins. Il s'agit du rapport n° 3. Il s'agit ici de l'avenant n° 1 à la convention-cadre pluriannuelle Cœur de Ville, et plus précisément du volet Opération de Revitalisation de Territoire, l'ORT, qu'on appelle désormais comme cela. Une convention partenariale tripartite entre Action Logement, la Ville et l'Agglomération Pays-Basque a été signée le 6 mai dernier, pour permettre aux opérations de requalification de l'habitat du centre ancien de bénéficier de subventions spécifiques dans le cadre d'Action Cœur de Ville. Pour le déploiement de ces dispositions, il est nécessaire d'instaurer une ORT, Opération de Revitalisation de Territoire, qui confère de nouveaux droits aux collectivités en matière d'habitat, mais aussi en matière de commerce notamment, nécessitant la conclusion d'un avenant - c'est l'objet de cette délibération - sur la base des éléments qui ont été énoncés dans une note explicative de synthèse assez exhaustive.

Il vous est demandé d'approuver les termes de l'avenant 1 de cette convention-cadre, d'approuver le périmètre d'intervention de la future Opération de Revitalisation du Territoire, et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre. Sur ce rapport, y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## SPORTS

### **4. Fonds de concours Communauté d'Agglomération Pays basque - Travaux stade Didier Deschamps - Demande de subvention.**

**M. le Maire :** Le rapport suivant est le rapport n° 4 présenté par Madame Duhart.

**Mme Duhart :** Merci Monsieur le Maire. Fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, travaux stade Didier Deschamps, demande de subvention.

La création récente de deux terrains en synthétique au stade Didier Deschamps situé dans le quartier des Hauts de Bayonne, homologables par la Fédération Française de Football, et visant à remplir les deux terrains en stabilisé, est le premier projet s'inscrivant pleinement dans le schéma directeur des sports 2019 - 2025 de la Ville. Cette opération pouvant être financée par un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque au taux le plus élevé possible et de l'autoriser à signer tout acte ou document afférent.

**M. le Maire :** Monsieur Jean-Claude Iriart et Madame Herrera.

**M. Iriart :** Chers collègues, Monsieur le Maire, merci. Juste une explication de vote. Je vais prendre deux minutes pour expliquer pourquoi nous nous abstiendrons sur ce rapport qui renvoie à la mise en place d'un fonds de concours par la CAPB. Un fonds de concours, pour ceux qui nous écoutent, c'est une enveloppe budgétaire qui sert à financer des projets d'investissements portés par des communes. Cette enveloppe a été mise en place il y a quelques mois au sein de la CAPB. Elle a été mise en place à hauteur de 10 millions d'euros sur trois ans, ce qui correspond de fait à un effort significatif de la Communauté d'Agglomération, dont on connaît les besoins de financement pour faire face à ses propres politiques. Cette enveloppe avait du sens car sa mise en place visait à aider l'émergence de projets communaux qui, sans être de rayonnement communautaire à l'échelle du Pays Basque, pouvait répondre à des besoins intercommunaux à l'échelle des différents territoires, qui constituent aujourd'hui la CAPB, en ce qui nous concerne les cinq villes de l'ex-ACBA.

D'où un règlement d'attribution de ces fonds de concours qui précisait un certain nombre de critères qui visaient à privilégier en particulier les projets, je relis la délibération de la CAPB : « Un fonds de concours qui vise à soutenir des projets structurants à vocation intercommunale ». Autrement dit, des investissements communaux servant l'intérêt de plusieurs communes ou contribuant à la volonté de développement sur un territoire élargi. Ces projets devaient s'inscrire en cohérence avec le projet communautaire et ses 21 politiques et devaient s'inscrire aussi, ce qui nous convenait parfaitement, dans une dynamique de cohésion territoriale, cohésion sociale et d'innovation en matière énergétique et environnementale. Il y avait matière, et certainement de place à nos yeux, à réfléchir avec les quatre autres communes de l'ex-ACBA à la définition d'un ou plusieurs projets réellement intercommunaux, répondant à ces objectifs de cohésion sociale et d'innovation en matière énergétique et pouvant rayonner sur l'ensemble des cinq communes, donnant ainsi un sens à la mobilisation de cette enveloppe de 2 millions d'euros. A l'intérieur de l'enveloppe de 10 millions que je citais tout à l'heure, 2 millions ont vocation à accompagner les projets des communes de l'ex-ACBA.

2 millions d'euros cumulés aux participations des communes pouvaient nourrir un ou deux projets consistant dans l'esprit de la décision de la CAPB. Malheureusement, ce n'est pas la direction que l'on est en train de prendre, puisque chaque commune, à l'image de celle de Bayonne ce soir, sollicite des fonds de concours sur des projets, certes très intéressants, mais dont le rayonnement dépasse faiblement le cadre de la commune. Ce n'est pas dévaloriser leur positionnement, mais l'ensemble des projets présentés se situe dans ce cadre, donc des fonds de concours qui sont sollicités sur des projets qui ne s'inscrivent pas dans les critères que je mentionnais tout à l'heure et qui, dans le cas précis de celui qui nous concerne ce soir, est déjà réalisé. De fait, c'est un projet qui, de toute façon, s'inscrivait dans le plan d'investissement de la Ville.

Au final, pour nous, c'est une occasion de perdue pour un projet structurant dans le domaine de la cohésion sociale et de l'innovation énergétique à l'échelle des communes de l'ex-ACBA. D'où notre abstention sur ce rapport ce soir. Merci.

**M. le Maire** : Madame Herrera avait demandé la parole.

**Mme Herrera** : Monsieur le Maire, chers collègues, deux terrains stabilisés déjà existants, contrairement à ce qui est écrit, il ne s'agit pas d'une création mais d'une conversion, sont convertis en terrain synthétique sur le complexe Didier Deschamps. Deux terrains en stabilisé vont disparaître au Prissé au bénéfice d'un programme immobilier d'aménagement urbain qui sera évoqué dans une autre délibération un peu plus tard. Ainsi, quatre moins deux égale deux, deux terrains de grand jeu sont perdus pour les clubs et les pratiquants Bayonnais, alors qu'une enquête récente mettait en évidence les besoins non satisfaits dans ce domaine pour 18 % des acteurs du sport. Il nous sera très certainement répondu que ces deux terrains permettront une plus grande amplitude horaire d'utilisation, c'est le cas des terrains synthétiques, et resteront praticables en période de pluie, ce qui est également un argument recevable, mais ces avantages ne vont que partiellement résoudre une demande non satisfaite.

La suppression des deux terrains du Prissé s'effectue dans un secteur dont la très forte densification urbaine en cours devrait, a contrario, être accompagnée du maintien ou de la réalisation d'équipements sportifs et de loisirs de proximité. Il s'agit également d'un enjeu environnemental puisque, à Bayonne, 62 % des pratiquants sportifs utilisent leur véhicule personnel pour se rendre sur les infrastructures. Cette suppression est en décalage avec l'objectif fixé au Schéma directeur du sport du maillage territorial en équipement sportif. On sait que des efforts seront faits sur des équipements de proximité, mais ils ne répondent pas à des normes d'homologation. Cela veut dire que pour la pratique sportive, il y a forcément un déplacement. A ce titre, nous relayons la volonté des habitants de ce quartier qui souhaitent également qu'une attention particulière quantitative et qualitative soit portée sur ces futurs équipements de proximité et aménagements sport loisirs, tant ceux prévus sur Prissé-Chala, que sur Belharra.

On souhaiterait que les transports collectifs et les déplacements doux soient mis en œuvre pour rejoindre les autres quartiers mieux dotés en infrastructures d'entraînement et de compétition. Il y aurait une réflexion à mener à Bayonne dans ce domaine. Enfin, nous rejoindrons les réflexions qui viennent d'être faites par Jean-Claude Iriart. A défaut d'un véritable diagnostic sur les équipements sportifs à l'échelle de l'ancienne ACBA, il est très difficile de juger de l'intérêt communautaire d'équipements d'implantation municipal qui appartiennent aux communes. Nous n'avons pas de révélateur pour estimer si cet engagement correspond aux attentes d'intérêt ou d'attractivité communautaire.

Pour cette raison, nous demandons qu'il y ait véritablement une sorte d'état des lieux. Sur certains équipements, je pense aux équipements aquatiques, une réflexion a déjà été menée. C'est notre souhait que cette réflexion sur les besoins non satisfaits au niveau de l'agglomération ou partiellement satisfaits puisse être menée. A ce titre, nous nous abstenons sur cette délibération.

**M. le Maire :** Ça me souffle un peu ça. Je suis en train de vous présenter une délibération pour aller chercher de l'argent à la Communauté d'Agglomération et vous manifestez, par rapport à cette démarche, un mépris incroyable. Je vais tenter de répondre par une incompréhension totale d'abord à Monsieur Iriart. On peut couper les cheveux en quatre, mais il y a des limites. Vous faites la critique de la politique communautaire et non pas de la politique municipale. Si vous reprenez ce discours devant la Communauté d'Agglomération, on pourra éventuellement y répondre. On est ici à Bayonne. Les critères que nous avons mis en place pour ces fonds de concours dits sur projets structurants, c'est un dispositif auquel on a pensé et qui a été demandé par tous les élus du Pays Basque. Je dis bien tous les élus du Pays Basque, qu'il s'agisse des élus de la côte, du rétro-littoral, de l'intérieur, jusqu'en Soule. Pourquoi ? Parce que ces maires, ces communes, nos collègues considèrent qu'ils peuvent avoir des projets qui peuvent avoir pour siège une commune, mais pour lesquels ils prétendent, et quelquefois ils démontrent, et surtout ils démontrent, le rayonnement intercommunal. Ce n'est pas parce que quelque chose n'est pas communautaire qu'il n'est pas intercommunal.

En l'occurrence, les critères que l'on a mis en place et que vous avez vous-même évoqués, que je trouve excellents parce que, quelquefois, on relit nos délibérations avec un regard critique, et là, je n'ai qu'à me féliciter de la manière dont a travaillé la Communauté d'Agglomération dans la critérisation de ces fonds de concours parce que nous avons posé comme principe qu'il fallait que les projets présentés aient un rayonnement intercommunal, évidemment. Je vais illustrer cela par un exemple qui va vous faire sourire. Je reçois, à l'agglomération, des demandes de maires qui souhaitent faire des travaux dans des églises. On n'est pas dans le sujet, on est bien d'accord. Par contre, il y a des demandes formulées par des communes qui portent sur les sujets les plus divers. Il y a des choses qui ne sont pas structurantes pour la côte et qui le sont à l'intérieur.

Notre délibération, s'il n'y a pas chez nous, quand on est rive droite, un rayonnement intercommunal, expliquez-moi, ou est-ce qu'il existe ? Entre 30 et 40 % des personnes qui fréquentent le centre aquatique viennent du Sud des Landes. J'arrête là, déjà. Et si on parle de ces terrains, du reste, les terrains de l'ASB Neskak, je ne crois pas qu'elles soient tout Bayonnaises. En tout cas, elles ne me l'ont pas dit. Et c'est très bien comme ça. Et les filles qui jouent au foot, il n'y a pas des sections féminines partout. On peut s'enorgueillir d'en avoir une à Bayonne. Elles viennent d'où ? De partout. Ça, ce n'est pas un rayonnement intercommunal. Ecoutez, j'en perds mon latin. Je ne comprends plus rien. Figurez-vous que ce sont au moins deux clubs qui vont sur ce lieu, notamment les Croisés.

C'est vrai, ce sont deux terrains synthétiques, Madame Herrera. J'abonde à ce que vous avez dit sur le fait que deux terrains synthétiques sont plus grands. Vous êtes mieux placée que moi pour le dire, mais c'est vrai qu'on peut faire plus de choses sur les terrains synthétiques. Il faut croire que c'est vrai au point qu'avec les intempéries qu'on vient de connaître, plusieurs communes du sud des Landes sont venues demander d'utiliser ce terrain, y compris pour des compétitions. Nous n'avons pas refusé. Et heureusement. On ne refusera jamais. Bayonne est une ville centre. D'ailleurs, c'est pour cela qu'elle est la capitale du Pays Basque aussi. Si on considère que Bayonne ne pourrait pas avoir des projets d'intérêt de rayonnement intercommunal, c'est la capitalité bayonnaise qu'on remet en cause. J'arrête là sur ce point.



Les autres aspects vont être abordés par Agnès Duhart puisque je n'y ai pas répondu dans le détail.

**Mme Duhart :** Monsieur le Maire, j'aimerais revenir deux secondes sur ce que disait Jean-Claude Iriart, pour apporter quelques éléments d'information complémentaires à ce que vous venez de dire, Monsieur le Maire. Outre les éléments indiqués dans la délibération sur l'intérêt de l'équipement pour le football bayonnais, je rappelle qu'à Bayonne, nous avons 1 000 licenciés sportifs et 3 clubs sportifs de foot, dont les jeunes des Hauts de Bayonne et les établissements scolaires du quartier. Il est possible également de souligner le caractère structurant du projet par le fait que la Ville de Bayonne offre la possibilité aux clubs sportifs des communes voisines d'occuper les deux terrains à l'occasion des compétitions de week-end. Ce service est possible lorsque les clubs bayonnais ne sont pas présents sur l'installation. Il a été ainsi mis en œuvre, dès l'ouverture de l'équipement, pour les clubs de Cambo, Urcuit et Garazi, et le sera également ponctuellement pour les communes de Saint Pierre d'Irube, Hasparren ou Ustaritz, dont les sollicitations sont fréquentes, puisque Bayonne est bien lotie en terrain d'entraînement et de compétition, contrairement à ces communes qui souvent subissent les intempéries. Cette disposition répond au devoir de centralité de la Ville de Bayonne et, par contrecoup, aux objectifs de cohésion territoriale et sociale des politiques communautaires.

Je voulais aussi revenir sur ce qu'a évoqué Madame Herrera. Effectivement, vous avez répondu à la question indirectement. Deux terrains ont été créés à Deschamps. Ils sont praticables en périodes de pluie. Je rappelle que les deux terrains stabilisés du Prissé étaient obsolètes. La création de ces terrains à Deschamps correspond à une attente vive des clubs. Vous avez dû le lire dans la délibération. Pour ce qui concerne les synthétiques, on peut réaliser 150 matchs par an, alors que sur les engazonnés, on en réalise 40. Cela vous donne une idée de la potentialité de ces terrains synthétiques. La pratique du foot se fait sur ces terrains synthétiques en toute sécurité.

**M. le Maire :** Monsieur Iriart, vous avez la parole.

**M. Iriart :** En expliquant pourquoi nous allons nous abstenir sur cette délibération, je ne pensais pas que cela allait susciter une réponse aussi virulente de votre part.

**M. le Maire :** On est en désaccord total. On peut de temps en temps, c'est une assemblée délibérante, dire pourquoi on n'est pas d'accord. On l'exprime et vous avez raison de ne pas être d'accord avec ce que je propose, complètement.

**M. Iriart :** Vous permettez que je termine. Virulence d'autant plus étonnante que vous avez, en grande partie, répété ou tenu les mêmes propos que les miens dans l'explication de mon abstention. Vous êtes mieux placé que quiconque pour avoir parfaitement compris le sens de mon intervention. Je n'ai aucun doute là-dessus. Vous savez que cela fait suite à une réunion du pôle territorial ACBA où nous avons constaté que l'ensemble des projets présentés par les différentes communes portaient, pour l'un, pour le réaménagement de la trésorerie d'Anglet, et pour l'autre, pour la rénovation du stade de Bidart ou les locaux du CCAS du Boucau. Encore une fois, je n'ai aucun doute sur la légitimité et le bien-fondé de tous ces projets, y compris pour celui que la Ville présente ce soir et que nous validons à 300 %. Le débat n'est pas là, vous l'avez parfaitement compris. Restons sur le sujet.

Ce que je souhaitais souligner, c'est que cette enveloppe votée à la CABB avait vocation à financer des projets intercommunaux. Cela veut dire qu'à l'échelle des communes de l'ACBA, on aurait pu s'attendre à un travail collectif partagé qui permettait de faire émerger un certain nombre de projets en phase avec l'ambition sociale et environnementale du

fonds de concours. C'est tout ce que j'ai dit. Au final, on se retrouvera avec le financement de projets à vocation davantage communale qu'intercommunale. Ce n'est pas plus grave que cela. Nous n'allons pas se disputer sur cette question-là. J'ai exprimé ma déception sur le fait qu'on aurait pu attendre, d'un travail partagé à l'échelle de l'ACBA, pour aller chercher des projets intercommunaux sur ce périmètre. C'est aussi simple et basique que cela.

**M. le Maire :** Très bien. Madame Herrera et nous allons conclure.

**Mme Herrera :** On utilise, en règle générale, quatre critères pour déterminer si un équipement sportif est d'intérêt communautaire :

- la spécialisation de l'équipement,
- sa rareté, par exemple la patinoire d'Anglet pourrait au titre de ce critère...,
- le type de fréquentation,
- la desserte par des transports collectifs qui permettent à l'ensemble des membres de l'Agglomération d'utiliser l'équipement.

C'était juste pour apporter quelques éléments à la discussion. Les informations données concernant les utilisations par d'autres villes ou d'autres clubs que les clubs bayonnais n'ont jamais été portées à notre connaissance. Nous l'avons découvert ce soir. Nous ne pouvions pas apprécier cet élément. Cela n'a pas été dit en commission préparatoire, je tiens à le souligner, puisque nous étions présents. D'autre part, on voit que la notion d'intérêt communautaire dépasse l'Adour et qu'il concerne le sud des Landes. Nous avons un élargissement de la notion d'intérêt communautaire et on ne peut que s'en féliciter.

**M. le Maire :** Je suis désolé, je n'ai pas parlé des mobilités douces, mais je suis complètement d'accord avec ce que vous venez de dire. Dans les critères, cela fait partie des points essentiels. On ne l'a pas mis dans la délibération de l'agglomération. C'est de ce point de vue quelque chose qu'il faut intégrer.

Juste dire à Monsieur Iriart qu'il a participé à une commission territoriale. C'est un privilège pour lui, parce que c'est le seul membre de l'opposition des cinq communes à faire partie de cette commission territoriale. Je m'en félicite parce que je l'ai souhaité. Je ne me prévaux pas de ce qui se dit dans des réunions de travail, parce que ce sont des réunions de travail. Je dis simplement que cette délibération me paraît complètement entrer dans les clous. Je ne suis pas en train de dire que celles qu'on a vues ensemble, je ne dirai pas lesquelles, entraient dans les clous. Sauf que lorsque je vous les ai présentés, j'ai fait une liste de sujets. Il se trouve que nous sommes à un niveau de subventionnement tout à fait compatible à ce à quoi la Ville peut prétendre. Il se trouve que peut-être deux communes n'ont pas forcément bien compris tout cela, et qui viendront à résipiscence, je l'espère, qui verront la copie, mais la nôtre, j'ai toutes les raisons de penser qu'elle est absolument recevable.

Vous vous absteniez, il n'y a aucun problème. Vous prenez date pour l'histoire, c'est très bien. C'est quand même un revers pour l'intérêt communautaire, mais ce n'est pas grave. Vous avez le micro. C'est l'inverse.

**M. Iriart :** Par clarté vis-à-vis de mes collègues de l'opposition et de tous ceux qui nous écoutent, je voulais préciser que si je fais partie du pôle territorial, c'est parce que je fais partie du Conseil permanent de la CAPB et que j'ai été élu, à ce titre, par le Conseil communautaire. C'est à ce titre que je suis au pôle territorial de la CAPB qui est composé des membres du Conseil permanent de la CAPB.

**M. le Maire :** Je vous propose de bien s'expliquer sur les sens du vote des uns et des autres. Madame Herrera, vous avez dit que vous vous absteniez. Le groupe vote pour, Monsieur Etcheto. Et vous votez abstention également, les choses sont claires et je vous remercie.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**  
Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

**M. le Maire :** Le collège Marracq va nous quitter. On va vous laisser sortir. Bonne soirée à vous tous.

**5. Stade Jean Dauger – Projet de cité sportive – Approbation et lancement de la procédure de conclusion d'un bail emphytéotique administratif avec la SASP Bayonne Rugby – Aviron Bayonnais rugby pro.**

**6. Stade Jean Dauger – Projet de cité sportive – Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.**

**M. le Maire :** Après le départ de nos jeunes collégiens remplacés par des citoyens, nombreux aussi et qu'on remercie d'être là. C'est toujours bien d'être avec du public. Je vous propose de passer au rapport n° 5, il me revient de présenter.

Les rapports 5 et 6 appellent les mêmes observations. Si vous en êtes d'accord, mes observations seront communes pour les rapports 5 et 6. Je voudrais à titre liminaire, d'une manière tout à fait solennelle, dire ici, que cette délibération verra, je l'espère une véritable convergence de vues entre les uns et les autres. On va intervenir et vous le ferez parce que tout est perfectible. Les choses ne sont pas définitivement scellées dans le marbre pour ces deux délibérations. Néanmoins, ces deux délibérations fixent l'avenir. L'attachement pour ce club est complètement partagé par tout le monde ici. La question n'est pas là. La question de savoir comment on peut faire pour qu'on puisse être au rendez-vous de l'histoire, puisque c'est un rendez-vous de l'histoire. Nous avons tous conscience aujourd'hui (il y a de plus grands connaisseurs que d'autres ici, mais après tout, cette conscience est unanime) que l'Aviron Bayonnais Rugby Pro mérite mieux que les équipements qui sont les siens.

Ce soir, il sera question d'aborder la question qui concerne le centre d'entraînement, en tout cas tout le complexe autour du perfectionnement et de l'entraînement de nos joueurs. C'était une faiblesse de notre dispositif. D'autres clubs ont déjà avancé dans ce domaine avec des résultats perceptibles, y compris sur le plan sportif, voire financier. Et ce tournant, on était tous conscients, les uns et les autres, qu'il fallait le prendre. D'ailleurs, nous nous sommes rencontrés, au mois de mai dernier, avec chaque représentant des groupes d'opposition notamment, pour voir si on avait la même vision des choses. Sur l'essentiel, nous avons considéré, les uns et les autres, qu'il fallait marquer ce pas. C'est ce que nous allons faire ce soir ensemble. Evidemment, le rôle social joué par le club, le poids économique qu'a également le rugby d'une manière générale à Bayonne, sont des éléments qu'il nous faut prendre en considération. C'est la raison pour laquelle les uns et les autres, on considère qu'il faut trouver des moyens propres à assurer la pérennité de ce club et son rayonnement.

Vous le savez, l'objectif est ici de favoriser ce développement. Nous sommes sur un projet qu'on a vu avec l'Aviron Bayonnais Rugby Pro de très nombreuses fois. C'est vrai dans la confidentialité, parce qu'il apparaissait nécessaire de conserver cette confidentialité. Je

remercie les membres de l'opposition, au courant de cette affaire depuis plusieurs mois, d'avoir conservé cette confidentialité. Elle était nécessaire. Il y a bien des projets qui ont sombré parce que justement, cette confidentialité n'avait pas été respectée. Ce n'est pas le cas parce que nous sommes à Bayonne. Le projet porte sur l'occupation et la restructuration d'espaces situés en périphérie du terrain d'entraînement principal du stade Jean Dauger, vous y reviendrez sûrement, mais aussi sur ses débordements et ses lisières sud et ouest. Ce projet soumis à la Ville par le club, mais surtout co-construit avec le club et nous tous ici, vise à la construction d'un espace dédié à la formation des jeunes sportifs qui comprend :

- des salles de cours, que nous n'avions pas,
- des lieux d'hébergement, une vingtaine de studios, que nous n'avions pas,
- une restauration in situ, permettant, le cas échéant, une activité hôtelière hors saison sportive,
- une zone de réception qui inclut les bureaux administratifs de l'Aviron Bayonnais dont vous savez qu'ils sont éclatés dans un certain nombre de bungalows, de mobile homes qui ne sont pas une grande plus-value pour les perspectives visuelles que nous pouvons avoir sur notre stade, donc la suppression de tous ces bungalows qui ne seront plus nécessaires, parce que cette zone de réception, ces bureaux administratifs, tout ceci sera regroupé sur le même site,
- et parce que c'est nécessaire, c'est l'évolution du modèle sportif, un centre d'entraînement fitness, spa, musculation, incluant également des vestiaires et une halle sportive, qui a été présentée à chacun d'entre vous, dédiée à l'entraînement des joueurs, y compris par temps de pluie, puisque cela arrive quelquefois dans notre beau pays.

Il apparaît également la nécessité d'un agrandissement du parc de stationnement. Vous savez que nous recevons beaucoup de monde en peu de temps. Cette question de stationnement est cruciale. On a souhaité, ceci a également été présenté à tout le monde, faire un parc public dont la maîtrise d'ouvrage serait celle de la Ville de Bayonne. La fonctionnalité de ce parc étant à la fois de répondre aux besoins du stade, il n'y a pas de match de rugby tous les jours, mais aussi, certains diraient surtout de satisfaire à la demande de stationnement de la population. Au stade, nous ne sommes pas loin du centre-ville. L'arrêt du tram bus, s'agissant de la ligne 2, sera aménagé très exactement à l'angle de Raymond de Martres et de Montalivet. Ceci sera présenté ultérieurement, mais c'était une façon de dire qu'on pourra se garer à cet endroit pour ensuite se rendre en centre-ville, avec la ligne 2 du tram qui aura une fréquence de l'ordre de 10 à 15 minutes.

Deux questions à se poser : Quel modèle juridique ? Quelles opérations de construction ?

Le modèle économique. Avec les juristes avec lesquels nous avons beaucoup travaillé, les juristes de la Ville, mais aussi du club, nous avons beaucoup échangé pour voir quel était le meilleur modèle juridique. La plupart des villes dans ce type de situation ont recours au Bail Emphytéotique Administratif. Ce BEA pourrait permettre de constituer des droits réels. On aura compris que ce modèle sportif est un modèle économique, mais également financier, car il s'agit de permettre à la société omnisports, qui aura la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux, de chercher des financements bancaires, je ne dis pas quelles banques, mais des financements bancaires. Pour emprunter, il faut disposer de droit de propriété ou de droits réels. C'est le cas pour un bail à construction. C'est le cas pour un Bail Emphytéotique Administratif. Je ne le dis pas pour les personnes qui sont ici, je le dis surtout pour celles et ceux qui nous écoutent. C'est pour dire qu'il fallait trouver une solution où la Ville ne perd pas la propriété du lieu, mais elle constitue, au profit de la société omnisports, des droits réels dans le cadre de ce BEA.

L'intérêt du BEA, c'est aussi d'imposer aux bénéficiaires de ce bail, qu'on appelle emphytéotes en droit, des obligations. Vous avez dit, à plusieurs reprises lorsque l'on s'est rencontrés dans nos différentes réunions, la nécessité de fixer un certain nombre d'obligations à la charge de la société omnisports. C'est parce que c'est un contrat dans lequel on peut aussi mettre un certain nombre de choses. Je le dis ici, tout n'est pas dans la délibération que vous avez vue parce qu'il faudra revenir pour le BEA ultérieurement. C'est l'acte constitutif. C'est l'acte initial. Il faut passer par là parce que comment voulez-vous que la société omnisports aille chercher des financements s'il n'y a pas une délibération ? Tout le monde a compris que c'était un acte nécessaire, mais ce n'est pas le BEA. Le bail emphytéotique sera vu dans le détail. Vous avez d'ores et déjà, chacun d'entre vous, je remercie le groupe de Mathieu Bergé, d'Henri Etcheto et de Jean-Claude Iriart d'avoir fait un certain nombre de propositions pour considérer qu'un certain nombre d'éléments contractuels devaient figurer dans ce BEA. Vous ne les trouverez pas nécessairement là. Vous avez simplement une ligne qui dit qu'il y aura la possibilité de mettre ces obligations et le BEA le permet.

Je vais maintenant vite conclure là-dessus parce qu'un bail a une contrepartie qui s'appelle le loyer ou la redevance, comme on voudra. Tout ceci est fonction de la superficie des locaux. Je n'entre pas dans les détails parce que tout ceci a été suffisamment bien expliqué dans la délibération qui vous a été présentée. Ces aménagements sont la propriété, une fois que les travaux sont terminés de l'Aviron Bayonnais Rugby Pro pendant la durée du bail, et du reste la question de la durée du bail étant un point nodal, y compris sur le plan financier, car c'est la durée du bail qui permet de gagner en crédibilité quand on va chercher des financements. Mais tout le monde le sait ici. Il a été proposé qu'il soit de 60 ans, comme vous l'avez vu dans la délibération.

J'ai terminé avec ces derniers points, mais si nécessaire, on reviendra sur tout cela, il était aussi nécessaire de tenir compte d'un certain nombre d'équilibres économiques que le club devrait vraisemblablement trouver. Vous savez qu'une brasserie est une source de revenus, d'où l'intérêt de prévoir, dans le cadre d'une opération de cette nature, un bail commercial. Le BEA permet le bail commercial. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons considéré que le BEA est une bonne solution car il permet le bail commercial. Il y aura dans la délibération, une partie du domaine privé de la commune, d'où l'importance qu'il y a déjà à bien extraire une partie de l'emprise foncière pour correspondre au périmètre du bail commercial, tout simplement parce que le bail commercial permet au club de trouver des ressources de revenus, ce qui est bien normal et ce que font d'ailleurs tous les clubs.

J'en ai terminé en disant qu'il y a toute une série de questions d'ordre juridique et financier. Cette opération ne sera possible que s'il y a des financements publics. Vous aurez facilement deviné qu'on ira chercher des financements du côté de la région qui est déjà, j'ai entendu des choses plutôt positives, de ce côté-là. J'ai aussi entendu des choses positives du côté du département, sauf qu'il y a des précédents dans le département des Pyrénées-Atlantiques, avec la section Paloise. Il n'y a pas tellement de raisons que le Pays Basque soit moins bien traité que ne l'est le Béarn. Voilà que ces sources de financement seront sollicitées. C'est d'ailleurs l'intérêt de cette délibération que de permettre à la société omnisports d'aller chercher ces financements auprès de ces organismes.

Il y a toute une série de consignes de conséquences juridiques au fait qu'ils devront aller chercher des financements publics. Je n'entre pas dans le détail de ces considérations juridiques, car le Code des sports prévoit des limites. C'est indiqué dans le PowerPoint qui vous avait été présenté. D'autres contraintes sont issues du Code général des collectivités territoriales, mais tout ceci, je dis bien tout ceci a déjà été analysé. C'est pourquoi j'ai souhaité vous le présenter avant la séance publique du Conseil municipal qui est

l'assemblée délibérante et où chacun doit pouvoir s'exprimer. On prendra le temps qu'il faut pour parler de ce dossier.

Je ne dis pas plus sur la deuxième délibération qui concerne l'autorisation de déposer une demande de permis de construire parce que si on en est là, c'est qu'on connaît déjà les emprises, les volumes. Un architecte peut travailler, je serais tenté de dire a déjà travaillé sur cette opération pour permettre de déposer une demande de permis de construire. Comme nous sommes la Ville propriétaire de ce bien, il faut, c'est l'objet d'une délibération, autoriser la société omnisports à déposer cette demande de permis de construire. J'en ai fini avec mes observations et je donne la parole dans l'ordre qui vous plaira. Il y a Henri Etcheto, Madame Herrera, puis Monsieur Iriart. Monsieur Etcheto, vous avez la parole.

**M. Etcheto :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voudrais dire en préambule que nous avons apprécié vos propos liminaires et que les nôtres se tiendront dans le même esprit, même si nous exprimerons aussi des points de vue complémentaires. Vous dire tout de suite que nous voterons en faveur de cette délibération et de la suivante que vous avez évoquée, qui lui est évidemment liée. Les rapports entre la Ville et l'entité Rugby Professionnel de l'Aviron Bayonnais ont souvent fait l'objet de débats municipaux nourris à plus d'un titre, on s'en souvient tous ici. On y a évidemment pris notre part. Dans ces débats, notre groupe s'est toujours montré constant sur ses positions et vous nous le reconnaîtrez très facilement, aussi bien sur notre engagement à défendre l'identité et la pérennité de notre club et de ses couleurs sans aucune ambiguïté, aussi bien que sur la question des installations sportives mise à disposition de l'Aviron Rugby Pro au stade Jean Dauger, sujet qui nous intéresse ici. Sur ce point, je rappelle notre doctrine claire et constante. Il faut permettre à la structure professionnelle de se donner les moyens de construire durablement sa réussite sportive et de perpétuer ainsi le rugby bayonnais au plus haut niveau. Je crois que nous sommes tous persuadés que c'est sa place, mais il faut le faire de manière responsable et de manière raisonnable, en préservant les intérêts de la Ville et de tous les Bayonnais, propriétaires historiques des lieux, je rappelle au passage, l'ancien Camp Saint-Léon, et plus anciennement encore le Faubourg Saint-Léon qui fut l'un des plus anciens et les plus populaires quartiers de la Ville jusqu'à l'époque moderne.

C'est pourquoi nous avons toujours été favorables à la formule du bail emphytéotique puisque celui-ci permet, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, à la Ville, de rester propriétaire du site, tout en permettant à l'Aviron Rugby Pro d'engager, à ses frais, une opération d'équipements nécessaires à son développement et à son épanouissement durable au plus haut niveau. Nous sommes donc en accord avec le principe dont il est question ici. Nous en sommes au principe et pas tout à fait encore aux modalités. Il faudra que la Ville se montre particulièrement attentive à la définition des conditions de ce bail, qui doivent encore être précisées. Et également, Monsieur le Maire, chers collègues, en tirant aussi leçon des toutes récentes observations de la Chambre Régionale des Comptes à propos du cas lyonnais. C'est tout frais puisqu'un rapport de la Chambre régionale des comptes date du 29 octobre dernier. Il est un petit peu complet sur la question. Je ne dis pas que tout est transposable ou comparable, mais il y a des enseignements à tirer là-dessus. Les rapports de la Ville de Lyon, notamment avec son club de rugby. Je n'ai pas eu le temps de le compulsier de manière exhaustive, mais il y a des questions qui relèvent d'autres structures sportives. Je pense qu'il faudra qu'on soit très attentif en veillant à ce que l'intérêt général prévale de bout en bout dans cette affaire.

Au passage, je vous dirai que sur la durée du bail emphytéotique, puisqu'elle n'est pas fermement définie ici, de notre point de vue, 60 ans doivent être un maximum. Nous ne devrions pas aller au-delà, de manière à préserver l'intérêt de la commune. Je pense que cela suffira largement pour donner des garanties aux preneurs de conduire une politique

ambitieuse et qu'elle s'amortisse afin qu'elle puisse trouver son modèle économique. En attendant de connaître les modalités précises du BEA et sans en préjuger, nous vous renouvelons notre accord sur les principes de cette opération qui nous agrée et qui répond à nos souhaits et à notre vision de l'intérêt de la Ville, de l'Aviron et des Bayonnais. Je vais en profiter d'ailleurs, Monsieur le Maire, pour saluer également la méthode que vous avez choisie pour avancer sur ce projet. Vous avez tenu informée votre opposition. On s'est rencontrés à deux reprises. Vous nous avez reçus et exposé le projet. Je vous remercie d'avoir salué la confiance que nous avons respectée, mais c'était bien la moindre des choses. Vous avez tenu informée votre opposition. Vous avez tenu compte de ses positions de principe et de ses avis, et c'était là une bonne méthode. Sur un dossier de cette importance, la recherche d'un consensus autour d'un fleuron de l'identité bayonnaise était souhaitable et même nécessaire. Nous en sommes satisfaits, car nous croyons qu'un point d'équilibre a été trouvé. Cela ne fait qu'aviver nos regrets et ceux de très nombreux Bayonnais puisqu'on parlait de bail emphytéotique. Mais justement, vous n'avez pas voulu pratiquer de même façon et de même méthode sur plusieurs autres dossiers bayonnais majeurs, qui auraient mérité, eux aussi, qu'on recherche le consensus. Il y en a beaucoup. On pourrait parler du Musée Bonnat et de tout ce qu'on voudra, mais surtout de celui qui pourrait se rapprocher le plus, celui de l'ancien palais de justice.

Je m'y arrête un instant parce que c'est aussi l'actualité. On a cru comprendre que l'ouverture des locaux était imminente, même si l'affaire n'est pas terminée. Le parallèle entre les deux cas est vraiment frappant au sujet de l'ancien palais de justice, qui est aussi dans le patrimoine historique bayonnais. C'est le site de l'ancien Hôtel de Ville. Je sais d'ailleurs qu'André Pintat dont nous avons évoqué la mémoire il y a quelques instants, était très sensible à ce dossier. Sur ce dossier, vous n'avez, au contraire, jamais cherché à nous informer, ni à nous consulter, ni à nous écouter. Vous m'aviez certes reçu, mais à ma demande. Vous êtes resté malheureusement entièrement sourd et hermétique à nos propositions, qui étaient pourtant ouvertes et qui étaient celles de réaliser, pourquoi pas, si vous le souhaitiez, le projet commercial que vous souhaitiez promouvoir, mais de le faire précisément le cadre d'un bail emphytéotique analogue et comparable. De la même façon que pour les parcs des sports, il aurait permis de donner vie à un projet dont nous aurions pu apprécier son contenu de manière différente. On l'aurait fait en préservant l'intérêt profond et à long terme de la Ville et des Bayonnais en maintenant ce site dans le patrimoine public municipal, au lieu de le céder pour un montant du reste dérisoire à des promoteurs privés.

Le contre-exemple du Parc des sports montre que l'on pouvait parfaitement le faire sur ce dossier. Voilà, Monsieur le Maire, au moment où vous nous proposez le principe de ce bail emphytéotique pour le Parc des sports, auquel nous souscrivons d'autant plus volontiers que nous en défendions depuis longtemps l'idée, vous comprendrez bien que nous regrettons d'autant plus votre refus sur cet autre dossier patrimonial bayonnais et notre satisfaction sur un dossier, celui de Jean Dauger, du parc des sports. Cela souligne notre regret, je ne vais pas employer de mots plus forts, mais cela pourrait être beaucoup plus fort, mais je ne veux pas employer de mots plus forts pour ne pas rompre le consensus sur cette question-là, sur d'autres choix, dont celui majeur et tout aussi patrimonial à Bayonne que je viens d'évoquer. Merci.

**M. le Maire :** Très bien. Je vous remercie Monsieur Etcheto. C'est Madame Herrera qui a demandé la parole ensuite.

**Mme Herrera Landa :** Merci, Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, la question 6 relative aux demandes d'autorisation d'urbanisme découlant directement du vote de la question 5, nous n'interviendrons qu'une fois sur ce sujet.

Les questions que l'on évoque doivent paraître assez techniques aux Bayonnais et aux Bayonnaises qui nous écoutent. Le sujet est assez simple. Il s'agit pour la Ville de mettre à disposition de la SASP, sous la forme d'un bail emphytéotique de longue durée, des espaces et des terrains du stade historique Jean Auger, que certains qualifient encore de Saint Léon, afin de permettre au club de construire et de financer ses infrastructures indispensables à un développement pérenne. Nous sommes intervenus à de nombreuses reprises dans cette même assemblée pour souligner à quel point il était indispensable de clarifier les relations entre la commune et la SASP, afin que chacun et chacune puissent intervenir dans un cadre plus conforme à ses objectifs et à son statut. C'est pourquoi nous voterons favorablement les deux délibérations qui nous sont proposées. Il apparaît légitime et nécessaire qu'une société, fut-elle, sportive assume directement les coûts de son développement, des équipements nécessaires et des recettes diverses (billetterie, partenariats, subventions, prestations de produits dérivés) lui permettant d'équilibrer au mieux son budget. Le projet de Cité sportive porté par le club vise à cet objectif et constitue une voie permettant de le responsabiliser et de le rendre plus autonome. Les équipements sportifs prévus seront mieux adaptés aux exigences du sport professionnel en termes d'entraînement, de récupération, de formation et pôle de restauration, voire hébergement, et pourront générer également des recettes. C'est ce que vous avez évoqué tout à l'heure. De son côté, la Ville, qui soutient déjà économiquement le club à une hauteur non négligeable, ne sera plus sollicitée de manière permanente pour accomplir des aménagements réalisés au coup par coup. Une visite du stade Jean Auger permet de voir à quel point ces logiques de coup par coup amènent à avoir une installation très hétérogène, avec des adaptations plus ou moins réussies et durables.

Les deux délibérations qui nous sont soumises, témoignent d'une accélération assez importante du calendrier de ce dossier, puisque nous en avons parlé au mois de mai et qu'on nous a présentés – on vous en remercie – il y a quelques jours un projet très différent de ce qui avait été présenté initialement. On ne sait pas pourquoi on a basculé, mais là n'est pas l'objet de la délibération du jour. L'urgence à laquelle ce dossier nous est soumis ne doit pas nous conduire à négliger des questions et/ou des préoccupations qu'il faut, à notre sens, prendre le temps de traiter de manière contradictoire et surtout objective, au regard des enjeux urbanistiques, économiques, sportifs, sociaux et symboliques concernés. Sur le plan sportif et de la formation, en France, l'Etat a fait le choix de lier l'existence des clubs professionnels et celle des associations sportives amateurs supports. Dans le cas présent, la SASP, l'Aviron Bayonnais Rugby amateurs. Dans le cas de Bayonne, une spécificité, ce n'est pas un cas unique en France. Le centre de formation est rattaché à la structure amateur. Or, alors que de nombreux joueurs de l'équipe actuelle du Top 14 sont issus de la filière de formation de l'Aviron et que le club revendique son attachement à cette marque de fabrique, la délibération qui nous est soumise ne mentionne jamais l'association amateurs, ni le centre de formation en tant que tel, sauf de manière indirecte au travers des salles de cours et des hébergements dont on peut imaginer qu'elles seront mises à disposition du centre de formation. Mais rappelons que ce dernier n'est pas directement sous la dépendance de la SASP.

Disposez-vous d'informations à ce sujet ? Avez-vous participé et/ou organisé des réunions d'information entre les deux structures qui, du point de vue de leur devenir, sont interdépendantes ? La structure amateurs a-t-elle été consultée pour recueillir ses besoins ?

Je passe au deuxième volet. Après le plan sportif, le plan de la mutualisation des usages sportifs et du sport de haut niveau. La délibération mentionne, sans précision ni garantie, nous vous concédons que nous sommes très en amont, mais on trouve que cela manque un peu de précision, que ces équipements vont continuer à accueillir d'autres clubs Bayonnais. Bayonne dispose d'une équipe de rugby féminin de haut niveau au sein de



l'ASB. Félicitations d'ailleurs à sa joueuse emblématique Pauline Bourdon, meilleure joueuse internationale française dans le top 5 des joueuses mondiales. Une fois que les gradins de ce club seront couverts, il bénéficiera d'un équipement adapté à ces matchs réguliers de championnat sur la rive droite, mais ses besoins en matière d'entraînement dans le domaine des locaux, et surtout de l'encadrement, en particulier pour les joueuses internationales, pourrait trouver au sein de ce complexe et de l'équipe d'encadrement du Rugby Pro, une réponse adaptée à leurs besoins. La présence d'un vestiaire dit féminin sur les plans qui nous ont été présentés ne nous a pas totalement rassurés sur le sujet. S'agit-il d'un réel vestiaire féminin pour accueillir des féminines dans le cas de rencontres ? Ou d'un vestiaire estampillé féminin dans le cadre d'une recherche de financements publics susceptibles de donner lieu à un vestiaire qui accueillerait les équipes extérieures du Top 14 ? Le caractère assez flou de la réponse qui nous a été donnée permettrait de le laisser supposer, même si nous n'avons aucune garantie dans ce domaine. Il est vrai qu'actuellement, les équipes visiteurs ou les équipes adverses sont reçues dans des locaux préfabriqués très exigus, inadaptés et dégradant pour l'image de la Ville. Si l'usage des vestiaires féminins est mutualisé, ce qui serait une bonne chose, il faudrait, de manière réciproque, que les équipements de haut niveau et l'encadrement permettent aux joueuses internationales de se préparer dans les meilleures conditions dans ce nouveau centre sportif.

Sur le plan économique, deux sujets nous semblent devoir être approfondis. La SASP a-t-elle présenté son modèle économique ? Ce dernier est indispensable afin que la viabilité du projet soit confirmée. Nous sommes sur le principe de la confiance, mais la confiance n'exclut pas d'avoir des relations transparentes en matière d'information, de même que la capacité du locataire, l'emphytéote de manière moins élégante, à assumer le loyer. La présentation de son modèle économique doit permettre de voir l'équilibre imaginé et le montant du loyer qui peut être proposé. De même, à ce loyer et par rapport au modèle économique, on ignore les charges de fonctionnement et de l'entretien des infrastructures qui doivent être rendus en bon état de fonctionnement à la fin du bail. En relation avec ce premier point, le tableau estimé des amortissements a-t-il été fourni ? Ce dernier est important car il conditionne la durée du bail. Le stade de Lens, sur un équipement beaucoup plus coûteux, a un bail de 50 ans. En général, on a plutôt des baux de 30 à 40 ans. La SASP doit, sur la durée du bail, amortir son investissement initial, mais le problème qui se pose est qu'on n'a vraiment aucune visibilité aujourd'hui. On est très amont, mais ce sont des questions qu'on veut poser. La durée de 60 ans mentionnée nous semble déraisonnable au regard des aléas des résultats sportifs, de l'équilibre économique précaire du sport professionnel dans son ensemble et de l'engagement que nous prendrions en nom et place de plusieurs générations futures. On engage très durablement la Ville.

Enfin, pour conclure, deux questions resteront à aborder dans le cadre de l'évolution des relations entre la Ville et l'Aviron Bayonnais Rugby Pro : quelle « mise à jour » des aides financières apportées par le club à la commune ? Quelles conséquences éventuelles sur les conditions d'utilisation et d'évolution du terrain d'honneur et des tribunes ?

On sait qu'ils ne sont pas tout à fait aux normes, peut-être à des normes réglementaires, mais à des normes de confort d'usage ou d'attente par rapport à un spectacle de sport professionnel. On sait qu'un certain nombre de projets sont dans les tiroirs. Cette partie du stade est exclue du bail. Quelles conséquences pour la redevance que va verser le club concernant ces équipements ? Nous renouvelons notre vote favorable sur ces deux délibérations, mais nous souhaiterions, vous l'avez évoqué très rapidement tout à l'heure, l'impact économique du Club sur la Ville. Cela fait à peu près trois ou quatre ans que nous demandons une mise à jour de cette étude d'impact économique qui facilitera la communication et le portage de ce projet devant l'ensemble des Bayonnais. Nous

souhaiterions qu'une réunion soit organisée, soit sous la forme d'un conseil municipal privé spécial spécifique, soit une commission des sports étendue avec le club lui-même. Cela serait certainement un exercice intéressant, où l'on pourrait communiquer dans une volonté de construction réciproque, à laquelle seraient invités les autres partenaires sportifs concernés. Merci pour votre attention.

**M. le Maire** : Merci Madame Herrera. C'est à Jean-Claude Iriart de s'exprimer.

**M. Iriart** : Monsieur le Maire, merci. Je m'excuse en amont auprès de vous tous et de ceux qui nous écoutent parce que je reprendrai, en grande partie, des propos qui ont déjà été dits, mais permettez-moi d'explicitier notre analyse sur ce rapport.

Nous sommes sollicités pour nous prononcer sur le principe de la signature d'un Bail Emphytéotique Administratif avec la Société Aviron Bayonnais Rugby Pro afin de lui permettre de porter un projet d'aménagement dans l'enceinte du stade. La signature du bail proprement dite fera l'objet d'une délibération ultérieure. Par son projet, l'Aviron Bayonnais Rugby Pro souhaiterait aménager sur ce site des salles de cours et des logements visant à répondre, entre autres, aux besoins des jeunes joueurs inscrits au centre de formation du club et qui, à ce titre, doivent suivre une formation scolaire ou professionnelle parallèlement à leur formation sportive. Ces salles de cours et ces logements sont aujourd'hui répartis sur plusieurs sites dans la Ville. Il souhaiterait également aménager un espace de restauration interne qui pourrait servir à ces mêmes jeunes et faciliter le quotidien de tous les salariés du club joueurs et administratifs. Il souhaite réaménager l'espace de réception et des locaux administratifs qui sont déjà positionnés sur le site au sein de bâtiments modulaires dans les conditions d'accueil qui ne sont pas optimales. Il souhaiterait également aménager des équipements sportifs pour partie déjà existants sur le site au sein de bâtiments modulaires et pour partie venant consolider des infrastructures un peu insuffisantes à ce jour, pour un club visant à s'installer au plus haut niveau du rugby professionnel.

Ce projet n'est pas surprenant. Il est légitime que le club souhaite se renforcer en se dotant d'infrastructures en dur sur un espace qu'il utilise déjà de manière précaire, en regroupant, autour du terrain d'entraînement, accolées au stade, toutes ses activités sportives, administratives et promotionnelles. Ce projet est même rassurant pour tous les supporters du club qui souhaitent que l'Aviron Bayonnais se maintienne au plus haut niveau sous ses propres couleurs. Le club est dans son rôle de solliciter des droits à construire auprès de la mairie pour mener à bien ce projet, qui nourrit ses ambitions sportives. De notre point de vue, la Ville est bien dans son rôle en recherchant les conditions qui permettent à la réalisation de ce projet, porté par un acteur important de la vie sportive et économique bayonnaise. Le montage du bail emphytéotique que vous proposez présente, à nos yeux, plusieurs garanties. La collectivité ne perd pas la maîtrise foncière et à l'échéance du bail, les équipements construits relèvent de la propriété publique ; la cession éventuelle du bail ne peut intervenir qu'avec l'accord de la collectivité ; l'avis des domaines devra être sollicité pour la fixation du loyer.

Autant d'éléments qui nous conduisent à approuver le principe de la conclusion d'un bail emphytéotique avec la société Aviron Bayonnais Rugby Pro. Nous resterons attentifs aux termes précis du bail qui nous sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal.

D'ici là, c'est la deuxième partie de mon intervention, les semaines qui viennent serviront à affiner le projet et à négocier les termes du bail. Il me semble que ce délai devrait également servir à corriger une lacune importante que le projet présente à ce stade et qui se doit d'être réglée avant la signature du bail. Je m'explique. Cela a déjà été évoqué en

partie. Dans les premiers plans travaillés par le club, sont positionnés des projets de vestiaires et de logements pour des féminines pratiquant du rugby de haut niveau. C'est en effet une des caractéristiques de la Ville de Bayonne de disposer de deux équipes masculines avec l'Aviron Bayonnais féminine et avec l'ASB, qui se positionnent chacune au plus haut niveau de leur championnat. C'est la chance de la Ville de Bayonne de pouvoir compter sur ces deux clubs positionnés pour l'un sur le site historique du stade Jean Dauger, et pour l'autre, au cœur de la rive droite. C'est une richesse qu'il faut cultiver, mais je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point-là. C'est pourquoi j'imagine que ces projets de vestiaires et de logement réservés aux féminines ont vocation à faire l'objet de partenariats étroits entre les deux clubs pour affiner l'expression des besoins, les modalités de gestion d'espaces mutualisés, etc. Autant de réflexions partagées qui, à notre connaissance, n'ont pas encore eu lieu et qu'il est important de mener, dès à présent, préalablement à la signature du bail.

Dans le même esprit, j'ai déjà eu l'occasion d'attirer à plusieurs reprises l'attention de cette assemblée sur l'existence des deux entités juridiquement distinctes sous les mêmes couleurs de l'Aviron Bayonnais Rugby : la société Rugby Pro et l'association qui gère les équipes de jeunes et la formation. Dans le projet dont nous parlons ce soir, plusieurs activités relèvent de la seule responsabilité de l'association. C'est le cas du centre de formation agréé par la Ligue. C'est le cas des formations scolaire et professionnelle que suivent les jeunes inscrits au centre. C'est le cas de l'encadrement sportif de ces jeunes, de l'organisation de leur restauration. Autant d'activités inscrites au budget de l'association qui relèvent de la responsabilité des dirigeants de cette dernière qui, depuis l'origine du rugby professionnel, gère toute la formation, avec la réussite que l'on sait au passage, compte tenu du vivier interne sur lequel les pros se sont appuyés et s'appuient encore en partie. C'est une autre richesse qu'il convient de cultiver, car elle contribue à enraciner l'équipe professionnelle dans son territoire, ce dont nous nous félicitons tous. Si j'expose ceci, ce n'est pas pour meubler du temps de parole, mais c'est parce qu'une partie importante du projet d'aménagement présenté par les pros, les salles de cours, le logement, la restauration, porte sur les activités de l'association et que l'on pourrait logiquement penser que le projet présenté par la société rugby pro soit le résultat d'une réflexion finement concertée avec l'association.

Or, aussi bizarre que cela puisse paraître, il n'en a rien été. Sophie le présentait sous forme de questionnement. Après vérification, je peux le dire de façon beaucoup plus affirmative. L'équipe dirigeante de l'association ne sait rien à ce stade du détail d'un projet qui la concerne au premier chef, non pas parce qu'elle refuserait de signer, de s'y associer, bien au contraire, mais parce qu'elle n'a tout simplement pas été saisie par la structure professionnelle. Cela ne relève plus d'une modalité interne au club puisque la Ville est maintenant sollicitée pour accompagner un projet d'envergure. Cela concerne la municipalité. Cela nous concerne tous. D'où mon insistance à réclamer, comme pour l'ASB tout à l'heure, que les deux entités du club précisent ensemble l'expression des besoins, le bon calibrage des outils qui pourraient permettre d'y répondre, et surtout les modalités de gestion des futurs équipements pour la bonne réussite de l'opération puisqu'il y aura deux structures gestionnaires de bâtiments mutualisés, et ceci concomitamment à la préparation du bail.

Au-delà de l'accord de principe sur le futur bail que nous réitérons ce soir, c'est sur ce point particulier, mais essentiel à nos yeux pour la bonne gestion de ce projet, que nous souhaitons attirer votre attention. Merci.

**M. le Maire :** Je crois que tout le monde s'est exprimé. Je serai extrêmement rapide. On est d'accord sur la pertinence qu'il y a à présenter ces deux délibérations. Par contre, il y a des questionnements. Je vais tenter d'y répondre en quelques mots. Il y a ce qui ne relève pas d'une délibération à ce stade. C'est toute une série de questionnements tout à fait légitimes que j'ai entendus et qui relèveront de l'écriture du Bail Emphytéotique Administratif à venir, et qui fera l'objet d'une nouvelle délibération. Je vous propose d'ailleurs, comme nous l'avons fait jusque-là sur ce dossier majeur, de nous rencontrer au fur et à mesure de l'état d'avancement des choses. J'entends bien ce que vous dites les uns et les autres, mais dernièrement, Monsieur Iriart, sur les besoins des différents acteurs en présence parce qu'il y a le rugby pro, mais il n'y a pas que le rugby pro. Vous l'avez dit dans les rencontres que nous avons eues ensemble. Il y a l'ASB qui a absolument besoin - parce que dans le sport d'élite avec les Neskak - de la structure amateurs. C'est vrai que nous avons une histoire qu'il faut ressouder, à laquelle il faut donner une nouvelle structuration. Excusez-moi, je ne trouve pas exactement le mot. Il y a des initiatives de très grand intérêt, rive droite, rive gauche, tout le monde voit très bien ce que je veux dire. Aujourd'hui, on a un projet majeur qui ne concerne pas que le rugby pro. Vous l'avez tous dit et on en est complètement d'accord. Lorsqu'on nous a demandé de définir les éléments programmatiques, parce qu'on est bien obligé, quand on les a rencontrés, de nous dire les éléments programmatiques. On leur a dit et posé clairement la question, vous avez souhaité que ce soit comme cela parce que nous nous sommes vus au mois de mai, qu'ils intègrent à la fois les besoins de l'ASB qui attend cet équipement de la même manière. D'ailleurs, c'est une des conditions pour que les finances publiques puissent être à l'optimum, Madame Herrera. C'est ce que vous avez indiqué tout à l'heure dans l'une de vos interventions. Ils ont tout intérêt, mais ils le font de bonne grâce. Tout cela doit être dans le contrat, Monsieur Iriart.

C'est vrai que la structure amateurs a travaillé à côté de la structure professionnelle. Cela ne veut pas dire qu'on s'ignore, en tout cas je l'espère. Ça n'a pas toujours été heureux. C'est sûr. C'est la meilleure des occasions qui puissent se présenter pour nous que d'avoir un pacte fondateur ou refondateur. Je le dis sans avoir toute la maîtrise de tous les éléments du sujet, je suis persuadé qu'il faut mettre à profit ce grand projet pour permettre à toutes ces personnes de s'entendre. Je suis bien d'accord, on ne va pas renier l'histoire de la structure amateurs à l'origine de la formation. Si la formation doit être aujourd'hui professionnalisée, il ne s'agit pas d'oublier d'où vient l'initiative. On ne peut pas ignorer l'histoire. C'est sûr que cela fait partie des sujets qui seront à régler. Il faut être rassuré sur la question des vestiaires, parce que vous l'avez évoqué à plusieurs reprises, aujourd'hui, mais précédemment aussi. J'ai demandé que l'on vérifie bien que les surfaces prévues pour les vestiaires permettent d'avoir des vestiaires hommes et femmes. La réponse est clairement oui. Je ne suis pas très inquiet là-dessus, mais il est évident qu'il faudra faire entrer, à l'intérieur de cette structure, des vestiaires pour les femmes. C'est certain.

Vous avez aussi dit : « Il faudrait qu'on puisse revenir pour apprécier l'impact économique du club », Madame Herrera, vous avez raison. C'est prévu, mais il faut qu'on le fasse vite, parce que ça viendra conforter la démarche dans laquelle on est. On a tout intérêt à faire faire ce travail. Il est ancien. C'est obsolète. On a une conscience du poids que le club a sur la Ville, mais si on ne le quantifie pas, c'est dommage. A ce stade, lorsque nous devons investir des sommes importantes, ce n'est pas normal de ne pas avoir une vision exactement précise. Je termine sur la question de la durée. Je ne suis pas un spécialiste des finances. Un bail emphytéotique, tout comme un bail à construction, c'est en fonction de la durée que le modèle économique tient ou ne tient pas. J'ai vu arriver et mis bout à bout les choses. J'ai bien compris que 60 ans me paraissaient raisonnables. Maintenant, que ce soit le maximum, ne pas le dépasser, que ce soit un plafond et non pas un seuil. Je pense que c'est trop tôt. Ce n'est pas dans la délibération non plus. Je vous l'ai dit, mais ce

n'est pas dans la délibération. Il y a encore toute l'architecture de la délibération sur le plan juridique et sur le plan financier qu'il faudra voir. Il y aura aussi le projet sportif. A chaque fois qu'on devra le faire, il faudra qu'on se serve de la nature contractuelle, parce qu'on est dans un contrat, de cette relation pour mettre les obligations qu'on estime devoir mettre à la charge de notre interlocuteur.

Je crois que quelqu'un voulait dire une chose, c'est Mathieu. Essayons d'être bref, mais vous avez le temps.

**M. Bergé :** Extrêmement bref, juste pour dire que si l'on peut se féliciter d'une forme de premier consensus ce soir, on peut rendre grâce au rugby amateur puisque c'est grâce à lui que l'Aviron Bayonnais existe encore aujourd'hui. Cela me paraissait particulièrement important. Vous savez très bien que lors de notre réunion, nous souhaitons que soient mentionnés formellement, dans cette délibération, les noms de l'Aviron Bayonnais Rugby amateur et de l'Association Sportive Bayonnaise. Nous avons tous également assisté aux dernières volontés posthumes de Cacareigt sur le fait que l'équipe féminine reste sous les couleurs de l'ASB. Vous savez qu'il y a une obligation pour les clubs professionnels d'avoir, à terme, une équipe féminine. Cela nous paraît très important par rapport aux spécificités du rugby à Bayonne, du rôle de l'ASB, du rôle de l'Aviron Bayonnais Rugby Amateur, que dans les documents que nous votons, soient mentionnés les noms de ces structures.

Vous avez mentionné que du travail se fait en Région. Je tiens à vous dire que je tiendrai exactement le même discours lors de la réunion avec les dirigeants de l'Aviron Bayonnais, qui se tiendra courant décembre en présence de la vice-présidente aux sports de la région, sachant que le règlement d'intervention de la Région soutient le haut niveau et le sport féminin. Cela fera partie, d'une certaine manière, de l'application de notre règlement d'intervention. Ce ne sera pas une participation opportuniste puisqu'un règlement d'intervention vient cadrer les modalités d'intervention de la collectivité régionale. Ce que nous disons ce soir collectivement comme groupe, j'aurai l'occasion de le dire aux dirigeants du rugby professionnel, donc il serait particulièrement intéressant que nous tenions à tous niveaux de collectivité, le même discours. De cette manière, l'ensemble des acteurs seront respectés et retrouveront leurs petits dans une belle opération qui peut donner du souffle et de l'avenir à cette activité sur notre territoire.

**M. le Maire :** Très bien. Merci. Pour ce qui est de respecter les volontés de Monsieur Pierrot Cacareigt, y compris la couleur du violet, pour éviter les foudres du ciel, nous serons au rendez-vous. Sinon, il pourrait y avoir des revers terribles. Jean-Claude Iriart va conclure.

**M. Iriart :** De façon très brève parce que je souhaitais juste apporter une petite précision en écho à vos propos, afin de ne pas laisser penser qu'au sein de l'Aviron Bayonnais rugby, la structure associative travaille de son côté. Les contacts sont quotidiens et la coopération sportive entre les entités se passe dans les meilleures conditions. Soyons précis sur la réalité, c'est simplement qu'il y a deux entités juridiques. Sur ce projet, les pros ont réfléchi tout seul, ce qu'ils auraient pu faire si leur projet ne concernait que les activités qu'ils gèrent, mais ils intègrent les activités qui sont gérées par l'association. C'est ce qui est plus troublant et qui nécessite d'être rapidement corrigé. De ce point de vue, comme de façon spontanée, l'évidence ne s'est pas faite, peut-être que la présence de la municipalité pourrait permettre que la fluidité s'instaure et que ce projet soit réfléchi avec les deux entités qui auront besoin de cet outil pour développer leur activité.

**M. le Maire :** La Ville amiable compositeur. Elle le fera si nécessaire. Le dossier est suffisamment important. On a entendu ce que vous avez dit, Monsieur Iriart. Vous étiez d'accord pour considérer que les deux délibérations faisaient l'objet des mêmes débats. Je mets aux voix le 6, le BEA, le Bail Emphytéotique Administratif. Il n'y a pas d'abstentions.

**M. Millet-Barbé :** Il y a ceux qui ne prennent pas part au vote parce qu'il y a des actionnaires.

**M. le Maire :** Vous prenez des précautions juridiques excessives à mon avis, mais c'est vous qui en décidez. Il y a des membres actionnaires. Cyrille Aiguillon, Philippe Neys, Michel Soroste, Sylvie Durruty ne participent pas au vote. Il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre. C'est adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme DURRUTY, MM. SOROSTE, NEYS (représenté), Mme MEYZENC, M. LAIGUILLON ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés

**M. le Maire :** Le rapport suivant, c'est l'autorisation de dépôt du PC. Là aussi, c'est le même vote. Les non-participations au vote sont les mêmes. Il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme DURRUTY, MM. SOROSTE, NEYS (représenté), Mme MEYZENC, M. LAIGUILLON ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés

### **CULTURE ET PATRIMOINE**

#### **7. Demande de subvention sur le programme SUDOE pour la promotion de l'itinéraire culturel européen « Destination Napoléon ».**

**M. le Maire :** Le rapport n° 7 est présenté par Etienne Boutonnet.

**M. Boutonnet :** Eh oui Monsieur le Maire, parce qu'avant le ballon ovale à Bayonne, il y avait le chapeau bicorne. Peut-être qu'on le redécouvrira grâce au travail qu'on mène activement sur le terrain des partenariats européens et qui porte petit à petit ses fruits. Depuis quelque temps, on mène un travail important en matière de transfrontaliers. On en parle assez souvent. Cela nous a permis, aux élus comme aux services, de découvrir le fonctionnement des projets européens et surtout d'y prendre goût. Je ne vais pas revenir sur toutes les réalisations culturelles qui ont été permises grâce à ces partenariats. C'est faramineux. Cela justifie qu'on parte en campagne pour aller plus loin. Depuis plus d'un an maintenant, nous sommes inscrits dans un réseau de porteurs de projets sur la plateforme dédiée relative aux fonds Interreg. Nous avons fait part de nos intentions d'aller plus loin en la matière à plusieurs partenaires. En effet, nous sommes régulièrement sollicités par des porteurs de projets. Dans le contexte des nouvelles programmations et appels à projets qui démarrent, c'est bien heureux parce que ce sera le contexte idéal pour développer nos coopérations.

En attendant ce projet, il s'agit du dernier appel à projets du programme SUDOE jusqu'à 2020, et aussi surprenant que cela puisse paraître, nous est venue d'Espagne, une demande peu rancunière de coopération sur un projet impérial, tout du moins un projet napoléonien, le projet d'itinéraire patrimonial « Destination Napoléon ». C'est la proposition qui nous a été faite par la *junte de Castilla y Leon* qui propose que l'empire contre-attaque

avec plusieurs partenaires, la Députation de Burgos, la société publique de développement touristique de Euskadi, la Communauté de Coimbra au Portugal et Tourisme Central Portugal, puisque les projets du Sud-Ouest sont à l'échelle de la péninsule du Sud côté pyrénéen de la France. Evidemment, nous n'avons pas caché notre enthousiasme, surtout quelques semaines après la restauration dont a bénéficié le château Marracq. Nous espérons voir s'y dérouler des animations autour de cette période méconnue localement du grand public et de ce qui s'est déroulé à ce moment-là. Ce serait également l'occasion de mettre à profit le Musée Basque qui a pris une place incontournable dans les célébrations historiques et dans la vie culturelle bayonnaise en général. Du reste, les cimetières anglais, tout comme le monument de l'Eglise de Saint-Etienne, pourraient également faire partie de ce qui sera un parcours et un circuit napoléonien dans la Ville.

La mise en œuvre, sous réserve, est prévue entre 2020 et 2022. On projette un budget de 100 000 euros sur lequel nous bénéficierions de 75 % de financement sur des crédits européens, soit un reste à charge de 25 000 euros répartis sur trois ans, donc pas grand-chose pour une belle réalisation. Espérons maintenant que ce projet passionnant convaincra les décideurs, même si on le sait maintenant, les fins de programmes européens, c'est toujours la bérézina. Il faut être humble et reconnaître ses défaites parfois. Pour le présenter aux différentes phases de sélection du programme SUDOE, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible et à signer l'ensemble des documents nécessaires.

**M. le Maire :** Voilà comment on passe d'un résumé à un document exhaustif. On a écouté. C'était intéressant. Pas d'abstention, ni de vote contre sur un sujet européen. Adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **8. DIDAM - Exposition « Jane & Serge », par Andrew Birkin – du 14 février au 12 avril 2020.**

**M. le Maire :** Rapport 8, Monsieur Ugalde.

**M. Ugalde :** Monsieur le Maire, cela concerne l'exposition « Jane et Serge » préparé par Andrew Birkin, même si nous avons beaucoup travaillé en sa compagnie pour qu'il y ait une pâte bayonnaise, comme je le rappelle souvent, le DIDAM ne recevant pas les expositions comme des éléments terminés ou prêts à voyager n'importe où. Le DIDAM ouvrira sa saison 2020 par un projet grand public autour du mythique couple de la culture française Jane Birkin et Serge Gainsbourg grâce à une sélection de photographies issues d'un fonds de 500 images réalisées par Andrew Birkin, le frère de Jane, complétée par une exposition inédite au sein du cinéma l'Atalante. La Ville met à disposition de cette exposition un budget de 20 000 euros. Compte tenu des éléments détaillés en explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions amenés à être établis par la mise en œuvre de ce projet. C'est l'occasion de rappeler que le DIDAM se porte bien, pour ne pas dire très bien, avec en particulier l'exposition de Pesquet qui fait un véritable carton, plus de 9 000 visiteurs déjà. On sait que la grande dynamique des fêtes n'est pas encore derrière nous, c'est dire que cela risque d'être un véritable record.

**M. le Maire :** Très certainement. Merci. Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? Délibération adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## **9. Confluences – 5e édition – « Arts du corps, arts du sport » – du 5 au 16 février 2020.**

**M. le Maire :** Rapport 9, toujours Monsieur Ugalde, la prochaine édition des Confluences.

**M. Ugalde :** C'est la cinquième édition. Elle aura pour thème « Arts du corps, arts du sport », du 5 au 16 février 2020. Le thème « Arts du corps, arts du sport » a été retenu pour l'édition 2020 des Confluences qui se dérouleront en plusieurs lieux de la Ville du 5 au 16 février prochain. La réalisation des Confluences 2020 présentée en note explicative de synthèse, va nécessiter la mise à disposition de divers équipements municipaux ainsi qu'un budget de 20 000 euros pour couvrir l'ensemble des dépenses. A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à régler les dépenses correspondantes dans le cadre du budget proposé et à signer les conventions et contrats amenés à être établis avec les différents partenaires du projet.

**M. le Maire :** Merci. Pas d'abstention, ni de vote contre. Adopté.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## **10. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acquisition en faveur des collections.**

**M. le Maire :** Rapport 10, Monsieur Ugalde.

**M. Ugalde :** C'est le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne avec une acquisition en faveur des collections. Par des acquisitions régulières, la Ville de Bayonne enrichit les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. Ce dernier nous a signalé son intérêt pour une chocolatière du Baztan. Compte tenu des éléments détaillés en note explicative de synthèse, il est demandé, au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour que cette pièce intègre les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne. C'est l'occasion pour cette pièce de parler de la grande tradition chocolatière qui dépassait Bayonne et dont on sait que le Pays Basque, qu'il soit sud ou nord, a été un véritable terroir de développement gustatif.

**M. le Maire :** Merci. Sur ce rapport, il n'y a ni problème, ni abstention, ni vote contre. Je vous remercie.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

## **11. Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation de dons.**

**M. le Maire :** On en arrive, Monsieur Ugalde, à la présentation d'un important rapport puisque l'on va accepter des dons d'œuvres de Pablo Tilliac par sa fille Madame Paulette Tilliac.

**M. Ugalde :** Vous avez raison d'être plus précis dans la présentation, Monsieur le Maire, puisque la délibération est excessivement restrictive. Il est bon de rappeler qu'il s'agit d'un don absolument historique de la famille Tilliac. On parle de 35 000 euros en l'occurrence, mais indépendamment des chiffres, il faut rappeler que cela vient largement compléter la collection existante de ce grand artiste, artiste régionaliste, certes, qui avait sa réputation nationale, dont on pourra simplement regretter que sa dimension ne fût pas à la hauteur de ce que nous avons pu connaître pour Ramiro Arrue. Il faut aussi rappeler que Pablo Tilliac n'était pas un fervent adepte des médias. Il allait jusqu'à se priver de vendre bien



des œuvres. C'est ce qui explique que c'est maintenant rétrospectivement qu'on lui rend hommage, et surtout justice.

Le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne a fait part de son intérêt pour un certain nombre d'objets issus de dons présentés dans la note explicative de synthèse, qui pourraient enrichir les collections du musée pour une valeur totale de 35 740 euros. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour que ces dons intègrent les collections du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et remercier les généreux donateurs.

**M. le Maire :** Merci. Il ne faut pas s'en tenir à la valeur que vous avez donnée, Monsieur Ugalde, parce qu'il faut dire que Tilliac a évolué sous l'ombre tutélaire d'Arrue. Très vraisemblablement, les œuvres de Tilliac vont gagner en rayonnement dans les années qui viennent. Nous avons déjà des œuvres de Tilliac dans nos collections.

**M. Ugalde :** C'est tout l'intérêt de ce don, que de venir compléter ce dont nous disposions déjà, y compris en matière de complémentarité sur les époques où on était plus riche que d'autres. Je pense en particulier à la Première Guerre mondiale dont Tilliac a été un formidable observateur et acteur. Il y a toute une série de dessins très parlants de la réalité et de la dureté de ce conflit. C'est aussi un journaliste, Tilliac. C'est en cela que l'apport dont nous allons bénéficier enrichit cette collection et lui apporte un pan que nous avons pu voir en détail lors d'une exposition qui lui était consacrée il y a quelques semaines, au Musée Basque, mais là, cela devient une propriété du musée.

**M. le Maire :** Très bien. Madame Herrera, vous avez demandé la parole.

**Mme Herrera :** Les Bayonnais, les Bayonnaises et les habitants de l'agglomération, et plus largement les amateurs d'art, se réjouissent de l'enrichissement des collections du musée, de son attractivité forte qui est de plus en plus forte. Nous souhaitons, en leur nom, remercier l'ensemble des donateurs qui contribuent à enrichir les fonds. Par contre, l'acceptation de ces dons nous rend redevables des conditions de conservation des œuvres. Une question, les réserves actuelles semblent avoir été améliorées dans les conditions d'accueil des œuvres. Est-ce qu'elles sont toujours adaptées en termes de volume ? On sait que c'est un projet transitoire. Est-ce que c'est du transitoire qui va durer ? Juste un petit état des lieux.

**M. le Maire :** Une très bonne question qui permet à Monsieur Ugalde de dire où nous en sommes sur ce sujet.

**M. Ugalde :** Je vais d'abord évoquer l'amélioration des conditions de préservation des œuvres. On sait que c'est un véritable problème, en particulier dans la tour du château neuf. Le travail fait par la Ville de Bayonne pour la mise hors d'eau et la lutte contre les infiltrations de cette tour et toutes les interventions ont largement contribué à la préservation de ces œuvres. Pour autant, on est loin d'être arrivé complètement à l'objectif puisque, comme vous le dites Sophie, les œuvres arrivent de plus en plus nombreuses. Cela nous met devant de nouvelles responsabilités en matière de conservation. C'est la raison pour laquelle on réfléchit d'abord à une optimisation de quelques espaces du château neuf. On sait que, dans la mutation structurelle de ce château, on peut imaginer des possibilités. On y réfléchit aussi pour d'autres raisons. Le rapatriement de la collection Gramont est aussi un de nos soucis. Nous avons aussi à répondre assez rapidement à cette obligation. C'est un vrai travail de stratégie plus général autour des possibilités qu'offre le château neuf.

Je rappelle aussi, mais je ne l'apprends à personne ici, que nous allons disposer de 700 m<sup>2</sup> à l'arrière du Musée Basque, sur lesquels nous menons une réflexion. La conservation et la préservation des œuvres font partie de cette réflexion, même si cela n'est pas complètement l'objectif premier, puisqu'il s'agit de travailler à la mise en place d'espaces nouveaux pour des expositions temporaires. Nous n'oublions pas que nous sommes devant de nouvelles responsabilités de conservation. Sur cet arrière du Musée Basque, il y aura aussi une dimension de préservation étudiée. C'est déjà le cas avec Sabine Cazenave qui s'est d'ores et déjà mise au travail sur ces questions-là.

**M. le Maire** : Merci. Madame Capdevielle a demandé la parole.

**Mme Capdevielle** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, nous nous associons également aux remerciements à l'égard des généreux donateurs qui permettent d'enrichir le Musée Basque de la tradition bayonnaise. Je souhaiterais faire également une observation plus personnelle puisque Monsieur l'adjoint à la culture vient de parler de Madame Sabine Cazenave. Dans le magazine Basque info, le magazine de l'agglomération, un portrait la présente comme Madame le conservateur du Musée Basque puisqu'elle aura la double casquette. Je respecte l'Académie française. Je la qualifie de directrice et de conservatrice du Musée Basque. Je ne sais pas qui a écrit cet article dans lequel il est noté que Madame Sabine Cazenave préfère le terme conservateur à celui de conservatrice. Il est noté d'une manière peut-être de mettre une distance, bien que la dame n'ait pas besoin de cela pour s'imposer. Je voulais juste le préciser parce que cela m'a un peu interpellé à la lecture, que la féminisation des fonctions, des titres et des métiers, n'empêche nullement les femmes, dans leur domaine de compétence, de pouvoir s'imposer. J'ai trouvé que cette phrase était mal venue. Je ne sais pas qui a rédigé cet article. Je souhaite à Madame Cazenave, qui arrive du Musée d'Orsay, je parle d'un des plus beaux musées français, la bienvenue à Bayonne, puisque j'ai lu dans cet article qu'elle avait l'objectif d'ouvrir le musée à l'égard des jeunes, et en particulier des enfants. Le fait qu'elle ait cette double casquette sera également un avantage pour le musée. Ma réflexion était anecdotique. Je suis un peu sensible à ces choses-là.

**M. le Maire** : On le savait. Monsieur Ugalde.

**M. Ugalde** : Elle est anecdotique, mais elle peut aussi sembler sémantique. Je me permets de vous rappeler, Colette, que Basque info ne fait que répéter les propos. Madame Sabine Cazenave tient énormément à la non-féminisation de son titre. Elle l'a dit clairement lors de la conférence de presse. Il n'y a aucune liberté de traitement du journaliste en l'occurrence.

**Mme Capdevielle** : Elle peut s'appeler comme elle veut.

**M. Ugalde** : Elle va être heureuse.

**Mme Capdevielle** : Bien sûr, mais c'est le fait de noter, parce que ce n'est pas elle qui le dit, vous ne la citez pas, que le fait qu'une femme préfère que l'on parle d'elle au masculin est une manière de mettre une distance. Je voulais vous faire dire que non.

**M. le Maire** : C'est plus clair.

**Mme Capdevielle** : C'est ce qui est écrit dans cet article. Ce n'est pas elle qui le dit. Elle ne dit pas qu'elle veut mettre de la distance, bien au contraire. J'ai bien compris dans quel sens elle voulait le dire, mais je regrette qu'il ait été noté que le fait de se faire appeler au masculin serait une manière de mettre de la distance. C'est faux, que ce soit au masculin ou au féminin.

**M. Ugalde** : J'ai saisi la nuance. Dont acte.

**M. le Maire** : On a des tas d'exemples, Madame Capdevielle. Si on ne le comprend pas, on peut être victime quelques fois, de ne pas avoir compris, ce que vous venez de dire. Nous allons voter. Il n'y a ni abstention, ni vote contre.

## ADOPTION, A L'UNANIMITE

### 12. Musée Bonnat-Helleu – Acquisition d'œuvres et demande de subventions à la DRAC et au FRAM Nouvelle-Aquitaine.

**M. le Maire** : C'est Madame Castel qui va prendre le rapport 12.

**Mme Castel** : Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un rapport concernant le Musée Bonnat-Helleu, pour l'acquisition de deux œuvres et demande de subventions à la DRAC et au FRAM Nouvelle-Aquitaine. La Ville a pu faire l'acquisition par préemption en octobre 2019, pour 3 250 euros, d'un bronze intitulé *Chimère* réalisé par Antoine-Louis Barye, permettant ainsi de renforcer l'évocation de sa création au sein du musée Bonnat-Helleu. A noter que le musée Bonnat-Helleu détient 114 sculptures de Barye.

Par ailleurs, le musée conserve un important fonds consacré à l'art italien qui peut être complété par l'acquisition d'une terre cuite intitulée *Saint-Michel terrassant le démon* réalisé par Giuseppe Sanmartino, au prix de 15 000 euros. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possible auprès de la DRAC, ainsi qu'auprès du FRAM Nouvelle-Aquitaine, et d'autoriser la prise en charge financière par la Ville de Bayonne de l'acheminement de ses œuvres de Paris à Bayonne.

**M. le Maire** : Il n'y a ni abstention, ni vote contre, mais Madame Capdevielle veut dire quelque chose.

**Mme Capdevielle** : Après le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, on parle du Musée Bonnat-Helleu. Deux questions, Monsieur le Maire. Quelles sont les avancées de la médiation ? Tout le monde a été désigné. Est-ce que vous pouvez nous expliquer où nous en sommes sur les délais ? C'est la première question. Ensuite, pour rejoindre ce qui vient d'être dit, parce que c'est l'objet de la saisine du tribunal administratif, où en est-on de l'état des collections ? Il y avait beaucoup d'inquiétudes. Quelles sont les avancées ? Est-ce que des travaux ont été entrepris ? Où est-ce que nous en sommes précisément ?

Enfin, un autre sujet, mais cela concerne toujours le musée, il apparaît que le personnel du musée connaîtrait des véritables difficultés, qu'il y aurait une souffrance au travail qui s'exprimerait et qui toucherait plusieurs personnes à des strates différentes du personnel. Est-ce que vous avez pris la mesure de ces difficultés qui s'inscrivent dans un contexte d'incertitude de ce personnel qui n'a pas, semble-t-il, de projet, en tout cas qui ne voit pas exactement comment le musée va se structurer. Il a du mal à trouver sa place. Nous avons été saisis de ces questions de souffrance au travail, qui entraînent des arrêts de travail. On souhaiterait pouvoir échanger avec vous à ce sujet.

**M. le Maire** : Je vais répondre sur la médiation. Madame Castel, je vous laisse aborder le sujet du chantier des collections, puisque c'est ce dont parlait Madame Capdevielle, et sur ce qu'on appelle en l'occurrence la souffrance du personnel. Vous direz où nous en sommes et des avancées qui ont été faites là-dessus.

Sur la médiation, je serai très rapide. La médiation est en cours. Comme vous le savez, nous avons deux conseils, notre conseil et le conseil de l'association, qui travaillent à faire avancer la médiation. Nous avons un médiateur et un sapiteur, tous les deux experts dans des domaines différents, un expert généraliste des arts et un sapiteur qui connaît plus spécialement la nature de nos collections. Ils travaillent actuellement. Nous avons des échanges réguliers. Les courriers montrent que cette médiation avance bien. Je serais tenté de dire qu'à la lecture des courriers que j'ai vus, la confiance est rétablie, puisque quand on fait un contentieux, cela veut dire que la confiance n'est pas là. Aujourd'hui, il n'y a plus de contentieux puisqu'il y a une radiation, mais la médiation se poursuit. J'espère que tout ceci ne reviendra pas au contentieux. En tout cas, la médiation se poursuit.

Madame Castel, le chantier des collections et les problèmes avec le personnel.

**Mme Castel :** Le premier point. Madame Capdevielle, je m'étonne que vous posiez cette question à ce Conseil municipal, dans la mesure où au Conseil municipal, il me semble du mois de juillet, Monsieur Artiaga nous avait interpellés justement sur le chantier des collections. Le 17 septembre, il y a eu une commission culture et patrimoine totalement dédiée à ce vaste chantier des collections de restauration. Certains de vos collègues étaient présents. Nous avons eu, pour ceux qui étaient présents, en particulier Sophie Herrera et Marie-Christine Aragon, un exposé très riche, très dense et très précis de la part du directeur conservateur du Musée Bonnat-Helleu nous expliquant le chantier en cours de restauration des collections. Suite à votre demande, Monsieur Artiaga, cette réunion de la commission a eu lieu le 17 septembre. A l'instant présent, nous n'allons pas redévelopper. C'est dommage que vous n'ayez pas pu venir à cette...

**Mme Capdevielle :** *Intervention hors micro.*

**Mme Castel :** De votre groupe, je ne connais pas les membres, mais Sophie Herrera et Marie-Christine Aragon étaient présentes.

**Mme Capdevielle :** Il y a un lien entre la médiation et l'état des collections quand même. Ne soyez pas choqués qu'on pose la question en Conseil municipal. Vous avez l'air d'être surprise, Madame.

**M. le Maire :** Nous ne sommes pas choqués. Rien n'est choquant.

**Mme Capdevielle :** Quand on voit ce que l'on va payer le sapiteur et l'avocat et ce que va coûter cette procédure de médiation...

**M. le Maire :** Ne dites pas que les avocats sont trop bien payés Madame Capdevielle. C'est dans l'opinion publique. Remarquez, je suis à la retraite maintenant.

**Mme Capdevielle :** Quand ils sont à 600 euros de l'heure, ce n'est pas le tarif habituel et vous le savez. Vous le savez très bien, nous ne sommes pas dans les tarifs habituels de la profession. Je me permets de le dire parce que le bâtonnier Charrière-Bournazel coûte cher à la Ville. Je me permets de le signaler. Avec un tarif horaire de 600 euros, je ne sais pas où nous en sommes.

**M. le Maire :** On vous dira.

**Mme Capdevielle :** Il faudra bien. Il est assez légitime que les élus que nous sommes s'interrogent. On ne peut pas assister à toutes les commissions. On ne peut pas être présent partout. On n'est pas dans la majorité et on n'est pas membres de cette

commission. Comme il n'y a pas de compte-rendu de cette commission, on vous le demande parce que c'est un sujet extrêmement préoccupant dans ce musée fermé.

**M. le Maire :** Pas de souci, Madame Capdevielle, on a compris votre question. Monsieur Etcheto rapidement.

**M. Etcheto :** C'est pour prolonger. Que les choses soient dites en séance publique devant les yeux et les oreilles des Bayonnais, puisque c'est la vocation de la séance publique. L'état des collections du musée Bonnat mérite qu'on fasse un petit point.

**M. le Maire :** Pas de souci. Personne n'a jamais eu interdiction de s'exprimer ici. En tout cas, je trouve que c'est nécessaire et vous le faites. C'est le rapport 12. Je n'ai pas compris s'il y avait des abstentions ou des votes contre.

**Mme Capdevielle :** Il y a la question du personnel que nous avons oubliée.

**M. le Maire :** Je vais y répondre, Madame Capdevielle, d'une façon que vous comprendrez. Je ne veux pas évoquer les questions de personnel de telle ou telle personne ici en séance publique. Je ne le fais jamais.

**Mme Capdevielle :** J'ai posé la question globalement.

**M. le Maire :** J'ai compris. On y travaille. Je ne vous dis pas que nous n'avons pas eu de problème. On y travaille. Il y a déjà des signes d'amélioration. Cela a été plutôt de la période qui a précédé l'arrivée du nouveau conservateur. J'ai eu à intervenir personnellement à plusieurs reprises. Je n'ai pas eu l'occasion de le dire ici parce que c'est le quotidien d'un chef d'entreprise, d'un maire ou d'un président d'institution que de s'en occuper. Les choses vont bien. C'est vrai que la fermeture d'un musée pendant des années rend la gestion des ressources humaines forcément compliquée. Nous n'allons pas vous dire que c'est simple. C'est vrai. On vote cette délibération parce qu'il n'y a pas d'abstentions, ni de vote contre. Je vous remercie.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **13. Musée Bonnat-Helleu – Demande de prêt d'œuvre.**

**M. le Maire :** Madame Castel, vous poursuivez par une demande de prêt d'œuvre très rapidement.

**Mme Castel :** Cela concerne toujours le Musée Bonnat-Helleu et une demande de prêt d'œuvres. Le musée diocésain de Paderborn, en Allemagne, organise, du 29 mai au 25 octobre 2020, une grande exposition « Peter Paul Rubens et le baroque dans le Nord ». A l'occasion de cette manifestation, le musée Bonnat-Helleu a été sollicité pour le prêt de l'œuvre de Rubens intitulée *Le prophète Elie nourri par un ange*, une huile sur bois, dans les conditions détaillées dans la note explicative de sa thèse. Il est demandé au Conseil municipal d'accepter ce prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt et tous les actes afférents.

**M. le Maire :** Ce rapport est approuvé puisqu'il n'y a ni abstention, ni vote contre.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **14. Médiathèque – Acquisitions de documents patrimoniaux – Demande de subvention à la DRAC Nouvelle-Aquitaine.**

**M. le Maire** : Rapport suivant, c'est Monsieur Ugalde qui poursuit avec le 14.

**M. Ugalde** : Les acquisitions et documents patrimoniaux, une demande de subvention à la DRAC Nouvelle-Aquitaine. On est dans le domaine de la médiathèque. Dans le cadre de l'enrichissement de ses collections patrimoniales, la Médiathèque a pu acquérir cette année un recueil intitulé « Bitarteco solasac » et un lot exceptionnel de documents liés à l'histoire de l'Espagne et du Pays Basque qui ont représenté un budget total de 9 296 euros. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

**M. le Maire** : Merci Monsieur Ugalde. Demande de parole de Madame Aragon.

**Mme Aragon** : Monsieur le Maire, chers collègues, depuis la présentation du projet de la nouvelle médiathèque en octobre 2018, nous avons fort peu d'informations. Lors du Conseil municipal du 6 juin 2019, nous avons voté l'intervention de l'INRAP pour les fouilles archéologiques préventives qui devaient démarrer en juillet. Le projet de note explicative de synthèse du 9 juillet comprenait un rapport en attente intitulé « Extension de la médiathèque centrale maîtrise d'œuvre avenant 2 ». Ce rapport n'a pas été présenté en Conseil municipal. Où en sommes-nous ? Quels sont les résultats des fouilles ? Les travaux vont-ils démarrer comme prévu en 2020 ? Et pour finir, une réponse à la question que se posent nombre de Bayonnaises et de Bayonnais depuis que les plans du projet sont affichés : le jardin de la bibliothèque va-t-il vraiment être rasé et remplacé, lui aussi, par un parvis minéral parsemé de quelques brins d'herbe ? Je vous remercie.

**M. le Maire** : Je commencerai par le jardin si vous en êtes d'accord. Je n'y suis pour rien dans le fait qu'un arbre...

**Mme Aragon** : Non, on ne parle pas du tilleul.

**M. le Maire** : C'était un tilleul effectivement qui s'est abattu. Heureusement que la cathédrale est suffisamment haute et hors d'atteinte, mais c'était un arbre assez imposant. Les services avaient déjà signalé un problème sur cet arbre. Cet arbre, malgré le fait qu'il est un problème, on avait souhaité pouvoir attendre un peu, sauf qu'Amélie ne s'était pas annoncée aussi tôt que cela, donc cet arbre a disparu. Le tronc de cet arbre est encore visible sur les lieux, ce qui n'est pas très agréable, mais c'est ainsi. Il y a aussi un magnolia qui se trouve tout à fait au fond de cet espace paysager, au pied de l'escalier qui mène à l'ancienne évêché, classé monument historique, adossé lui-même sur le rempart gallo-romain. Et aujourd'hui, il est clair qu'on ne va pas l'abattre, parce que c'est ce que les gens ont en tête en particulier. Non pas que cet arbre soit bien placé, il faut être honnête. Cet arbre n'est pas idéalement placé. Il est vraiment au pied de l'escalier. Cela dit, c'est un arbre qui a sa fonction aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle on a demandé aux services de maîtrise d'œuvre, en particulier au paysagiste, de le maintenir. Ce n'est pas leur idée pour tout vous dire. On conservera des végétaux sur cette place. On y reviendra d'ailleurs parce que les questions ne sont pas encore définitivement réglées là-dessus.

Pour ce qui est de l'état d'avancement de ce projet, les choses se poursuivent. L'autre jour, nous avons rencontré l'équipe de maîtrise d'œuvre. Notre intention est de faire en sorte qu'on puisse maintenir, autant que faire se peut, certaines fonctions *in situ*. Cela rendra ce projet plus long que s'il avait été décidé de tout transférer. Cela dit, il faudra de toute façon transférer une partie des fonctions, pour un certain temps, notamment la lecture publique

et des bureaux pour permettre un avancement des travaux plus rapidement que ce que l'on imaginait au départ. D'après les éléments que nous avons en notre possession, nous ne sommes pas au bout, nous sommes dans l'évaluation telle qu'elle avait été initialement prévue. Vous savez ce qu'il en est des grands projets. Les gens dans la majorité en ont plus conscience que dans l'opposition. Il n'y a pas de projet qui tienne dans le coût d'objectif initialement prévu.

Pour l'heure, en ce qui concerne la médiathèque, cela devrait être le cas. Je le mets au conditionnel puisque nous n'avons pas aujourd'hui tous les éléments. L'étude est en cours. Nous sommes dans la phase de l'APD, l'Avant-Projet Détaillé. Vous savez ce que cela signifie. Cela veut dire qu'on commence à entrer dans les détails. L'avenant évoqué concerne une modification de la prestation de maîtrise d'œuvre de l'architecte et de son équipe. Il s'agissait essentiellement de faire évoluer la mission, notamment sur les espaces extérieurs. Autrement dit, cela rejoint un peu votre préoccupation. Vous êtes inquiets et la population le manifeste par des courriers que nous avons reçus sur ce point et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre, à l'architecte mais aussi au paysagiste – parce que nous avons un paysagiste dans l'équipe de maîtrise d'œuvre – d'être particulièrement attentif là-dessus. Rien n'est encore définitif, mais sur ce dossier, je demande aux services et aux élus en charge de ce dossier, surtout Yves Ugalde, d'être très attentif pour qu'on puisse, au fur et à mesure de l'avancement de ce dossier, vous tenir informés. Yves Ugalde a quelque chose à ajouter.

**M. Ugalde :** Je veux rappeler que le parti pris qui consiste à permettre au fonctionnement de se dérouler, mais en permettant à des travaux de s'effectuer, n'est pas le plus facile, vous pouvez l'imaginer. Il en va du confort du personnel et du rendu du service, parce qu'il va sans dire qu'on ne peut pas assurer une lecture publique en périphérie de la ville, quand on sait que la force même de la médiathèque de Bayonne est sa centralité. Il y a des difficultés inhérentes aux problématiques dont je viens de vous parler.

Un deuxième point sur lequel je voudrais un peu atténuer la nostalgie de Marie-Christine sur le fameux square dont on parle avec émotion depuis quelque temps. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le projet va enfin permettre à ce square de libérer une vraie perspective sur la façade de la cathédrale. Pour la première fois, il y aura une possibilité, grâce au nivellement, d'oublier enfin ce changement de niveau. On oubliera enfin cette structure grillagée qui obère complètement la possibilité d'avoir une vue libérée sur la façade. Il y a des soucis dont je comprends tout à fait la teneur, en particulier sur le plan de la végétation, mais je veux aussi vous rappeler que le vrai projet architectural est de libérer enfin une perspective et de faire de ce square un vrai lieu de vie et d'ouverture visuelle sur la cathédrale.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur Ugalde. Madame Castel.

**Mme Castel :** Par rapport à la question concernant les fouilles, rien de significatif n'a été trouvé qui pourrait entraver le bon déroulement du chantier.

**M. le Maire :** Ouf ! Parce qu'on peut trouver de tout. Je mets aux voix ce rapport 15. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Il n'y en a pas. La délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**15. Médiathèque – Demande de subvention à la DRAC Nouvelle-Aquitaine – Programme « Rendez-vous en bibliothèque ».**

**M. le Maire :** Le rapport n° 15, Monsieur Ugalde.

**M. Ugalde :** Demande de subvention à la DRAC Nouvelle-Aquitaine. Au cours de sa programmation culturelle et annuelle, la médiathèque organise, en partenariat avec les équipes éducatives de la Ville, le Prix des jeunes Bayonnais. Ce Prix invite les élèves de six classes de cycle 3 à choisir leurs livres préférés parmi une sélection de six romans. Le coût total du projet détaillé dans la note explicative et de synthèse est de 4 600 euros. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

**M. le Maire :** Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Délibération adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**16. Médiathèque – Adhésion à l'Association des Amis de Pierre Loti à Hendaye.**

**M. le Maire :** Rapport 16.

**M. Ugalde :** Il s'agit de l'adhésion à l'association des Amis de Pierre Loti. Faut-il rappeler qu'elle se trouve à Hendaye ? L'Association des Amis de Pierre Loti s'est récemment créée à Hendaye, la médiathèque conservant dans ses collections de nombreux documents de ou relatifs à cet auteur. Il apparaît pertinent d'adhérer à cette association. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au tarif de 30 euros annuels et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande correspondante à l'Association des Amis de Pierre Loti.

**M. le Maire :** Le rapport 16 n'appelle pas d'observations. Pas d'abstention, ni de vote contre, adopté.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**17. Fixation de tarifs pour deux spectacles en euskara.**

**M. le Maire :** Monsieur Parrilla-Etchart, 17, fixation des tarifs pour deux spectacles en euskara.

**M. Parrilla-Etchart :** Merci Monsieur le Maire. Dans le cadre de ses actions de développement de la pratique de la langue basque, la Ville de Bayonne, en partenariat avec l'Institut Culturel Basque et en concertation avec le pôle associé Quartier Latin, présente deux pièces de théâtre en euskara à la Luna Negra. L'une se tiendra en janvier, « Muxua ». Elle aborde rapidement de belles questions échangées entre deux camarades de classe et leur enseignante, concernant plusieurs thèmes comme l'amour, l'homophobie ou le conservatisme moral qui peut exister dans notre société. Elle est mise en scène par Fernando Bernués. Les trois comédiens sont des comédiens que l'on retrouve régulièrement dans le théâtre basque : Ander Iruretagoena, Mireia Gabilondo & Harritz Morràs. C'est le premier spectacle. Un second spectacle se jouera en février. Il sera porté par le comédien Txomin Héguay qui incarnera la personne d'Antoine d'Abbadie. Ça présentera bien sûr l'explorateur, le géographe, le mécène.



Pour favoriser l'accès au plus grand nombre de ces deux spectacles, il est proposé une grille tarifaire : plein tarif à 5 euros et un tarif pour les établissements scolaires à 2 euros. A titre indicatif, pour le premier des spectacles, « Muxua » interprété il y a deux ans à Saint-Jean-de-Luz, les tarifs n'étaient pas du tout les mêmes, puisque c'était 18 euros pour l'entrée plein tarif et 12 euros pour les enfants. Par ailleurs, dans le cadre du programme de développement de la connaissance de la langue par les agents de la Ville, il est proposé le principe de mettre un quota d'invitations à la disposition des agents de la Ville qui suivent une formation en langue basque, et ils sont nombreux. Il est précisé que ce quota d'invitations n'excédera pas, pour chacun des spectacles, 20 places. Dès lors, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire proposée, de même que le principe d'un quota d'invitations en faveur des agents de la Ville, dans les conditions exposées à l'instant.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstentions ? Pas de vote contre ? Délibération adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **18. Concert du Nouvel An dans le cadre des saisons « Lauga côté scène » et « Dimanches en musique ».**

**M. le Maire** : Le rapport suivant, Monsieur Ugalde, nous amène à l'urbanisme. C'est vous qui présentez le rapport 19, la modification 14 de notre PLU. Excusez-moi, rapport 18, Concert du Nouvel An dans le cadre des saisons. Je le remercie de suivre pour moi. J'essaie de donner un peu de vigueur. On n'aura pas oublié le concert de Noël, Monsieur Ugalde.

**M. Ugalde** : Cela voudrait-il dire que je manque de vigueur, Monsieur le Maire ? Ce qui ce soir peut être entendu d'ailleurs, mais enfin, quand même. On va rester à « Lauga côté scène » et « Dimanches en musique ». Après les succès rencontrés par les précédentes éditions du Concert du Nouvel An et à la demande de la Ville de Bayonne, une nouvelle édition du concert du Nouvel An est prévue à la salle Lauga les 11 et 12 janvier 2020. Pour ce faire, le partenariat avec le conservatoire du Pays Basque, Maurice Ravel, et la Scène nationale du Sud-Aquitain, co-organisateur, est reconduit dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de partenariat afférent et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. le Maire** : Il n'y a ni abstention, ni vote contre. On ira tous au concert. Merci.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **DEVELOPPEMENT URBAIN**

#### **19. Modification n°14 du Plan Local d'Urbanisme - Avis de la commune.**

**M. le Maire** : Le rapport 19, c'est vous, Monsieur Ugalde, qui nous parlez de cette modification 14 du PLU. Monsieur Lacassagne. Décidément, il y a des choses qui se croisent.

**M. Lacassagne** : Je vais vous parler de la modification n° 14 du Plan Local d'Urbanisme avec l'avis de la commune. Comme évoqué lors du Conseil municipal du 6 juin 2019, l'objet de la modification n° 14 du Plan Local d'Urbanisme, PLU, de Bayonne, est d'ouvrir à l'urbanisation la partie nord de la zone 2AU du Prissé, située avenue Duvergier de Hauranne pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement consistant en la réalisation d'un quartier d'habitat mixte avec équipements de proximité. Dans ce cadre, une

orientation d'aménagement dénommé « Prissé-Chala », qui vient préciser les principes de composition urbaine et un secteur 1AUBb spécifique au PLU, sont créés. Au regard des éléments exposés en note explicative de synthèse et du projet de modification annexé, il est proposé, au Conseil municipal, d'émettre un avis favorable au projet de modification n° 14 du PLU.

**M. le Maire** : Merci Monsieur Lacassagne. Madame Capdevielle, vous avez la parole.

**Mme Capdevielle** : Merci Monsieur le Maire et chers collègues. Cette intervention porte sur la 19, mais aussi sur la 20 et la 21. Ces délibérations sont liées puisque c'est le même projet. Notre groupe ne va pas participer au vote de ces trois délibérations. C'est vrai que chat échaudé craint l'eau froide. Au vu des exemples précédents qu'il convient de citer, Arroussets, Séqué, Belharra et, je ne sais s'il faut dire le bien ou mal nommé Plantoun, la confiance est particulièrement rompue. Ce projet n'a pas été partagé. Il manque de transparence. Le document que vous nous remettez est insuffisant en termes d'approche globale sur le caractère urbanistique du projet. C'est vrai que le fait de céder les terrains à HSA, c'est un paravent en termes de présentabilité du projet. Certes, cela vous permet d'avoir une bonne présentation, en tout cas une bonne vitrine du projet. Pour autant, quelles sont les véritables garanties que sur le contenu et les modalités réelles de l'opération ? Nous avons tous bien compris ici, pour reprendre les débats du début de ce Conseil, que la Ville de Bayonne est pressée, pour ne pas dire se précipite afin de vendre très vite pour faire rentrer en urgence 5 millions dans les caisses. Je crois que nous avons vraiment bien compris.

Les opérations que j'ai précédemment citées, importantes pour Bayonne, montrent les limites lorsque les différents quartiers sont implantés sans réflexion préalable globale sur le plan urbanistique, sans cohérence et sans concertation. Quand il n'y a pas cette vision d'ensemble liminaire préalable et que les bâtiments sont finalement juxtaposés et superposés les uns ou aux autres, le résultat est là. Les habitants expriment légitimement un réel mal vivre. D'ailleurs, ils se décrivent dans ces quartiers en transition, en attendant de trouver mieux ailleurs, en ayant accepté ces logements que par défaut. En tout cas, c'est ce qu'ils disent à Belharra : « On est là parce qu'on n'a pas trouvé ailleurs et que c'est ici, qu'il y a encore des logements disponibles pour un prix de loyer encore pas trop cher, mais on n'a qu'une hâte, c'est de quitter ce quartier ». L'objectif, c'est bien ça l'urbanisme, c'est de faire en sorte que les gens s'installent aussi de manière durable, pour le bien de tous d'ailleurs. On s'en rend compte après. C'est le sparadrap sur la jambe de bois. C'est très difficile quand les erreurs ont été commises initialement de venir ensuite, à part remettre de l'espace public, c'est très difficile quand cela a été mal pensé au début et quand les erreurs sont dès la conception du projet.

Encore une fois, nous nous interrogeons sur cette vision d'urbanisme intégré qui fait défaut, sur les fonctions habituelles que l'on doit retrouver dans ce type de projet et surtout sur la vision politique, pas politique au sens politicien, vous l'aurez compris, mais au sens noble, au sens premier politique, *politis*, la vie en ville, sur l'aménagement urbain. Ce dossier ne démontre vraiment aucune vision à long terme d'environnement et de développement durable, qu'il s'agisse des déplacements, des transports collectifs, des pistes cyclables, de la collecte et du tri des déchets. Et je ne cite que quelques exemples, je pourrais encore les décliner. Vous savez très bien qu'il y a une forte demande d'espaces communs, d'espaces de partage et de service public collectif à laquelle il va falloir répondre. Certes, vous n'osez pas nous vendre ce projet comme un éco-quartier. A travers les multiples exemples que l'on a cités, puisqu'on manifeste ici notre réticence, nous voyons, à Bayonne, ce qu'il ne faut plus et ce qu'il ne faut pas faire.

A ce sujet, on vous invite à regarder ce qui peut se passer dans d'autres communes. On a regardé ce qui se passait à Nantes par exemple, où le développement urbain tel qu'il se fait à Nantes, tel qu'il se réfléchit, comment la ville travaille à la mixité, à la diversification des modes d'habitat et à une commune qui, d'emblée, travaille sur la démarche de concertation dès la phase d'étude. Et là, précisément, dans ce projet, la démarche de concertation, telle qu'on l'entend, probablement qu'il y a une question de définition, de point de vue et de manière d'appréhender les choses, est absente. Pour nous, il faut toujours revenir aux fondamentaux que l'on a tendance à oublier : l'urbanisme, c'est d'abord assurer le bien-être des femmes et des hommes, et améliorer les rapports sociaux en préservant l'environnement. C'est en revenant à ces fondamentaux que l'on préserve l'essentiel, c'est-à-dire le bien vivre ensemble de manière durable. Merci beaucoup.

**M. le Maire :** Merci Madame Capdevielle. Madame Bisaut a demandé la parole. Elle va la prendre tout de suite, ensuite Monsieur Lacassagne va développer. Il y avait Monsieur Bergé, excusez-moi. Allez-y.

**M. Bergé :** De la même manière, mon intervention concernera les délibérations 19, 20 et 21. On retrouvera certains éléments communs à l'intervention de notre collègue Madame Capdevielle et peut-être certains éléments divergents.

La pression démographique, le logement, les mobilités, l'aménagement urbain, sont au cœur des préoccupations des élus, mais désormais également au cœur des préoccupations de nos concitoyens. Face à une crise globale de la représentation et à une perte de confiance dans les corps intermédiaires que nous représentons, les citoyens développent de nouvelles formes de mobilisation afin de faire entendre leur voix. Ce fut le cas sur l'îlot de la Vigilante au travers d'un collectif. C'est encore le cas avec les mobilisations de Bizi ! concernant le peu d'intérêt donné aux mobilités douces dans notre cœur d'agglomération. Gouverner, c'est prévoir, et prévoir, ce n'est pas uniquement avoir une approche quantitative et fiscale de l'aménagement urbain. Face à la très forte pression démographique et à notre responsabilité d'accueillir ces populations, s'offraient deux chemins : le chemin de l'aménagement urbain ou celui de la promotion immobilière. Votre majorité, et ce depuis des années, a subi, ou plutôt choisi celui de la promotion immobilière, sacrifiant l'aménagement urbain à l'intérêt fiscal. Les conséquences de ce choix se font aujourd'hui sentir en matière de qualité de vie, de mobilité, que cela soit sur les allées Marines, à Saint-Esprit ou encore au Prissé.

Quand pour la première fois ce projet de modification du PLU nous a été présenté, nous étions particulièrement perplexes, notamment au regard des erreurs urbanistiques graves commises jusqu'alors sur ce nouveau quartier du Prissé : concentration extrême de logements, accessibilité en mode doux et collectif quasi inexistant, stationnement insuffisant, absence de commerces, absence d'aires de jeux, inadaptation de l'équipement scolaire communal. Pour résumer, du logement et de la taxe d'habitation. Au regard de ce diagnostic, il est particulièrement intéressant de regarder ce nouveau programme de 350 logements. L'aménageur est un aménageur public, HSA, notre office public communautaire de l'habitat, ceci en lien avec la qualification au PLU de secteurs de diversité sociale n°1 du terrain en question. Cette qualification crée des contraintes positives, tant en matière de mixité sociale que d'opérateurs. Les résultats se font sentir d'entrée :

- 350 logements, mais majoritairement des R + 3. Cela va du R + 1 au R + 5, 45 % de logements sociaux, 20 % en locatif, 25 % en accession. On aurait peut-être préféré l'inverse, mais c'est déjà ça,
- 640 m<sup>2</sup> de surface dédiée aux commerces,
- une aire de jeu,

- un projet d'agrandissement de l'école,
- la construction d'une piste cyclable,
- à noter également l'objectif label E + C, énergie positive et faible impact carbone retenu pour l'opération,
- et un point particulièrement intéressant, le caractère évolutif des zones de stationnement prévues en R + 1 qui pourront être requalifiées lorsque nos transports doux et en site propre seront à niveau.

Notre groupe accueille plutôt favorablement ce projet. Après avoir douté, mais ceci nous interroge d'autant plus sur ce que la Ville a fait depuis des années. Si nous approuvons aujourd'hui ce projet, il ne faudrait pas que cela soit l'arbre qui cache la forêt et que cette opération ait un caractère exceptionnel. Ce genre d'opération doit devenir la norme. La puissance publique doit réaffirmer son rôle d'aménageur et clamer que le Bayonne Monopoly, c'est fini et que la puissance publique est de retour au côté des citoyens et au service des citoyens. C'est en tout cas ce que nous assumerons aujourd'hui et demain.

**M. le Maire** : Merci. Jean-Claude Iriart.

**M. Iriart** : Concernant votre analyse qui portera sur ces trois projets, même si nous partageons les interrogations que Colette évoquait concernant les aménagements précédents sur Arrousets, Prissé et Belharra en particulier, mais dont nous avons déjà parlé, donc je n'y reviens pas. On a forcément repéré l'enjeu financier lié à la finalité dans cette délibération, compte tenu de l'impact généré par la ressource qu'amènera, dans le budget de la Ville, la vente du terrain. Pour autant, on votera favorablement sur ces trois opérations. Je vais l'expliquer rapidement. A la CAPB, quand nous avons initié l'ouverture de la procédure, nous avons déjà validé le principe d'une urbanisation de cette zone, parce que c'est ce que cela voulait dire. Lancer la procédure, cela voulait dire lancer une procédure qui visait à urbaniser ce terrain. Nous le partageons à ce stade. C'est aussi un projet d'aménagement qui, à l'inverse de son voisin, Prissé Belharra, intègre une place publique, une zone d'activités sportives à définir, des commerces, des services, un dispositif d'habitat participatif, des projets que vous annoncez vouloir définir avec la population concernant le positionnement définitif ou le formatage définitif de l'espace sportif, tout autant d'éléments qui nous semblent intéressants de noter, comme constitutifs d'un projet aménagé suffisamment à l'avance.

Une maîtrise d'ouvrage publique, nous avons soutenu ce principe quand vous nous aviez saisis sur cette question, il y a quelques mois. C'est important pour nous puisque c'est bien un bailleur social qui effectuera l'aménagement de cette opération. C'est un bailleur social local qui l'effectuera. Cela veut dire que cette opération permettra de se muscler dans sa capacité à faire et que les fonds générés par cette opération serviront à alimenter de nouvelles opérations ou à permettre d'aller un peu plus vite sur la réhabilitation des logements sociaux que HSA gère déjà. On a repéré que vous aviez tenu compte de l'inquiétude exprimée dans le cadre de l'enquête publique concernant la nécessité de reclasser au plus vite en zone naturelle, les espaces boisés qui ne seront pas touchés par l'affectation du projet d'aménagement. Tout autant d'éléments qui nous semblent aller dans le bon sens, même si, c'est faire confiance dans la capacité des décideurs, que sont la majorité actuelle et HSA, de mener à bien ce projet.

Je souhaiterais simplement insister sur deux points de vigilance. Le premier, on en a récemment parlé avec Alain Lacassagne, concerne l'accession sociale. Aujourd'hui, nous ne savons pas trop comment HSA assurera le montage de ce dispositif et avec quels outils, mais rappelons-nous de la nécessité de bien veiller à ce que les acquéreurs qui interviennent via l'accession sociale sur ces différents logements, de faire en sorte qu'ils ne

soient pas incités à terme à revendre. Il y a beaucoup de cas de ce type, c'est-à-dire que des bénéficiaires de la section locale se retrouvent, dix années plus tard, en situation de revendre puisque l'outil privilégié de l'accession sociale, le PSLA, protège par une clause anti-spéculative le dispositif, mais sur une période qui ne dure que dix ans. Dix ans, cela va très vite. Je sais qu'on est tous conscients et sensibilisés sur cette question, mais si on pouvait, dans le cadre des discussions avec HSA en particulier, voire peut-être dans le contrat de vente, essayer de verrouiller au mieux ce dispositif, il me semble que ce serait une précaution qui ne serait pas inutile.

Le deuxième point, encore une fois, je vais formuler une banalité, concerne le point très dur de la mobilité sur ce secteur. Nous sommes près du secteur d'Ametzondo, porte d'entrée de la Ville de Bayonne, avec les personnes soit de la Vallée de l'Adour, soit du secteur Hasparren, soit de l'axe Saint-Pierre Villefranque, ayant le choix pour rentrer dans Bayonne, soit de venir par l'avenue du Capitaine Resplandy, soit par cet axe-là, axe déjà largement congestionné qui nécessite d'être traité de façon très prioritaire. Encore une fois, c'est certainement une banalité, mais il vaut mieux la réexprimer. Je pense que cela doit être une priorité du syndicat des mobilités de veiller, dans les années qui viennent, dans l'attente de l'aménagement de cette zone, de faire en sorte que l'on puisse disposer d'un service de transport collectif en site propre sur cet axe, avec certainement des aménagements d'intermodalité, voiture, bus, dans tout le secteur d'Ametzondo qui, à ce stade, paraît être certainement la mesure la plus efficace pour traiter au mieux cette question-là.

Hormis ces deux points de vigilance qui nous semblent partagés avec tout le monde, nous voterons en faveur de ces trois rapports.

**M. le Maire** : Madame Bisauta, vous avez deux mots à dire, je crois. Ensuite, pour le fond, ce sera Alain Lacassagne.

**Mme Bisauta** : Quelques mots par rapport à ce que disait Colette que je partage, la ville de Nantes est une ville très souvent inspirante pour nous. Ils ont fait un travail à partir de Nantes 2030. Je partage ce que disait Colette, mais une petite précision quand même. Même si on est le tout petit poucet de l'affaire et qu'on ne peut pas se comparer à une métropole comme Nantes, par rapport à la concertation, certes, ils ont beaucoup écrit dessus, mais je vais rappeler qu'il y a un quartier, vous devinez lequel, où la Ville de Bayonne a commencé la concertation à peu près deux ans avant que les habitants soient présents sur site. Cela mérite d'être relevé parce que le fait, en Aquitaine et en Nouvelle-Aquitaine, n'est pas des plus communs, que l'ensemble des équipements publics ont été pensés absolument par l'association des citoyens, que ce soit la maison du quartier, que ce soit l'aménagement du jardin public autour. Je ne vais pas en dire plus parce qu'on a l'air de dire qu'on fait des choses bien, j'ai bien compris que ce n'était pas le propos.

L'habitat participatif et l'important projet qui s'est déroulé sur le même quartier, vous devez voir à quoi je fais allusion, c'est assez unique en Nouvelle-Aquitaine. On vient nous consulter. On nous sollicite pas mal sur ce sujet-là. Ce sont plus de 40 logements à l'initiative de la Ville de Bayonne. La deuxième tranche du même quartier offrira des logements, après une concertation aussi, en bâtiment à énergie positive. Une expérience sera menée pour l'utilisation d'eaux pluviales pour les sanitaires. Je pense qu'il n'y a pas encore beaucoup d'exemples. Nantes m'inspire beaucoup. On fait des petites choses artisanales, mais quand on s'adresse aux Bayonnaises et aux Bayonnais qui ne suivent pas aussi près que vous, ils ne connaissent pas ces petites réalisations. Il m'apparaissait important de le dire.

A titre d'information parce que ça peut intéresser aussi, en janvier, vont se tenir les Assises Européennes de la transition énergétique. Nous sommes sollicités sur un atelier assez intéressant qui parle de la qualité de l'air en ville, du dernier kilomètre de livraison. Nantes vient de lancer un appel à projets pour le faire. Et Bayonne est sollicitée pour parler de son expérience. C'est tout ce que je voulais vous dire.

**M. le Maire :** Merci, Madame Bisauta. Monsieur Lacassagne. Vous ne prenez pas une heure pour répondre.

**Mme Lacassagne :** Peut-être pas une, mais peut-être deux si vous le souhaitez.

**M. le Maire :** Non.

**M. Lacassagne :** Je vais répondre, sachant que beaucoup d'éléments ont été donnés par Mathieu Bergé et Jean-Claude Iriart dans mes éléments de réponse. Je vous ai présenté la modification n°14 du Plan Local d'Urbanisme. Je sais que vous venez de faire une intervention qui porte à la fois sur la désaffectation et le déclassement du domaine public communal, alors que je n'ai pas lu le rapport, et sur la cession du terrain Habitat Sud Atlantique en vue de son aménagement. Monsieur le Maire, je réponds par rapport aux questions posées.

Madame Capdevielle, vous disiez que le dossier manque de transparence. Je trouve étonnant que vous puissiez dire de telles choses, sachant qu'il y a eu une enquête publique et qu'il s'agit d'une modification du Plan Local d'Urbanisme. Il y a eu une enquête publique avec un commissaire enquêteur. Un certain nombre de personnes ont pu faire leurs remarques. C'était libre et transparent, au moins dans la modification. Concernant le projet d'aménagement que va réaliser HSA, nous l'avons présenté en Commission développement durable dernièrement. HSA est venu, a présenté son projet et a pu répondre aux questions qui étaient posées. Il s'agit d'un projet d'aménagement. Il ne s'agit pas d'un projet définitif. C'était un projet d'aménagement pour pouvoir se fixer par rapport à une orientation, notamment par rapport à la cession du terrain. Il y aura forcément d'autres réunions en fonction de l'avancement du dossier. Il sera présenté par HSA. Il y aura une totale transparence sur l'évolution du dossier, mais je le répète, aujourd'hui, il s'agit de la modification n°14 du PLU.

Je m'étonne, là aussi, de toutes les garanties. Une vente se fera au profit d'HSA, le bailleur social de l'agglomération. Si on ne fait pas du tout confiance à HSA, cela devient étonnant. Excusez-moi de poser cette question. Je vous le redis. On aura certainement d'autres réunions. Bien sûr, des échéances arrivent. A partir du moment où HSA viendra nous présenter le projet dans sa définition, mais nous n'en sommes pas là et ce n'est pas l'objectif aujourd'hui des délibérations. Par rapport à la vision d'ensemble et la vision politique, on a une vision globale. Quand on est élu, on se pose un certain nombre de questions. Quand on vient taper à notre porte pour dire « Comment on fait pour se loger ? », quand on vient taper à la porte de Monsieur le Maire pour savoir comment faire pour se loger, quand on vient taper à la porte de Christine, adjointe et administratrice à HSA comme moi, pour savoir comment faire pour se loger, on est bien obligé d'apporter des réponses. Ce n'est pas dans dix ans qu'on devra apporter des réponses.

Aujourd'hui, il s'agit d'un projet global sur le quartier à la fois du Prissé et de Belharra, puisque, comme l'a souligné Mathieu Bergé, on a également un équipement avec l'extension de l'école qui va arriver. Le concours va être lancé. Le projet que nous avons et qui va être réalisé, nous en parlions tout à l'heure, avec le parc face à la clinique Belharra. Tout le volet paysager et d'accessibilité avec un parcours santé avec plus de cinq hectares

recupérés, qui permettront de rejoindre la plaine d'Ansot vers la Nive. On a tous ces projets-là, ainsi que tous ces projets de parkings relais, de parkings qui seront à disposition des habitants, parce que nous savons qu'on a des problèmes de stationnement, avec un silo réalisé à Belharra qui ne fonctionne pas alors qu'on est sur du privé. On a toutes ces questions-là, la commercialité. On va développer un projet près de Belharra. Dans le projet qu'on va développer, il y aura différentes fonctions. Je ne rappelle pas le programme qu'a rappelé Mathieu Bergé, à savoir qu'il y aura 45 % de logements sociaux, avec 150 logements. On aura également 640 m<sup>2</sup> d'activités dédiées au commerce et aux activités, la création d'espaces publics, l'aménagement d'espaces collectifs avec la réalisation d'un équipement de quartier. Là aussi, on fera de la concertation. On fera également de la concertation par rapport aux espaces publics.

On a le temps de réfléchir. Par contre, on n'a pas le temps de dire : « Ne vous inquiétez pas. Si vous ne pouvez pas vous loger, ce n'est pas grave, allez voir ailleurs ». Non. Nous voulons prendre le problème à bras-le-corps parce que nous voulons loger tous les Bayonnais, et ne pas se dire que ceux qui arrivent de l'extérieur pourront se loger, parce qu'ils en auront les moyens. Nous voulons du logement pour tous, notamment pour les classes moyennes. Pour cela, nous menons une politique forte sur trois axes. Un axe sur la rénovation des logements. Je ne vais pas rentrer dans le détail, autrement on est à minuit. Je vais rappeler l'Opah RU. C'est la neuvième Opah RU que nous avons étendue vers le quartier Saint-Esprit. Je peux rappeler le programme du PNR que nous sommes en train de développer, les réhabilitations que nous avons dans le privé avec le PIG et avec tous les financements que nous apporte la Communauté d'Agglomération, et toute la rénovation énergétique et d'accessibilité des bâtiments que porte HSA. Je vous rappelle tous les programmes réalisés à Sainte-Croix, à Caradoc, dernièrement au Bedat avec 4 millions d'euros pour une rénovation énergétique totale. A Balichon, les travaux commencent pour 8 millions de travaux avec une réhabilitation énergétique totale également. Et prochainement, la Citadelle et d'autres projets à venir. Parce que construire, c'est une chose, mais il faut savoir réhabiliter les bâtiments existants.

Le deuxième axe de notre politique, c'est la maîtrise de la production de logements neufs parce qu'on a aussi un PLH. Il faut bien répondre au PLH. La volonté affichée est d'orienter la production des logements pour des propriétaires occupants et non pas seulement pour des investisseurs. C'est un leitmotiv que l'on répète à chaque porteur de projet quand ils viennent nous voir. C'est difficile de l'inscrire dans des textes, mais on le répète inlassablement. C'est aussi de favoriser la mixité avec de l'accession à prix maîtrisé. C'est ce que nous avons modifié dans le dernier PLH que vous avez vu intégré dans notre PLU. C'est aussi de produire des logements sociaux en fonction des règles du PLH. On suit strictement les règles du PLH, en fonction du PLAI, du PLUS et du PLS. C'est aussi en maîtrisant la constructibilité de logements ou d'immeubles qui ne nous satisfont pas, qui ne s'intègrent pas dans les quartiers et qui ne résolvent pas un certain nombre de problèmes. C'est pour cela, je ne rentre pas dans le détail, que nous avons refusé plus de 25 permis de construire. Ce sont environ 950 logements. A qui étaient destinés ces logements ?

Le troisième axe, c'est surtout la maîtrise foncière. Pour maîtriser la production de logements, il faut favoriser la mixité et le type d'occupation. Il faut notamment maîtriser le foncier. C'est ce qui avait été fait par le passé à Arroussets. Ensuite, au Séqué, la très belle opération dont faisait référence Martine Bisauta avec des bâtiments type Bepos, c'est-à-dire à énergie positive. Et là, nous avons le Prissé. Par contre, c'est HSA qui portera ce projet. Si aujourd'hui on enclenche cette modification de PLU, c'est pour éviter d'attendre le PLUI qui aura lieu en 2021. Ce que nous sommes en train de faire portera ses fruits en 2024, parce que le temps que les projets, les permis d'aménager et que les consultations soient

réalisées, les bâtiments sortiront en 2024. Si nous attendions 2021 et la modification du PLUI, nous arriverions en 2026, 2027. Pouvons-nous attendre ? Je dis non.

Il y a une deuxième série de questions. Devant les maux de la planète, les mots ne suffisent pas. Il faut être dans l'action pour lutter contre les effets des gaz à effet de serre qui induisent le réchauffement climatique. On sait que les gaz à effets de serre sont induits principalement par le transport et l'habitat. Il est nécessaire d'y répondre dès à présent. Cette opération se trouve à la convergence de plusieurs politiques publiques, à savoir les mobilités, vous en parliez, on est dans la réflexion. Nous avons déjà des transports en commun qui arrivent, deux lignes, mais on peut imaginer la troisième ligne du Trambus, peut-être que je m'avance un peu, mais on est dans la réflexion puisqu'elle permettra, à l'intérieur de la parcelle – cela ne fait pas l'objet de la modification – de desservir également Cam de Prats. Et les mobilités que vous soulevez, Monsieur Bergé. Cela concerne, Martine Bisauta le rappelait, toute la politique énergétique et écologique que nous développons puisqu'il s'agit de réaliser une opération exemplaire au niveau énergétique et environnemental. Vous noterez que ce projet a été lauréat – Mathieu Bergé, excusez-moi de vous citer à nouveau – de l'appel à manifestation d'intérêt national de l'ADEME avec l'obtention d'un label. Il s'agira de développer un quartier à énergie positive à faibles émissions carbone. Ce sont tous les moyens que nous mettrons et que mettra en œuvre HSA, je peux vous l'assurer, en privilégiant un projet bioclimatique. Comme je vous le dis, aujourd'hui, il n'y a pas de projet. Il s'agit uniquement de faire une modification du PLU pour permettre la constructibilité du terrain, de désaffecter le terrain et de vendre à HSA le terrain.

Par rapport à des questions qu'a pu poser Jean-Claude Iriart sur l'accession sociale, il faut savoir que l'accession sociale est encadrée par des clauses anti-spéculatives qui sont de dix ans. HSA va réfléchir si on ne peut pas augmenter la durée à 15 ans, durée qui devrait être justifiée due par l'effort de la collectivité par rapport à cette vente de cession. Le bilan de l'aménageur va permettre, par rapport au coût du foncier, d'être en dessous du coût qu'un promoteur lui aurait vendu s'il avait fait de la VEFA. Là, il s'agit de faire de la VEFA inversée. Si c'était un promoteur qui l'avait fait, nous n'étions pas dans les mêmes conditions financières. Ce que je peux vous indiquer, je l'ai indiqué par ailleurs à Jean-Claude Iriart, c'est que HSA réfléchit à réaliser avec l'office foncier solidaire. C'est en cours de réflexion. Il faut d'abord que cela passe en conseil d'administration de HSA. On verra en 2020 si nous sommes en capacité et sous quelle forme, parce que nous sommes en réflexion de regroupement avec l'Office départemental 64. On verra comment la structure peut le porter. J'ai répondu un peu rapidement, mais comme vous avez également donné des éléments, je ne pouvais pas faire plus court.

**M. le Maire :** C'était un résumé selon Alain. Monsieur Etcheto.

**M. Etcheto :** J'essaierai d'être aussi synthétique qu'Alain, au moins. Quelques éléments de réponse à ce qu'il vient de nous dire. D'abord préciser que la volonté, en matière d'ambition de logements et de logements accessibles à tous, ne fait pas de doute. Je vous rappelle ou je vous renvoie au débat que nous avons eu il y a maintenant quelques séances, il y a deux ou trois ans, à propos de la mise en place du nouveau PLH, Plan Local de l'Habitat, où nous trouvions avec mon groupe, je sais que Jean-Claude Iriart partageait également cette appréciation, qu'il y avait une révision à la baisse des ambitions bayonnaises en matière de logement, notamment en matière de logement social, ce qui va d'ailleurs conduire, pour la première fois depuis des années, que le pourcentage de logement social dans notre ville recule à 25 %.

**M. Millet-Barbé :** Il est largement au-dessus du taux aussi.



**M. Etcheto** : Pas largement au-dessus, Christian, pas du tout. Nous sommes désormais à 25 % et 25 %, ce n'est pas largement au-dessus. Maintenant, le niveau est à 25 %. C'était un préambule nécessaire. Je voulais rappeler et clarifier les choses. Il n'y a pas d'opposition de notre part. Il n'y a pas d'opposition de principe sur la vocation de l'espace dont il est question à être urbanisé. Les intentions mentionnées en matière de logement social ou d'accession sont bonnes. De ce côté-là, on ne les discute pas. Le fait qu'un bailleur social ait été choisi, oui, mais nous n'allons pas non plus être dupes, c'est aussi une manière de rendre cette opération totalement acceptable. Quant à la confiance, puisque Monsieur Lacassagne a utilisé le terme, ce n'est pas la confiance en HSA, non, c'est ce qui transparait de nos propos, mais nous ne vous faisons pas confiance sur ces questions d'urbanisme. Nous ne vous faisons pas confiance sur ces questions d'urbanisme au regard des précédents. Je ne vais pas reprendre, mais cela a été assez développé ici et là. Manque d'approche globale de l'urbanisation de ce secteur, c'est évident qu'il a manqué une vision globale jusqu'ici. Les faits le montrent. Dans ce secteur extrêmement contraint par la topographie et la géographie, nous avons finalement petit à petit rempli les vides. C'est l'histoire de Belharra. C'est l'histoire de son prolongement avec la clinique Cantegrit sur lequel la transparence n'a pas été du tout claire.

Nous aurions aimé qu'on refasse un point global et qu'on prenne le temps de le faire sur l'urbanisation générale de ce secteur, des vieilles résidences de Cam de Prats jusqu'à Belharra, en passant par le Prissé à proprement parler, celui dont il est question ce soir, ou le site de Cantegrit dont nous avons parlé précédemment, pour aborder tout cela de manière globale et cohérente. C'est quelque chose qui manque clairement. On craint, les mêmes causes produisant les mêmes effets, de se retrouver avec des déconvenues graves du point de vue de l'urbanisme. Oui, vous avez voulu aller très vite avec un objectif qui n'était pas qu'urbanistique, mais aussi un objectif financier. Il fallait faire rentrer de l'argent très vite. Ces 5 millions d'euros, la Ville les attendait. On est allé au plus vite, au plus pratique. On sait que HSA a de la trésorerie, des réserves. C'était une occasion, pour la Ville, de récupérer assez vite une somme importante de manière à équilibrer, en partie, des engagements d'une politique budgétaire discutable, on a eu l'occasion de le dire.

Le dernier point très important, je ne vais pas entrer dans tous les détails, sur les normes environnementales. Aujourd'hui, c'est un prérequis. On est au minimum sur ces choses-là. Mais la question majeure, Jean-Claude l'a abordée et Alain Lacassagne en a reparlé, c'est la question des déplacements et des flux à venir dans ce secteur. Si on transpose le nombre de logements prévus sur ce secteur du Prissé, 350 logements, ce sont *a minima* 500 voitures. Si on fait le lien, lors de notre séance précédente, avec l'urbanisation à venir du site de la Clinique Cantegrit avec un nombre de logements qui s'approchera de cela, on est à un millier de véhicules supplémentaires sur cet axe déjà extrêmement encombré. En plus, même si des pistes qui sont évoquées là-dessus, on sait que c'est un axe géographiquement et topographique extrêmement contraint pour améliorer les déplacements, que ce soient les déplacements automobiles, les transports en commun, les déplacements doux, notamment à vélo. On manque d'espace. C'est extrêmement contraire.

Nous pensons que sur ce secteur, cela aurait mérité qu'on prenne le temps d'avoir un travail d'ensemble qui aboutirait à une urbanisation qui tienne compte de tous ces problèmes pour ne pas reproduire les erreurs du passé.

**M. le Maire** : Merci. Monsieur Lacassagne, vous voulez ajouter quelque chose ou vous êtes allé au bout ? Je dirai un petit mot sur la mobilité ensuite parce que c'était le dernier aspect de l'intervention de Monsieur Etcheto.

**M. Lacassagne :** Rapidement en une phrase, oui, je confirme le taux de 26 % de logements sociaux et je rappelle que le taux de 25 % de logements sociaux est pour 2025. On peut quand même se poser la question. On aura le débat sur le PLH et ce que font nos communes voisines. J'espère qu'elles aussi arriveront rapidement aux 25 % de logements sociaux. Alain Duzert parlait de Boucau, mais Boucau, pour rattraper ses logements sociaux, doit réaliser 100 % de logements sociaux. C'est ce qu'ils font actuellement dans une opération. Heureusement que l'agglomération est là pour aider à réaliser ces logements.

Par rapport à la mobilité, je crois Monsieur le Maire, vous allez donner des éléments.

**M. le Maire :** Juste quelques éléments sur la mobilité. Je suis d'accord pour dire que nous ne pouvons pas regarder les choses sans les voir à l'aune des questions de mobilité. Ce qui est dommage, c'est que jusque-là, on ne se posait pas trop la question de savoir comment les questions de mobilité étaient abordées par les communes voisines. Prissé, c'est à côté de Saint-Pierre. C'est même en face de Saint-Pierre. C'est même complètement contigu. Personne ne se pose la question de savoir quelle a été la pression foncière de la commune de Saint-Pierre qui a d'ailleurs produit des logements sociaux importants depuis ces dix dernières années, rattrapant un retard. Elle est encore loin des 25 %, mais c'est une commune. Sauf que ces flux, où croyez-vous qu'ils arrivent ? Lorsqu'on sait que Bayonne a 52 000 habitants et 30 000 emplois, il faut comparer ces deux chiffres. 30 000 emplois à Bayonne pour 52 000 habitants, donc des gens viennent à Bayonne tous les jours des communes voisines, que ce soit du côté de Briscous, Mouguerre, Saint-Pierre, Villefranque, ou de l'autre côté, sur la route de Cambo, vous voyez de quoi je veux parler. La croissance démographique est la plus importante dans le pôle Nive Adour et le pôle Irube. C'est là que nous avons une augmentation de la population annuelle de 6 %. C'est énorme.

Bien sûr, c'est la responsabilité de la Communauté d'Agglomération que de faire en sorte qu'il y ait des réponses en termes de mobilité. Si le transport en commun va jusqu'à Mouguerre, il ne faut pas se poser la question pourquoi. Si nous avons l'intention de faire des travaux d'aménagement dans ce secteur, il ne faut pas se poser la question pourquoi. D'ailleurs, le projet de Prissé intègre l'élément des mobilités. Il a été expliqué, mais il se voit en filigrane malgré tout, puisque l'idée est de s'assurer qu'il y a une liste de transport. Vous savez que la C qui passe là est une des lignes les plus performantes dans notre réseau de transports en commun. La C pourrait passer par le milieu du terrain dont on parle, pour se retrouver à Cam de Prats, qu'Henri Etcheto indiquait tout à l'heure, et permettre un maillage de cette partie, parce qu'il n'y a aucune réponse en termes de mobilité dans cette partie-là. Il y a 13 bâtiments à Cam de Prats. Ces 13 bâtiments, qui sont dans l'enfilade, n'ont pas une véritable réponse en termes de transports en commun. En revanche, quand on a voulu mettre en place quelque chose à titre expérimental, on l'a tenté, ça n'a pas marché parce qu'il faut que tout ceci soit relié. La liaison peut se faire par cette opération. C'est une des raisons qui a fait qu'on est intéressé par cela. C'est une des raisons pour laquelle on a mis une pression particulière, parce que le plan d'aménagement du Prissé est une véritable réfection urbanistique globale. Alain Lacassagne, dans une intervention pas trop longue, parce qu'il y avait beaucoup d'éléments extrêmement importants, a montré qu'on essaye. Je ne dis pas qu'on est excellent – comme le dit Martine Bisauta, on reste à notre niveau – mais on essaye malgré tout, parce qu'on est au minimum besogneux, de faire avancer les choses le mieux possible.

C'est pour cela que cette question de mobilité est centrale, et pas qu'ici. Elle est en particulier centrale lorsque nous sommes avec ces communes du rétro-littoral. La question se pose pour Bassussarry de la même manière. Quel problème avons-nous avec Bassussarry ? C'est qu'il n'y a pas de voie pour les transports en commun. On est en train

de regarder si l'on pourrait prendre sur la voie départementale actuelle, limite entre Arcangues et Bassussarry et Bayonne pour pouvoir faire passer le bus sur un site propre. C'est une réponse qu'il faut tenter de trouver, mais c'est pour amener des gens qui n'habitent pas Bayonne. Dire qu'on construit et qu'on densifie à Bayonne, on le fait à mon sens dans une certaine mesure. Monsieur Lacassagne rappelle à l'envi qu'on a diminué de 62 % notre volume de construction par rapport au mandat précédent.

Cela dit, cette opération, il faut le reconnaître, personne ne le conteste ici, le fait de travailler cela avec HSA, d'ailleurs vous le dites tous, c'est une bonne chose. C'est notre bailleur social. C'est vrai que jusqu'à maintenant l'expertise de ce bailleur social en matière d'aménagement (j'ai beaucoup de sympathie pour cette société) mais cette fonction d'aménagement, il n'a pas eu l'occasion de l'exercer jusqu'à maintenant. C'est une excellente occasion que d'accompagner notre bailleur social à faire cette opération que nous voudrions exemplaire. C'est une des explications de ce dossier. On va maintenant dire qu'on fait cela à la va-vite avant le 31 décembre. Oui, beaucoup de choses se passent au mois de décembre. On l'aurait fait en janvier. Cela n'aurait strictement rien changé. Décembre ou janvier, quand on signe cet acte, cela ne change pas grand-chose. Cela dit, au travers de ce dossier, vous l'avez tous dit, on est au croisement de beaucoup de considérations et de politiques publiques.

Nous allons mettre aux voix. Je crois que vous avez dit oui. Vous avez clairement dit que vous ne preniez pas part au vote. Monsieur Iriart ? Je ne me souviens plus. Vous votez pour, très bien. La délibération est adoptée. Je vous remercie.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA  
ne prennent pas part au vote

**20. Quartier Prissé - Chala - Désaffectation et déclassement du domaine public communal.**

**M. le Maire :** Le rapport suivant est le 20. C'est toujours Monsieur Lacassagne, mais vous vous dispensez, Monsieur Lacassagne parce qu'on a évoqué le 20 et le 21.

**M. Lacassagne :** Oui, Monsieur le Maire. J'ai posé la question aux services, on peut éviter de les lire. Sinon, je les lis rapidement.

**M. le Maire :** Vous l'avez tous lu parce que c'est tellement lié : procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal. C'est l'objet de la délibération 20. Je ne vois pas d'abstention, ni de vote contre, sauf ceux que nous avons indiqués tout à l'heure, c'est-à-dire non-participation au vote. Merci.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA  
ne prennent pas part au vote

**21. Quartier Prissé - Chala - Cession d'un terrain à Habitat Sud Atlantic (HSA) en vue de son aménagement.**

**M. le Maire :** Le rapport 21, c'est le même sens du vote qui nous est confirmé à l'instant et qui concerne la cession du terrain pour le prix indiqué dans la délibération. Cette délibération est également adoptée. Je vous remercie.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote

**22. Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque – Portages fonciers « Montalibet ».**

**M. le Maire :** Le rapport 22. Monsieur Lacassagne.

**M. Lacassagne :** Je fais vite, Monsieur le Maire. Il s'agit de l'évolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque, Portages fonciers « Montalibet ». Le Conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portage relatives aux acquisitions réalisées par l'EPFL Pays Basque, secteur Montalibet, respectivement au 9B, 11 et 13 avenue Raymond de Martres. Le règlement d'intervention de l'EPFL Pays Basque ayant évolué au cours de l'année 2019 et à l'appui des informations développées dans la note explicative de synthèse, il est proposé, au Conseil municipal, de valider le remplacement des conventions de portage secteur Montalibet 9B avenue Raymond de Martres, secteur Montalibet 11 avenue de Raymond de Martres, secteur Montalibet 13 avenue Raymond de Martres, par la convention de portage dénommé Montalibet, de valider la modalité de portage de douze ans, d'approuver les termes de la nouvelle convention de portage, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

**M. le Maire :** Sur ce rapport, il n'y a pas de problème. Pas d'abstention et de vote contre ? Il est adopté.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**23. Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque - Portage foncier « 25 rue des Tonneliers ».**

**M. le Maire :** Monsieur Lacassagne vous poursuivez.

**M. Lacassagne :** Il s'agit du rapport n°23 avec l'évolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays basque pour le portage foncier « 25 rue des Tonneliers ». Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de portage relative à l'acquisition réalisée par l'EPFL Pays basque centre ancien, 25 rue des Tonneliers, convention n°1. Le règlement d'intervention de l'EPFL Pays Basque ayant évolué au cours de l'année 2019 et à l'appui des informations développées dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal de valider le remplacement de la convention de portage 25 rue des Tonneliers, convention n°1, par la convention de portage dénommé 25 rue des Tonneliers, de maintenir la modalité de portage des quatre ans par annuité proposée par l'EPFL Pays basque, d'approuver les termes de la nouvelle convention de portage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

**M. le Maire** : Pas d'abstention, ni de vote contre, délibération adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **24. Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque – Portage foncier « 4 rue Maubec ».**

**M. le Maire** : 24, Monsieur Lacassagne.

**M. Lacassagne** : Il s'agit de l'évolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque, portage foncier du « 4 rue Maubec ». Le Conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage relative aux acquisitions réalisées par l'EPFL Pays Basque 4 rue Maubec. Le règlement d'intervention de l'EPFL Pays Basque ayant évolué au cours de l'année 2019 et à l'appui des informations développées dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal de valider le remplacement de la convention de portage de secteur Maubec Citadelle, 4 rue Maubec, par la convention d'action foncière dénommée 4 rue Maubec, de maintenir la modalité de portage de 20 ans par annuité proposée par l'EPFL Pays Basque, d'approuver les termes de la nouvelle convention d'action foncière et d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer les documents nécessaires à son application.

**M. le Maire** : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention et de vote contre. Il est adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **25. Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.**

**M. le Maire** : Monsieur Lacassagne vous poursuivez. Non, c'est terminé pour vous. C'est le rapport 25 et c'est Monsieur Daubisse pour des subventions.

**M. Daubisse** : Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport porte sur l'attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution, dans le cadre du dispositif OPAH-RU et du dispositif communal d'aide aux travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, des subventions détaillées en note explicative de synthèse pour respectivement 82 985,36 euros et 112 542,51 euros, ainsi que d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstention, ni de vote contre, adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **ENFANCE-JEUNESSE ET EDUCATION**

#### **26. Forfait communal – Année scolaire 2019-2020.**

**M. le Maire** : Madame Martin-Dolhagaray va nous présenter le rapport 26.

**Mme Martin-Dolhagaray** : Merci Monsieur le Maire. Chers et chères collègues, en amont de la lecture de cette délibération, je souhaite amener un petit rectificatif. En effet, une erreur s'est glissée dans la grille de calcul du forfait communal. Sur la grille de calcul,

apparaît un forfait de 687 euros. Or, il est bien de 685 euros, comme annoncé sur la délibération. Bien entendu, je tiendrai à disposition, pour ceux qui le souhaitent, la nouvelle grille qui vous sera adressée avec les bons chiffres. Je vous prie de bien vouloir nous en excuser. Je passe à la lecture de cette délibération.

Il s'agit du forfait communal pour l'année scolaire 2019 – 2020. Par délibération du Conseil municipal du 7 mai 1997, la Ville de Bayonne a adopté le système de la répartition intercommunale des dépenses scolaires des écoles publiques qui implique la prise en charge des dépenses d'externat pour les élèves scolarisés dans une autre commune que celle de leur résidence. A Bayonne, le coût moyen par élève s'établit à 685 euros, soit une variation de + 4 euros par rapport à 2017. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'adopter l'ensemble de dispositions exposées dans la note explicative de synthèse, notamment le montant du forfait de fonctionnement fixé à 685 euros par élève, afin de permettre l'engagement, au titre de l'année scolaire 2019 – 2020, des opérations de dépenses et de recettes afférentes à ce dispositif.

**M. le Maire :** Monsieur Pallas.

**M. Pallas :** Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je présenterai, au préalable, mes excuses aux auditeurs parce que nous allons rentrer dans des considérations quelque peu techniques.

**M. le Maire :** On s'accroche.

**M. Pallas :** Autant vous le dire de suite et vous n'en serez pas surpris, notre groupe votera contre cette délibération. Cette année, vous échapperez à notre reproche sur le fait que vous étendiez le versement de ce forfait communal aux élèves scolarisés dans les écoles maternelles privées. Vous étiez, jusqu'alors, au-delà de votre obligation légale. Vous serez désormais en stricte conformité avec la loi, le législateur étant passé par là pour abaisser la scolarité obligatoire à trois ans. A ceci près, et c'est fort dommage pour les finances communales, que comme vous aviez fait en la matière le choix d'être dispendieux ou généreux avant que la loi ne vous l'impose, la Ville ne pourra rien espérer en termes de remboursement de l'Etat à ce niveau-là. Plus de possibilités de critiques sur ce point-là. Par contre, le rapport prête encore le flanc à contestation.

Contestation politique tout d'abord avec votre maintien de ce forfait communal versé aux élèves bayonnais scolarisés dans les écoles privées extérieures à la commune. Vous me répondez loi Carle de 2009, nécessaire respect de la parité. Néanmoins, faut-il rappeler qu'aux termes de la circulaire du 15 février 2012 du ministère de l'Education nationale, que vous évoquez dans votre rapport, la commune n'est tenue d'assumer la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires, et maintenant maternelles privées sous contrat d'association, que pour les élèves domiciliés sur son territoire ou s'agissant des élèves dits extérieurs scolarisés sur d'autres communes seulement dans le cas où Bayonne ne disposerait pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève. On va se dire ici qu'on peut d'ores et déjà enlever ce cas pour la Ville de Bayonne. Ou pour des contraintes tenant à des regroupements de fratries ou pour raisons médicales. Ici, sauf à ce que l'on nous prouve que ces dépenses sont intégralement dues à ces derniers cas, regroupement de fratries ou considérations médicales, c'est bien un choix délibéré de la Ville que de prendre en charge ces dépenses pour les élèves scolarisés dans des écoles extérieures à la commune, un choix que nous contestons, la collectivité publique n'ayant pas à financer sur les deniers publics les intérêts privés de certains parents.

Contestation politique, mais également quelques interrogations juridiques sur la légalité de certains éléments de cette délibération, notamment ce curieux choix de verser un demi-forfait communal aux élèves scolarisés dans les écoles privées extérieures à la Ville. En la matière, de deux choses l'une :

- soit les élèves en question y sont pour des raisons tenant aux contraintes professionnelles des parents ou à des regroupements de fratries ou raisons médicales. Dans ce cas, le forfait communal doit obligatoirement être versé dans son intégralité,
- soit vous reconnaissez, de facto, qu'ils y sont par simple choix de leurs parents. Dans ce cas, vous n'avez aucunement à vous acquitter du versement de ce forfait, nous donnant, par là-même, raison sur la contestation politique de ce versement.

Je rappelle au passage que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes avait aussi pointé cet errement en son temps.

Deuxième élément de fragilité juridique de ce rapport, mais je veux croire qu'il s'agit d'une petite coquille rédactionnelle, vous y indiquez, pour justifier l'augmentation de + 4 euros par rapport à 2017, je reprends : « *par la hausse des coûts des fluides* », aucun problème là-dessus bien sûr, et « *les dépenses d'investissement réalisées pour équiper nos écoles* ». Mon sang laïque n'a fait qu'un tour à la lecture de cette mention. Faut-il rappeler que les dépenses, qu'elles soient obligatoires ou facultatives entrant dans le calcul du forfait communal, sont les seules dépenses de fonctionnement, l'intégration des dépenses d'investissement étant parfaitement prohibée. Comme je vous le disais, j'ose espérer qu'il s'agit d'une petite faute de rédaction et qu'aucune dépense d'investissement relative à nos écoles publiques n'a été répercutée dans ce montant, sauf à ce que les remplacements de mobilier scolaire qui y sont intégrés puissent justifier de ces dépenses.

Pour finir, nous pensons toujours que l'argent public, en matière éducative plus encore qu'ailleurs, doit être scrupuleusement fléché sur l'intérêt général, le service public universel s'adressant à tous, qu'incarnent les écoles publiques. A défaut, on contribue au financement d'options spirituelles particulières, auxquelles une collectivité laïque et républicaine n'a pas à se mêler, et on alimente une concurrence déloyale vis-à-vis de ces écoles publiques communales, en leur soustrayant des fonds publics qui auraient dû leur revenir. D'ailleurs, à cet égard, l'étude de l'Observatoire de la gestion des finances locales sur les coûts de fonctionnement de l'enseignement primaire public parue en novembre, laisse à croire que la Ville de Bayonne consacre peu, au vu des chiffres, au fonctionnement de ses écoles, au regard de ce que font bien d'autres villes. Cette étude repose sur les données des comptes de gestion 2018, et un calcul qui, à peu de chose près, reprend les postes de dépenses prises en charge dans le forfait communal. Bien sûr, vous me direz que comparaison n'est pas raison. Je vous l'accorde.

Néanmoins, si l'on se fie à cette étude, le coût médian de fonctionnement s'établit à 950 euros par élève. Bayonne, c'est dans le rapport, au regard du forfait communal est à 685 euros. Le forfait communal, je le rappelle aussi, c'est le coût moyen d'un élève externe de l'enseignement primaire public. C'est relativement comparable avec les éléments de cette étude. Cela situerait Bayonne – j'emploie le conditionnel – dans le quart inférieur des communes consacrant moins de 752 euros de dépenses réelles de fonctionnement à ses élèves de l'enseignement primaire public. C'est peu. Cette étude est un indicateur supplémentaire qui nous conforte dans l'idée que la politique éducative de la Ville manque d'ambition. Et, c'est le corollaire, de moyens pour satisfaire cette ambition. Elle est très loin, au vu des chiffres, de constituer la priorité municipale. On a parlé du fonctionnement. On peut également prendre le programme pluriannuel d'investissement dédié aux écoles qui nous semble tenir davantage de l'outil de communication que d'une réelle volonté de

porter toute l'attention et les moyens nécessaires sur les écoles publiques dont vous avez la charge, et qui en ont pourtant grand besoin. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Jean-Claude Iriart.

**M. Iriart** : C'est une délibération traditionnelle du mois de décembre de chaque année. Comme cette délibération est à peu près similaire depuis trois ou quatre ans, elle amène forcément les mêmes réactions de notre part. Comme vous faites le choix de mettre dans une même délibération des décisions qui relèvent à la fois des écoles publiques, des écoles privées, des dépenses obligatoires et des dépenses facultatives, cela nous amène à expliquer à chaque fois le pourquoi de notre décision, d'autant plus que dans cette délibération qui contient trois décisions différentes, en ce qui nous concerne, nous en partageons deux, mais pas la troisième. Il n'y a que ce désaccord sur la troisième qui nous amène à voter contre, d'où mon explication.

La première décision concerne l'accord croisé qui lie la Ville de Bayonne avec les communes voisines pour prendre en charge les frais de scolarisation dans les écoles publiques. Quand un élève est scolarisé dans une autre commune que sa commune de résidence, cela concerne les élèves Bayonnais scolarisés dans une école publique d'une commune limitrophe de Bayonne, à qui nous versons une participation par enfant. Cela concerne, de fait, les élèves forcément plus nombreux des communes environnantes, scolarisés dans une école publique de Bayonne, pour lesquels nous demandons aux communes une participation annuelle par élève de 685 euros. Cette première décision ne pose pas de difficulté, même si, pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques des communes voisines, il serait peut-être plus cohérent de limiter également notre participation au montant de notre forfait communal de 685 euros, mais cela ne modifierait pas, de toute façon, les équilibres financiers.

La deuxième décision concerne le financement des écoles privées sous contrat d'association situées sur Bayonne, à savoir les six écoles qui relèvent de l'enseignement de la Fédération de l'enseignement catholique et les deux *ikastola* qui relèvent de la Fédération Seaska. Comme la loi le demande, la Ville de Bayonne participe au fonctionnement de ces écoles en leur versant le montant du forfait communal de 685 euros pour tous les élèves résidents Bayonnais qui y sont scolarisés. Cette deuxième décision ne prête pas non plus de débat.

La troisième décision concerne le versement d'une participation financière aux écoles privées des communes environnantes qui scolarisent des élèves résidant à Bayonne. Dans certaines situations, notre collègue le disait tout à l'heure, raisons médicales, scolarisation de fratrie, cette participation est obligatoire à hauteur du forfait communal, comme nous le rappelait une observation du récent rapport de la Cour Régionale des Comptes que vous avez d'ailleurs prise en compte depuis l'an dernier. Mais vous maintenez, dans le même temps, une participation financière facultative de 342 euros auprès des écoles privées des communes environnantes pour tous les autres élèves Bayonnais qui ne relèvent pas de cette contribution obligatoire, quelle que soit leur situation. Vous expliquez cette décision dans le rapport en indiquant au bas de la page 38 : « *vouloir donner priorité aux écoles privées bayonnaises* », Cela voudrait dire qu'en versant une aide non obligatoire aux écoles privées des communes voisines, nous donnerions priorité aux écoles privées bayonnaises. Difficile à comprendre.

Le réseau de l'Enseignement Catholique et le réseau des *ikastola* sont tous les deux présents sur la Ville de Bayonne. La meilleure façon de les prioriser, ces écoles bayonnaises, au regard d'une offre similaire proposée par les autres communes, serait



justement à l'inverse de ce que vous faites, de ne pas aider les écoles privées des communes environnantes au-delà des contributions obligatoires à partir du moment où l'offre éducative similaire existe déjà sur la commune. C'est pourquoi, dans le souci de donner priorité à l'offre éducative des écoles bayonnaises, nous ne partageons pas le bien-fondé de cette troisième décision, tout en partageant les deux premières, d'où notre vote contre puisque les trois décisions sont impliquées dans la même délibération. Merci.

**M. le Maire :** Comme quoi on peut voter contre pour des raisons différentes, s'il n'y avait pas trois sujets en un. Je l'ai dit à votre place. Monsieur Bergé.

**M. Bergé :** Pour ne pas répéter une troisième fois les mêmes choses et en synthèse de ce qu'ont pu dire Hervé Pallas et Jean-Claude Iriart, nous voterons également contre cette délibération, puisque de toute manière, il suffit de relire. J'avais le PV des interventions de l'année dernière face à moi. On est sur quelque chose qui fait vraiment la différence entre la majorité et les oppositions concernant ce dossier. Nous voterons également contre. Il nous paraît extrêmement important de privilégier d'une part l'enseignement public sur notre territoire et, d'autre part, également l'enseignement sur le territoire bayonnais, toutes filières confondues.

**M. le Maire :** Les positions sont claires. Je mets aux voix. J'ai bien noté que toutes les oppositions votent contre. Cette délibération est néanmoins adoptée par la majorité.

#### **ADOPTION, A LA MAJORITE**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA  
votent contre

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE votent contre

M. IRIART et Mme LEUENBERGER votent contre

**M. le Maire :** Le rapport 27, Monsieur Escapil. Excusez-moi, Madame Françoise Brau-Boirie.

**Mme Martin-Dolhagaray :** Non, Christine Martin-Dolhagaray.

**M. le Maire :** Je ne sais plus. C'est Christine Martin-Dolhagaray ?

**Mme Martin-Dolhagaray :** Oui, tout à fait. Pour amener quelques éléments de réponses aux questionnements qui ont été faits, Monsieur le Maire. Je vous remercie de votre constance puisque tous les ans, j'ai droit à ces remarques tout à fait justifiées de votre part. Bien entendu, c'est un choix politique de la Ville, on est tout à fait d'accord sur le fait d'assumer et le fait de faire en sorte que les enfants bayonnais scolarisés à l'extérieur puissent bénéficier d'une partie du forfait communal. Nous avons décidé, pour prioriser, de passer à un demi-forfait pour faire en sorte que les enfants soient à la fois encadrés, mais que cela puisse profiter aux Bayonnais. Bien entendu, Monsieur Pallas, ce n'est absolument pas de l'investissement, nous sommes tout à fait d'accord, c'est une erreur. Par contre, du mobilier a été incorporé dedans. Les fluides ont augmenté parce qu'il y a des classes supplémentaires. Ceci explique cela, sans problème.

Ce qui me fait beaucoup réagir, c'est quand on ose dire qu'à Bayonne, on est très frileux au niveau éducation. Vous aimez les chiffres, j'en ai aussi. En quelques chiffres, je ne vais pas vous assommer, je ne vais pas prendre deux heures, mais au niveau du fonctionnement des écoles, on est à plus de 9 millions d'euros consacrés. Sur les écoles publiques avec l'investissement, on a un programme de 12 millions d'euros. La restauration, on est à 3 millions d'euros pour 2 500 repas, tout en sachant que la partie qui revient aux parents

d'élèves est uniquement de 36 %, si je ne me trompe pas. Un petit comparatif, les mandatures précédentes, on était à 60 pour la mairie, 40 pour les parents. On a inversé la tendance. Dire qu'à Bayonne, on est frileux au niveau de l'éducation... Je crois que cela peut prêter à sourire quand même. J'espère que s'il y a des gens qui suivent ce Conseil municipal et qui suivent cette délibération, et j'en connais, je pense que très honnêtement, ils sont tout à fait capables de faire la part des choses sur ce qui a été fait et ce qui est fait, l'engagement de la Ville qui est très conséquent, tout le monde le sait. Il suffit d'aller interroger les gens qui sont sur le terrain, je crois que ce sont les mieux placés pour en parler, les enseignants, les directeurs d'école, tous ceux qui savent tous les moyens qu'on met à leur disposition, ne serait-ce que par toutes les interventions que la mairie fournit aux établissements scolaires. C'est quelque chose de phénoménal. On est en tête, au niveau de la nouvelle-Aquitaine, des interventions au niveau sportif. On propose un panel d'activités dans le domaine de la culture, dans le domaine du sport, dans le domaine des arts, des propositions absolument très importantes, et on ose dire qu'à Bayonne, on est frileux au niveau de l'éducation.

Je préfère le prendre avec détachement, parce que c'est tellement faux. Aller vous assommer de chiffres et aller faire des analyses comptables, de petites analyses comptables, je préfère m'en tenir aux chiffres qui existent, aux investissements faits tous les ans qui prouvent, si on visite nos écoles, allez les voir, remontez six ans en arrière, voyez maintenant comment c'est, tous les investissements et tous les travaux qui ont été faits. Des choses qui ont été dites comme quoi on mettait des coups de peinture sur des sanitaires. Je l'ai entendu dans cette instance. Des coups de peinture à 160 000 euros, excusez-moi, mais ça fait cher au pot de peinture. J'ai envie de faire de l'humour un petit peu aussi. Il faut rester raisonnable, concret, être juste avec les choses qui sont faites. On ne dit pas que les choses sont parfaites au niveau de l'éducation à Bayonne, il y a encore beaucoup de choses à faire, mais je pense que le travail fourni qui a été conséquent, l'engagement qui a été très courageux de la part de la Ville de Bayonne dans le contexte économique qui était celui que nous connaissons, venir dire que nous avons une petite politique de petits bras, parce que c'est ce que cela veut dire, je ne peux pas l'entendre. Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Vous savez que j'avais fait voter cette délibération. Oui, on l'a voté, mais je comprends que vous ayez eu un discours rentré, comme on dit. Il ne faut pas s'épuiser non plus. Je comprends que vous vouliez répondre, Monsieur.

**M. Pallas :** Merci, Monsieur le Maire. Nous n'allons pas rentrer dans la querelle de chiffres. Chacun aura les siens de toute façon. Sauf à remettre en cause, je l'entends bien, les chiffres que j'ai produits de l'Observatoire de la gestion et des finances locales, qui est quand même un organisme sérieux qui a fait son étude sur la base des comptes de gestion, ce sont les comptes approuvés par le percepteur et conformes au compte administratif. En prenant, dans le détail, les dépenses réelles de fonctionnement allouées aux élèves de l'enseignement primaire public, on parle bien de cela, les élèves externes, ceux-là ne sont pas contestables. Vous verrez vous-même que ça classe Bayonne dans un rang qui n'est pas très valorisant pour la Ville.

Je n'ai pas parlé non plus de frilosité, j'ai parlé de manque d'ambition. Je l'ai relié au manque de moyens. Ce sont bien des moyens financiers que la Ville a fait le choix de saupoudrer, je dirais, sur l'ensemble de ses élèves. Il est quand même du ressort et de la prérogative essentielle d'une commune de mettre vraiment l'accent et de flécher, comme je l'ai dit, les crédits prioritairement sur les écoles publiques. Je pense que pas mal d'écoles publiques à Bayonne auraient bien besoin d'un beau programme pluriannuel d'investissement en matière de rénovation et de réhabilitation. On est bien d'accord que

tout cela n'est pas pris en charge dans le cadre de cette étude. Néanmoins, je maintiens ce que j'ai dit. Je pense que la Ville de Bayonne pourrait faire bien mieux, notamment en direction de ses écoles publiques et des élèves scolarisés dans ses écoles publiques. Je vous remercie.

**M. le Maire :** On va en rester là. On vous a entendu. On a voté cette délibération tout à l'heure.

**27. Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2019-2020.**

**M. le Maire :** Par contre, le rapport 27, qui devait être présenté par Philippe Escapil, est présenté par Madame Martin-Dolhagaray.

**Mme Martin-Dolhagaray :** Oui, tout à fait. Il s'agit de l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2019 – 2020. Faisant suite aux propositions effectuées par la Commission d'attribution réunie le 27 novembre dernier, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de 142 bourses municipales d'enseignement supérieur au titre de l'année universitaire 2019 – 2020, pour un total de 46 725 euros, conformément au tableau joint à la note explicative de synthèse.

**M. le Maire :** Il n'y a pas de questions là-dessus. Pas d'abstention, ni de vote contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**28. Dispositif « Coup de pouce » - Accompagnement du Programme de réussite éducative de la Ville de Bayonne par l'association Coup de pouce.**

**M. le Maire :** Le rapport suivant, c'est toujours vous Madame Martin-Dolhagaray. C'est le dispositif Coup de pouce.

**Mme Martin-Dolhagaray :** Oui, tout à fait, Monsieur le Maire. Dire un petit mot parce que le dispositif Coup de pouce a été lancé le 25 novembre et on a eu le grand plaisir, une fois de plus, de voir le grand succès que ce dispositif rencontre, d'autant plus que la cérémonie ayant eu lieu dans le grand salon de la mairie, cela permet aux parents de la rive droite qui, parfois se sentent un petit peu déconnectés de notre ville et n'osent pas franchir, je ne dirais pas le Rubicon, mais notre cher fleuve, sont venus en grande quantité. Je crois que c'est une grande satisfaction de voir que ces familles osent s'approprier ce lieu magnifique. Vous avez très bien dit, Monsieur le Maire, que c'était la maison de tous et je crois qu'ils l'entendent très bien dans ce sens. Je suis vraiment enchantée qu'on puisse offrir ce lieu magnifique à ces familles qui n'oseraient peut-être pas franchir ces portes parfois, qui peuvent le sentir un petit peu officiel et solennel. Grâce à ce dispositif, c'est l'occasion pour eux, deux fois par an, d'être reçus sous les lustres de la République. J'ai trouvé ça assez intéressant.

Je vais vous faire la lecture de ce rapport. Il s'agit du dispositif Coup de pouce, accompagnement du programme de réussite éducative de la Ville de Bayonne, par l'association Coup de Pouce. Le Coup de pouce constitue une action de prévention des échecs précoces en lecture et écriture afin d'accompagner certains enfants du cours préparatoire et de la grande section de maternelle dits fragiles, car éloignés de la culture écrite. Le détail de cette action est décrit dans la note explicative de synthèse. Ce dispositif Coup de pouce nécessite la conclusion d'une convention détaillant les obligations

récioproques de chaque partie et prévoit une participation financière de la Ville à hauteur de 400 euros par club, soit 4 400 euros pour 11 clubs Coup de pouce pour l'année scolaire. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. le Maire :** Merci. Il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre, adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **29. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la MVC Bayonne Centre-Ville dans le cadre du Festival des Solidarités.**

**M. le Maire :** Monsieur Ugalde est toujours parmi nous. Il a du mérite parce qu'il est plutôt souffrant. Allez-y pour le rapport n°29.

**M. Ugalde :** L'attribution d'une subvention exceptionnelle de la MVC Bayonne Centre-ville dans le cadre du Festival des Solidarités. La MVC Bayonne Centre-ville a organisé le Festival des Solidarités « Festisol » entre le 15 et le 30 novembre 2019, avec un vrai succès populaire, et surtout le soutien de nombreuses associations très impliquées, en particulier dans l'accueil des migrants, mais pas seulement dans l'accueil des gens en difficulté. C'est d'ailleurs l'amoncellement des propositions autour de ces soirées qui a fait que cette demande a été exprimée par la MVC Bayonne Centre-ville, elle-même surprise du nombre d'associations qui en faisaient le relais. Elle a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 euros, en particulier pour l'organisation de sa soirée d'ouverture dont on peut témoigner, Monsieur le Maire et quelques élus ici, qu'elle fut empreinte de beaucoup d'émotion parce qu'on a partagé, pendant quelques instants, des témoignages qui ne peuvent pas laisser insensible sur le sort de quelques-uns de nos concitoyens, fussent-ils de passage de temps en temps. Je vous demande de voter et d'approuver l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 1 500 euros.

**M. le Maire :** Pas d'abstention, ni de vote contre. C'est adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS**

#### **30. Muséum d'histoire naturelle – Prêt de deux expositions.**

**M. le Maire :** Madame Castel, vous avez le rapport 30 pour le prêt de deux expositions.

**Mme Castel :** Cela concerne le prêt de deux expositions du Muséum d'histoire naturelle. Le Muséum d'histoire naturelle a été sollicité par le Collège Saint-Bernard de Bayonne afin d'emprunter l'exposition « La migration animale » produite en 2010. Par ailleurs, la Ville de Puteaux a émis le souhait d'emprunter l'exposition « L'ours ». Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes des conventions de prêt de ces deux expositions et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Je voudrais juste apporter une petite précision par rapport au dernier rapport que j'ai lu et vous dire que l'ensemble des élus du Conseil municipal avait bien reçu l'invitation à la dernière Commission culture et patrimoine du 17 septembre.

**M. le Maire** : Très bien. Je mets aux voix. Il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre. C'est adopté. Je ne sais pas qui est concerné, mais ce n'est pas grave. On ne va pas polémiquer là-dessus. On ne va pas chercher les responsables. Le rapport 30 est adopté. Les services ont bien noté.

## **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE**

#### **31. Toponymie – Dénomination de voies et lieux.**

**M. le Maire** : Le rapport 31, Monsieur Ugalde, assez rapidement.

**M. Ugalde** : Sur proposition de la Commission extra-municipale « toponymie », réunie le 13 novembre, il est demandé, au Conseil municipal, d'attribuer les dénominations suivantes :

- chemin de Laguironde pour le chemin perpendiculaire au chemin du Grand Basque,
- rue Colette Etchepare-Pénaud, un nom qui va certainement réveiller bien des souvenirs ici, fondatrice de l'Académie du Chocolat, pour la voie menant à l'ancienne clinique Cantegrit.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstention, ni de vote contre. C'est adopté.

## **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **32. Comité local de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs – Désignation des représentants de la commune.**

**M. le Maire** : Le rapport 32. C'est Madame Françoise Brau-Boirie en l'absence de Philippe Escapil.

**Mme Brau-Boirie** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit du Comité local de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, désignation des représentants de la commune. A la suite de la démission des précédentes déléguées, Mesdames Chevrel et Destin, il est demandé au Conseil municipal de désigner le représentant titulaire de la commune et proposer Roland Charvier, ainsi que son suppléant et proposer Jean-Paul Salducci, au Comité local de la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs.

**Mme Castel** : Sur cette délibération, y a-t-il des objections ou des questions ? Monsieur Iriart.

**M. Iriart** : En principe, les délibérations visent à désigner les représentants.

**Mme Castel** : Les autres groupes votent pour. Merci.

## **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

## **EVENEMENTIEL ET ANIMATION**

### **33. Noël à Bayonne 2019 – Modalités d'organisation et de tarification des manifestations.**

**Mme Durruty :** Je vous propose de passer à la délibération 33 qui concerne notre Noël à Bayonne pour cette année 2019, les modalités d'organisation et de tarification des manifestations. C'est Madame Meyzenc qui nous présente cette délibération.

**Mme Meyzenc :** Merci beaucoup. La Ville de Bayonne propose du 29 novembre au 5 janvier prochain, des animations dans le cadre de l'opération Noël à Bayonne. Comme chaque année, une grande roue, que vous n'avez pas dû manquer, est installée sur la place de la Liberté dans les mêmes conditions tarifaires qu'en 2018. Par ailleurs, il est proposé de reconduire des animations autour d'une patinoire synthétique square Gambetta dans les conditions détaillées en note explicative de synthèse, nécessitant la conclusion d'un contrat entre la Ville et l'association Euskaldun Buruak, qui s'est proposée pour assurer les prestations relatives au fonctionnement de la patinoire. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les tarifs proposés, d'approuver les termes du contrat de prestation et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Mme Durruty :** Très bien. Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui est pour ? A l'unanimité, Merci.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **34. Arènes – Mise à disposition des arènes pour les concerts de l'été 2020.**

**Mme Durruty :** Rapport suivant, Monsieur Ugalde, mise à disposition des arènes pour les concerts de l'été 2020.

**M. Ugalde :** La saison s'annonce particulièrement fournie puisque nous en sommes déjà à quatre, voire cinq propositions de grandes dates de galas. Dans le cadre de la programmation en cours d'élaboration des concerts de l'été 2020 aux Arènes, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le tarif de 12 000 euros hors taxes par concert pour la mise à disposition de l'équipement à cette occasion, et de modifier en conséquence le règlement général l'utilisation des Arènes dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse.

**M. le Maire :** Merci. Je passe au vote de cette délibération. Pas d'abstention, ni de vote contre, adopté.

### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **35. Génération séniors – Convention de partenariat avec l'association des séniors Bayonnais.**

**M. le Maire :** Le rapport 35, Madame Lauqué.

**Mme Lauqué :** Il s'agit de la convention de partenariat avec l'association des seniors Bayonnais. L'association des séniors Bayonnais participe régulièrement à des animations organisées par le service Génération senior. Pour poursuivre ce partenariat, il convient que la Ville et l'association contractualisent une nouvelle convention d'une durée d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2020. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les

termes de la convention de partenariat avec l'association, annexée à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstention, ni de vote contre, adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **36. Génération Séniors – Convention d'intervention des agents municipaux sur les sites du CCAS.**

**M. le Maire** : Le rapport 36. C'est encore Madame Lauqué.

**Mme Lauqué** : Il s'agit de la Convention d'intervention des agents municipaux sur les sites du CCAS. La Ville de Bayonne propose, depuis le 1er janvier 2018, des activités en direction des retraités autonomes dans le cadre de l'opération Génération senior, que le Centre Communal d'Action Sociale avait précédemment développée pour ce public. Ce partenariat doit se formaliser au travers d'une convention, qui a pour objet de déterminer les modalités d'intervention des agents municipaux pour l'année 2020 sur les sites du CCAS. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modalités décrites dans la note explicative de synthèse et d'autoriser, Monsieur le Maire, à signer la convention à intervenir.

**M. le Maire** : Pas d'abstention, ni de vote contre, délibération adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **INFRASTRUCTURES**

### **37. Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communications chemin du Grand Basque – Convention avec la société Orange.**

**M. le Maire** : Monsieur Salducci, rapport 37.

**M. Salducci** : Enfouissement coordonné des réseaux aériens et de communication chemin du Grand Basque, convention avec la société Orange. Préalablement à la réfection définitive du chemin du Grand Basque, la Ville de Bayonne a passé une commande à ENEDIS pour procéder à l'enfouissement des réseaux aériens de basse tension et à la dépose de tous les supports. Lors de cette opération, il sera nécessaire d'enfouir les réseaux aériens de communications électroniques d'Orange accueillis sur les mêmes supports. Il est ainsi nécessaire de définir la répartition des prestations, des coûts, droits et responsabilités entre la Ville et Orange par le biais d'une convention annexée à la note explicative de synthèse. Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. le Maire** : Pas de problème sur ce rapport. Ni abstention, ni vote contre, la délibération 37 est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**38. Compétence optionnelle « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire » - Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « voirie » de la Communauté d'agglomération Pays basque.**

**M. le Maire :** Le rapport suivant, c'est le rapport 38 que je vais présenter. Cela concerne cette compétence optionnelle que la Communauté d'Agglomération a prise, concernant la création ou l'aménagement et entretien des voiries d'intérêt communautaire, la création, l'aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire. Il s'agit de voir la Convention de gestion des services pour l'exercice de cette compétence voirie de la Communauté. Par délibération du 14 février dernier, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement à cette prise de compétence. Celle-ci étant arrivée à son terme, c'est-à-dire dans la convention de gestion, et dans la mesure où d'importants travaux d'entretien doivent être réalisés, il est demandé au Conseil municipal, à l'appui des éléments détaillés dans la note explicative de synthèse, d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention de gestion avec la CAPB, d'une durée de 18 mois maximum, et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment signer les conventions ou actes spécifiques relatifs à la maîtrise d'ouvrage et au financement des travaux de réfection des chaussées.

Plus simplement, les voiries d'intérêt communautaire doivent faire l'objet d'une délibération au sein de la Communauté d'Agglomération. Aujourd'hui, la Communauté n'a pas délibéré d'une manière précise pour répondre, dans le détail, à ce que sont les voiries d'intérêt communautaire. On a pris la compétence, mais on n'a pas défini la mesure et on n'a pas pris des mesures d'exécution. Par contre, il faut régler un certain nombre de situations, notamment pour des voies communales qui étaient d'intérêt communautaire du temps de l'ancienne agglomération Côte Basque Adour. On est sur une période intermédiaire. Il appartiendra, à la Communauté d'Agglomération, après les élections à venir, de voir ce qu'il y a lieu de faire, mais dans l'intervalle, il nous faut prendre cette convention. Ce n'est rien de plus compliqué que cela, mais c'est un peu technique. Une intervention de Monsieur Iriart.

**M. Iriart :** Cette délibération est un peu technique. Je m'attendais, de fait, à la présentation d'une délibération à la CAPB en premier lieu concernant cette prise de compétence, mais elle vient à la Ville de Bayonne. A la fin de la lecture, je suis resté assez interrogatif. Il y a peut-être des éléments d'explication que je n'ai pas et vous les amènerez, mais je me permets de redire rapidement l'histoire de cette délibération que j'ai essayée de suivre du tout début, comme toutes les questions liées à la mobilité.

Comme vous le disiez, en décembre 2018, la CAPB a pris la compétence optionnelle intitulée : « Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ». Encore fallait-il se mettre d'accord sur la définition de ce fameux « intérêt communautaire ». La première proposition émanant de l'exécutif prévoyait de considérer d'intérêt communautaire, les voiries assurant la desserte des zones économiques, les voiries supportant un service de transport collectif en site propre, ainsi que 80 kilomètres de voirie de la DSAC bas. Si les deux premiers points ne nous posaient absolument aucune difficulté, le troisième a soulevé de nombreux questionnements et débats en particulier parce que les modalités d'exercice de la compétence de la voirie de l'ancienne ACBA étaient loin d'être claires, ce dont tout le monde convenait, y compris les premiers intéressés, élus et techniciens.

Cette absence de clarté concernait les points suivants. J'essaie de ne pas être trop technique. La liste de ces fameuses voiries communautaires renvoyait à un document vieux



de 99, date à laquelle l'intercommunalité était d'ailleurs le district Bayonne Anglet de l'époque. Cette délibération considérait d'intérêt districale, un certain nombre de voiries, dont des routes nationales et départementales, sans que l'Etat et le Département ne transfèrent pour autant leurs compétences. C'est une délibération qui souffrait d'un déficit de sécurisation juridique. Deuxième élément de non-clarté de cet exercice de la compétence voirie au sein de l'ACBA, c'est que depuis que Bidart et Boucau sont rentrés à la Communauté d'Agglomération, l'ACBA n'avait jamais exercé cette compétence voirie. Il n'y a eu aucun financement, aucune opération concernant la voirie dite d'intérêt communautaire, ce qui crée une situation juridique insécure et un état financier de fait extrêmement difficile à démêler dans l'hypothèse d'un transfert de compétences, puisqu'il n'y avait pas activation d'une compétence, comme on le faisait via la CLECT pour acter les modalités de ce transfert.

Face à ce flou et aux troubles légitimes qu'il avait générés à l'époque, la délibération qui avait été présentée au vote, après modification, indiquait que le transfert de la voirie de l'ex-ACBA ne serait acté que de manière transitoire pour une période de six mois, jusqu'à la fin du mois de juin 2019. Bien entendu, sans impact financier pour la CAPB, via une convention avec chacune des trois villes concernées, Bayonne, Anglet et Biarritz. Cette période devait être mise à profit pour mener, je cite : « un travail approfondi d'expertise technique et financière sur les modalités de la compétence de la voirie d'intérêt communautaire de l'ex-ACBA ». C'est la délibération de la CAPB qui l'écrivait comme cela. Depuis le vote de cette délibération, en ce qui me concerne, nous n'avons pas eu d'autres informations concernant les modalités de ce travail. Je m'en inquiétais de temps en temps, puisque le mois de juin approchait, si nous pouvions avoir écho de ce travail d'expertise approfondie qui devrait être mené. C'est bien logique qu'on nous soumette une nouvelle convention puisque la précédente est déjà caduque depuis le mois de juin 2019.

Par contre, ce qui m'a surpris à la lecture de la délibération, et surtout de la convention jointe, c'est qu'il ne s'agit pas d'un simple amendement qui prolonge d'une année, la délibération que nous avions adoptée à l'époque, qui prévoyait l'absence d'impact financier sur la CAPB. Dans la convention qu'on nous propose, on prévoit la prise en charge des travaux d'investissement par la CAPB, ce qui change la nature de la convention et ce qui nous ramène au problème initial et aux débats qui avaient été menés en Conseil communautaire au moment de la prise de compétence. J'imagine que cette convention a vocation à revenir prochainement à la CAPB. Mais nous manque-t-il des éléments d'information ? Ce travail d'expertise a-t-il été fait ? J'aurais besoin de ces précisions pour apprécier notre vote sur cette délibération. S'il s'était agi de prolonger une convention existante, cela n'aurait posé aucun souci, mais on en modifie le contenu en disant qu'il y a un impact financier sur la CAPB. Face à cette incertitude, il y a peut-être des éléments que je n'ai pas. Encore une fois, si vous pouviez nous les donner et, à défaut, je m'abstiendrais sur cette délibération.

**M. le Maire :** A ce stade de la soirée, je ne sais pas si tout le monde vous a suivi. On est au moins deux, dans un dialogue désormais singulier, à avancer. Monsieur Iriart, on a une situation un peu absconse du fait que ces voies d'intérêt communautaire déclarées telles par le district, à la fin de sa vie d'ailleurs parce que le district a été transformé en Communauté d'Agglomération en 2000. Il avait pris une délibération dont nous ne pouvons pas dire qu'elle était d'une grande clarté. C'est ce que vous dites et ce qui est vrai. On vit avec cet acquis. Au moment où la Communauté d'Agglomération prend la délibération le 15 décembre de l'année dernière, on se retrouve à devoir décliner cette délibération, puisqu'on a pris la compétence optionnelle, encore faut-il la gérer. Or, on a du mal à gérer, raison pour laquelle nous avons lancé une expertise technique et financière pour y voir un peu plus clair sur ce que signifie de la charge par la Communauté d'Agglomération nouvelle, de

ces voies d'intérêt communautaire, dont certains, parmi les conseillers communautaires et membres de l'exécutif, considèrent que c'est quelque chose qui n'est pas acceptable. Autrement dit, ils considèrent que les voies d'intérêt communautaire à l'époque, sans que ce soit suffisamment précisé, ne devraient pas être automatiquement considérées comme d'intérêt communautaire pour la nouvelle Communauté d'Agglomération.

Là, on parle du boulevard du BAB. On parle, à Anglet, de la rue Monbrun, l'une des plus grandes avenues. On parle d'un certain nombre de voiries, qui ne sont pas tout à fait secondaires, pour lesquelles se pose la question des frais d'investissements. Si aujourd'hui, on prend cette délibération, elle n'a pas vocation à régler définitivement quelque chose. Elle est prise parce qu'il faut attendre la fin de cette expertise à l'agglomération, mais que dans l'intervalle, nous avons besoin de prendre des initiatives sur la Ville de Bayonne. Ces voies restent malgré tout des voies communales, qui pourraient être déclarées d'intérêt communautaire, mais ce sont quand même des voies communales. On est obligé de prévoir cette délibération, qui vaut ce qu'elle vaut, en tout cas une délibération qui nous donne la possibilité d'intervenir dans ces conditions.

La situation pourrait ne pas paraître d'une grande clarté. Ce n'est pas que ce soit la délibération qui n'est pas claire. C'est la situation du statu quo ante de 1999, avant la création de la communauté Côte Basque Adour. Sans doute qu'il faudra être plus clair, parce que vous l'avez dit, les zones d'activité sont déclarées d'intérêt communautaire. Les zones traversées par les transports en site propre le sont aussi d'une manière mécanique. La troisième catégorie, ce sera une liste à la Prévert, parce que c'est cela qui va se poser, ce qui va entraîner des négociations et des discussions avec les communes concernées. Ce n'est ni plus ni moins, cette situation qu'on est en train de vivre. On a créé une institution qui s'appelle la Communauté du Pays Basque. Ce n'est pas simple tous les jours. Ça fait partie des dossiers compliqués que nous avons à gérer, je ne le cache pas, mais il faut délibérer, parce qu'il faut continuer à entretenir nos petites routes. Ce ne sont pas des petites routes d'ailleurs.

Vous avez dit que vous votiez ? Abstention. Comment vous décidez ? Vous votez, Monsieur Etcheto ? Abstention pour le groupe de Monsieur Mathieu Bergé. Il n'y a pas de chef chez vous ? Le moins possible, mais il y a des moments où il vaut mieux qu'il y en ait un. La délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**  
Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE s'abstiennent  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

## FINANCES

### **39. Exercice 2019 - Budget principal - Décision modificative n° 2.**

**M. le Maire :** Nous voilà arrivés à des dossiers de finances qui vont être présentés avec l'expertise que l'on connaît de Michel Soroste.

**M. Soroste :** Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, je dois vous présenter la décision modificative n° 2 qui va nous permettre d'ajuster notre budget de l'année 2019. Cette DM n° 2 comporte d'abord un investissement d'un montant global très faible de 144 000 euros pour l'ajuster. Il s'agit surtout de virements de crédits pour 142 000 euros. En recettes d'investissement, nous avons affecté 200 000 euros d'excédents complémentaires que nous avons dégagés dans la section de fonctionnement, soit un total

de recettes de 261 000 euros, plus élevé que les dépenses, qui permet de diminuer, à due concurrence, la prévision de recours à l'emprunt au 31 décembre 2019.

En ce qui concerne la section de fonctionnement d'un montant global de 540 000 euros, il s'agit plus de recettes que de dépenses. Les dépenses s'élèvent autour de 340 000 euros. Il s'agit essentiellement de réajuster la subvention d'équilibre que nous versons au budget Fêtes de Bayonne et temporada. Nous ajustons la prévision puisque nous avons les résultats très approchés. On ajuste cette subvention de 161 000 euros. Après, il y a quelques dépenses supplémentaires non significatives. Cela fait un global de 340 000 euros de dépenses. Parallèlement, nous avons des recettes plus élevées de 540 000 euros qui permettent de compenser largement les dépenses et d'avoir un excédent complémentaire de 200 000 euros.

Les recettes de 540 000 euros, ce sont des produits exceptionnels. Il s'agit surtout de 500 000 euros que nous avons obtenus de la Communauté d'Agglomération parce que nous avons négocié avec eux. La Régie des eaux a été reprise, c'est bien, la trésorerie, c'est très bien, mais il fallait qu'ils nous payent le stock. Nous avons réussi à obtenir le règlement du stock que nous leur avons remis, ce qui représente 500 000 euros de recettes complémentaires cette année. Voilà pour ces nouvelles.

Comme je tiens à faire plaisir, notamment à Monsieur Artiaga, je vais lui donner l'atterrissage de la fin du mois, les derniers chiffres que j'ai pour la fin du mois. Nous n'aurons pas le compte administratif aujourd'hui, mais on est très près du compte administratif. Selon les derniers éléments, à la fin du mois, nous aurons :

- des recettes de fonctionnement de 72,7 millions euros, soit une augmentation des recettes de 0,96 % par rapport à 2018.
- les dépenses de fonctionnement représenteront 63,7 millions d'euros. J'ajuste à quelques milliers d'euros, on est dans des prévisions, mais très près de la réalité, ce qui fait une augmentation des dépenses de fonctionnement de 0,81 %.

Nous allons augmenter les recettes de fonctionnement d'un pourcentage plus élevé que les dépenses de fonctionnement. Sans être très fort, on comprend bien que la différence va aller dans le bon sens. Je confirme que l'autofinancement, la différence des deux, s'élèvera à 9 800 850 euros, donc tout près de 10 millions d'euros en autofinancement brut. Je l'ai dit tout à l'heure, le seul chiffre qui a dépassé, c'est en 2013 où nous avons eu plus de 10 millions d'euros, mais nous n'avions pas eu les mêmes dotations de l'Etat qui étaient plus élevées. Aujourd'hui, nous sommes très près du record que la Ville n'a jamais eu. Voilà où nous serons à la fin de l'année. Remboursement de la dette, Monsieur Artiaga, 6,7 millions d'euros, ce qui fait la différence en autofinancement net de plus de 3 millions d'euros. Nous ne l'avons pratiquement jamais eu, sauf en 2014. On est au même niveau depuis le début du mandat jusqu'à la fin du mandat.

Je confirme qu'au 31 décembre 2019, l'encours de la dette sera d'un peu plus de 61 millions. Je confirme que c'est plus bas qu'il y a douze ans, c'est plus bas que 2014. Faites la division. Cela vous fait un nombre d'années de remboursement de 6,3. Je vous rappelle que l'alerte rouge est à 12. On est très loin. On est à 6,3. La situation financière de la Ville, je tiens à rassurer les Bayonnaises et les Bayonnais, c'est celle-là et pas autre chose. Les chiffres sont têtus, mais ils sont comme cela. Les 8 millions que nous avons pris en plus, c'est pour garantir les taux d'intérêt, compte tenu du contexte international extrêmement difficile à appréhender. Il nous a paru plus sécurisant de valoriser ces taux d'intérêt très bas, historiquement bas, dont la Ville de Bayonne pouvait bénéficier avec nos interlocuteurs bancaires, ce qui fait que nous avons sécurisé le recours prévisionnel de l'emprunt de 2020. Que faire de mieux ? Voilà pour les chiffres. Vous les vouliez, vous les avez.

En ce qui concerne cette DM, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n° 2 pour le budget principal, tel que présenté dans la note explicative de synthèse, s'équilibrant en dépenses et en recettes à hauteur de 684 000 euros.

**M. le Maire :** Est-ce que vous acceptez d'aller jusqu'au bout des délibérations financières et qu'on globalise ? On va jusqu'au bout, puis vous intervenez sur ce que vous voulez. Vous poursuivez, Monsieur Soroste, on fera le vote à la fin.

#### **40. Exercice 2019 - Budget annexe fêtes traditionnelles et de la temporada - Budget supplémentaire (décision modificative n° 1).**

**M. Soroste :** Monsieur le Maire, nous passons au budget annexe, les fêtes traditionnelles et la temporada. Nous avons déjà eu l'occasion de parler des fêtes traditionnelles en Commission extra-municipale des fêtes. Les chiffres ont été communiqués. Ils sont connus. Malgré les intempéries exceptionnellement défavorables, puisque sur trois jours de bracelets, on a eu deux jours sur trois, parce que je ne compte pas les deux premiers, deux jours sur trois où on a eu un temps exceptionnellement épouvantable, notamment le samedi. Il était difficile de vendre les bracelets. Nous avons rattrapé un peu le dimanche. Finalement, nous avons distribué 210 000 bracelets, dont 44 000 gratuits pour les Bayonnais et 66 000 payants pour les amis qui viennent faire les fêtes de Bayonne avec nous. Ce qui fait que le nombre de bracelets est pratiquement équivalent à l'année dernière. C'est un succès compte tenu des conditions que je viens d'évoquer. C'est également une démonstration que le modèle économique est viable et qu'il répond parfaitement à l'objectif d'atteindre moins d'un million d'euros de subvention d'équilibre du budget principal au budget des fêtes, ce que nous n'avons évidemment jamais pu faire jusqu'à maintenant. Cet objectif est atteint.

Nous arrivons autour de 900 000 euros. Ramené au bracelet, un petit calcul qu'on communiquera à tout le monde, les fêtes de Bayonne coûtent aux Bayonnais, cette année, 900 000 euros et quelques. Ramenés à 52 000 habitants, cela fait un peu plus de 18 euros par Bayonnais. Réellement, les Bayonnais ont le bracelet gratuit mais ils paient, au travers de leurs impôts, un peu de plus de 18 euros. Nos amis qui viennent nous rejoindre payent 8 euros. C'est une contribution équilibrée que les Bayonnais supportent toujours beaucoup plus que nos chers amis qui viennent, nous sommes très contents de les recevoir, mais ils ne paient que 8 euros et les Bayonnais 18. Les Bayonnais supportent encore 18 euros et les autres 8. C'est un équilibre qui a son sens. Voilà pour le budget fêtes de Bayonne.

En ce qui concerne le budget de la temporada, on est encore dans les dernières prévisions, mais on maintient le chiffre qui était le même que 2018, c'est-à-dire 135 000 euros, dont 54 000 euros d'amortissement. J'ai déjà eu l'occasion de dire que c'est un calcul comptable et qu'en trésorerie, il n'y a pas les 50 000 euros qui partent parce qu'il y a longtemps que les Arènes ont été payées, parce qu'elles ont été achetées il y a plus de 30 ans.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette DM1 pour le budget annexe des fêtes et de la temporada, tel que présenté par chapitre dans le document annexé.

**M. le Maire :** Je vous propose de passer aux parcs de stationnement et on prendra toutes les questions que vous voudrez ensuite.

#### **41. Exercice 2019 - Budget annexe des parcs de stationnement - Décision modificative n° 2.**

**M. Soroste :** C'est le budget annexe des parcs de stationnement. Dans la DM2, il est extrêmement faible. Le parc de stationnement, par rapport au budget, les modifications s'élèvent à 14 000 euros. Je crois que c'est pour ajustement que nous délibérons ce soir. Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 4 et en application des articles L.2313-2 et 3 du CGCT, il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette DM2 pour le budget annexe des parcs de stationnement, tel que présenté par chapitre dans le document annexé.

**M. le Maire :** Merci. On prend un dernier rapport avant de passer au débat. C'est le rapport 42.

#### **42. Exercice 2019 - Budget principal et annexes - Approbation des montants pour les provisions comptables.**

**M. Soroste :** Il s'agit des provisions comptables. Avec les ajustements de la comptabilité publique, depuis déjà de nombreuses années, nous passons des provisions comptables. Provision ne veut pas dire abandon et provision ne veut pas dire paiement. Ce sont des calculs en fonction des risques, des grosses réparations ou des litiges :

- la provision pour litiges était à 900 000 euros. On vous propose de la laisser à 900 000 euros.
- la provision pour grosses réparations était à 1 677 000 euros, on la garde toujours. C'est un litige que la Ville a gagné. On garde la provision tant que nous n'avons pas dépensé la somme qui nous a été allouée, mais le litige n'est plus théoriquement un litige puisque nous l'avons gagné.
- la provision pour dépréciation des stocks, on évalue nos provisions pour 15 000 euros.
- la provision pour dépréciation des comptes de tiers, il s'agit des créances qui présentent un risque que nous provisionnons, en espérant que c'est une provision prudente, mais qu'elle ne se réalisera pas. Vous voyez quand même une augmentation parce que beaucoup de gens sont en difficulté. On constate une tendance à une certaine augmentation du risque. On en a tenu compte au niveau du montant de la provision. On fait un complément de provision de 117 000 euros.
- pour le budget annexe des parcs de stationnement, le montant est extrêmement faible puisqu'on est à 7 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble de ces provisions et les ajustements faits et proposés.

**M. le Maire :** Je vous propose mes chers collègues, si vous avez des questions pour les rapports 39 à 42 qui viennent d'être présentés par notre collègue Michel Soroste, de bien vouloir prendre la parole. Monsieur Artiaga.

**M. Artiaga :** Oui, très court, Monsieur le Maire, parce que nous n'allons pas refaire le débat. De toute façon, Michel ne nous a pas convaincus et je ne vais pas le convaincre non plus en lui expliquant qu'en décalant les remboursements, bien entendu, on peut avoir une vision différente des chiffres et de l'endettement de la Ville. L'avenir nous dira qui avait raison de ces deux présentations.

Je ne suis pas amoureux des chiffres, mais je voudrais juste revenir sur une petite chose concernant les fêtes de Bayonne. Tout à l'heure, on a entendu Monsieur le Maire défendre avec fougue une définition de l'intérêt communautaire quand on disait que nos terrains de Didier Deschamps avaient un intérêt communautaire. Il en a donné une définition en parlant de rayonnement communautaire. Il a dit : « La centralité de Bayonne, capitale du Pays Basque, la rareté de la prestation ou de l'évènement, le fait que d'autres habitants que les seuls Bayonnais participent et qu'en plus, il y a des mobilités douces pour les amener là ». Ce sont tout à fait les critères qui pourraient s'appliquer aux fêtes de Bayonne qui ont un rayonnement communautaire.

**M. le Maire :** Vous trouvez quelques avantages à cette Communauté d'Agglomération que vous n'avez pas voulue. C'est une boîte à sous, pour vous, ce n'est pas un idéal politique. C'est dommage.

**M. Artiaga :** Je poursuis avec une petite question qui sera très brève sur la présentation de Michel Soroste sur les provisions comptables, une question simple concernant les provisions pour la bibliothèque universitaire. La provision pour gros travaux, pourquoi un délai aussi long qui court encore entre l'indemnisation de la Ville intervenue en 2016, par décision de justice, et la remédiation des désordres, dits importants dans votre rapport ? Je pense que les personnels qui travaillent à la bibliothèque universitaire, comme les étudiants, attendent sûrement avec impatience cette remédiation et cette remise en l'état de la bibliothèque.

**M. Soroste :** Je fais des chèques des factures quand les travaux sont faits. Les travaux, ce n'est pas moi qui vais vous répondre sur la date de réalisation des travaux.

**M. le Maire :** Je ne suis pas sûr d'avoir la réponse à totalité des choses, mais le souvenir que j'en ai, c'est que c'est une procédure qui a été extrêmement longue. C'est une erreur de conception, principalement de l'architecte, à l'origine de ce sinistre qui a beaucoup gêné nos étudiants et les enseignants. La reprise a été beaucoup plus tardive que ce qui était initialement prévu. Comme souvent, lorsque l'on est dans des chantiers avec des garanties décennales qu'on fait jouer, il ne faut surtout pas croire que l'indemnité que vous alloue un tribunal soit à la mesure des travaux réels à effectuer. C'est exactement ce qui s'est passé s'agissant de la bibliothèque universitaire. Je n'ai pas le détail des sommes allouées, peut-être que le rapport le dit, je ne sais plus, mais en tout cas, c'est bien plus cher que la somme que nous avons obtenue. C'est fréquent, malheureusement. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**M. Artiaga :** Ma question était plus simple que le commentaire que vous nous avez donné. C'est pourquoi un tel délai entre la décision de justice, l'indemnisation de la commune et des travaux qui n'ont toujours pas commencé, trois ans après ?

**M. le Maire :** Parce que cela va coûter plus cher que l'argent que nous avons et qu'il faut trouver d'autres sources de financement. Est-ce que c'est ça ? Les services me disent que c'est ça. Ces travaux sont programmés. Ce n'est pas l'indemnité que l'on a touchée par voie judiciaire qui va permettre de réaliser les travaux. Il faut trouver, outre l'indemnité que le tribunal nous a allouée, d'autres sources de financement. Les travaux sont programmés. C'est ce que vous confirmez ? On lance la conduite d'opérations, mais ça aura duré, vous avez raison, Monsieur Artiaga. Monsieur Etcheto et Madame Herrera.

**M. Etcheto :** Est-ce que nous avons une idée du coût du montant de l'opération et du calendrier ?

**M. le Maire :** Je ne suis pas capable de vous répondre. Je me suis retourné et on me propose qu'on vous réponde par un courrier. Excusez-nous, mais je n'ai pas réponse à tout. Je connais la problématique globale, mais je n'ai pas les chiffres en tête. Madame Herrera.

**Mme Herrera :** A cette heure-ci, je pense que plus grand monde nous écoute, mais rappeler que le contribuable Bayonnais participera à la remise en état en partie de cette bibliothèque et rappeler que c'est une bibliothèque qui appartient au patrimoine municipal, ouverte aux Bayonnaises et aux Bayonnais. Très peu le savent. Ils pensent que c'est une bibliothèque réservée à l'université. Il est vrai que les problématiques d'heures d'ouverture et de personnel, c'est un peu plus compliqué puisque nous ne sommes pas tout à fait dans une gestion municipale. Il faut savoir que les Bayonnais qui habitent le quartier ou des Bayonnais qui viennent sur ce quartier bénéficient d'un équipement très agréable en dépit de ses difficultés et qu'il leur est ouvert.

**M. le Maire :** Vous avez raison. C'est vrai pour la bibliothèque et c'est vrai pour les amphithéâtres qui sont à la disposition pour d'autres manifestations. La preuve est que nous faisons nos conseils communautaires en séance là-bas parce que nous avons parfaitement le droit, si les salles ou les amphithéâtres sont libres, de les utiliser. Vous avez raison de dire que cela ne se sait pas. Nous avons eu de longs débats, tout à fait. Ce sont des points que nous avons clairement indiqués dans la convention que nous avons signée à l'époque pour que la Ville puisse disposer de ces locaux. C'est un fait que cela ne se sait pas, s'agissant en particulier de la bibliothèque.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Vous allez me dire le sens de vos votes pour le rapport 39.

**M. Artiaga :** On ne prend pas part au vote sur l'ensemble des délibérations budgétaires.

**M. le Maire :** 39 à 42.

**M. Artiaga :** A l'exception de la 43.

**M. le Maire :** On n'y est pas. 39 à 42, non-participation au vote, non-participation au vote, abstention pour le groupe. C'est parfaitement clair pour les services.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA  
ne prennent pas part au vote

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

#### **43. Exercice 2019 - Subventions exceptionnelles aux associations et organismes.**

**M. le Maire :** Nous passons au rapport 43 présenté par notre collègue Cyrille Laiguillon. Un rapport qui a été modifié à la marge.

**M. Laiguillon :** Tout à fait. Avec votre assentiment de dernière minute. Exercice 2019, subvention exceptionnelle aux associations et organismes. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'attribution des subventions exceptionnelles présentées dans le rapport remis sur table en séance ce soir, d'un montant total de 27 100 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention triennale de financement en 2019,

2020, 2021, conclue avec le Comité d'action sociale du personnel des collectivités territoriales de Bayonne.

**M. le Maire :** Sur ce rapport, il n'y a pas de demande de prise de parole. Je le mets aux voix. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? La délibération est adoptée.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **44. Exercice 2020 – Autorisations budgétaires d'investissement par anticipation au vote du budget primitif.**

**M. le Maire :** Rapport 44. Vous revenez, Monsieur Soroste, pour un rapport budgétaire.

**M. Soroste :** Autorisation budgétaire d'investissement par anticipation au vote du budget primitif. Afin de permettre la continuité des investissements jusqu'à l'adoption du budget primitif qui aura lieu en 2020, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement détaillées dans la note explicative de synthèse par chapitre et par article. Ces dépenses seront inscrites au budget primitif de 2020.

**M. le Maire :** Merci. Non-participation au vote, abstention et non-participation au vote. Le même sens que les votes précédents, c'est clair pour les services ? Parfait.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA  
ne prennent pas part au vote  
Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

#### **45. Exercice 2020 – Versement d'avances sur subventions et sur contributions par anticipation au vote du budget primitif.**

**M. le Maire :** On passe à nouveau avec Monsieur Laiguillon sur les versements d'avance sur subventions.

**M. Laiguillon :** Chaque année, courant janvier, une avance sur subvention et sur participation est versée aux principales structures financées par la Ville, associations et clubs sportifs professionnels, Centre Communal d'Action Sociale, organismes de regroupement, afin de leur assurer un niveau de trésorerie suffisant pour le premier semestre. Il est rappelé que ces avances n'engagent pas le montant définitif de l'aide financière qui sera votée ultérieurement par le Conseil municipal pour l'année 2020. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une avance sur subvention et sur participation, dans les conditions précisées dans la note explicative de synthèse.

**M. le Maire :** Il y a les associations ou des syndicats qui attendent évidemment ces sommes. Pas d'abstention, ni de vote contre ? Adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **46. Approbation des rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque du 28 septembre 2019.**

**M. le Maire :** Monsieur Soroste doit présenter deux rapports sur les CLECT. Je rappelle que c'est lui qui préside la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. Ce



n'est pas un organisme facile. Ce n'est pas un sujet facile, très budgétaire évidemment, puisque c'est la relation aux communes intercommunalités qui se règle au travers de ce truc qui paraît un peu abscons. Ce qui est assez extraordinaire, c'est que les décisions prises, l'ont été jusqu'à ce jour à l'unanimité des 158 maires qui composent cette Commission. Bravo, Monsieur Soroste. Vous votez au Conseil municipal un exercice un peu facile par rapport au reste.

**M. Soroste :** Merci Monsieur le Maire. Commission très technique dont l'enjeu, ce sont les attributions de compensation. Je vous rappelle le chiffre, 55 millions d'euros, et Bayonne, ce sont 15 millions dans les 55. Il a fallu déjà expliquer pourquoi Bayonne est à 55 et pourquoi les communes sont beaucoup plus faibles. Deuxième principe, comme l'a dit Monsieur le Maire, 158 communes, 158 personnes présentes, une personne par commune. C'est très démocratique et très représentatif, mais avec des écarts très importants en matière de chiffres. Il a fallu expliciter et convaincre. Les deux dernières fois, c'était assez spectaculaire. C'était la semaine dernière à Saint-Palais où plus de 110 communes étaient présentes, ce qui était assez exceptionnel comme quorum. Toutes les décisions, y compris les décisions qui ne concernent pas systématiquement toutes les communes. Les gens votent, mais très souvent, ils ne sont pas concernés. Beaucoup de communes ne sont pas concernées, mais ils votent. Il y a une relation de confiance. On a aussi, je l'ai dit l'autre jour à Saint-Palais, une équipe technique à l'Agglomération dont je tiens à saluer la compétence et l'implication dans ces rapports difficiles pédagogiquement importants, mais cela se passe bien. On vote, y compris les décisions de solidarité, entre la communauté. Tout a été voté à l'unanimité. C'est vrai que c'est assez remarquable dans une collectivité aussi importante et variée.

Le principe est que chaque commune au conseil municipal doit impérativement voter après les rapports CLECT et avant la prochaine séance communautaire qui a lieu, de tête, le 14 décembre. C'est pour cela que nous avons demandé à toutes les communes de délibérer avant, sinon, on ne pourra pas leur liquider le solde de l'attribution de compensation entre le 15 décembre et le 31 décembre.

**M. le Maire :** A mon avis, elles vont délibérer, il y a des sommes à la clé.

**M. Soroste :** Nous le leur avons bien explicité. Ils sont tous au courant de l'importance des votes. Nous devons, nous aussi, voter ces rapports, même si notre commune n'est pas concernée. Elle est concernée par un point, vous l'avez sûrement lu dans les rapports, mais les autres points ne nous concernent pas directement, mais il faut que l'on vote dessus.

Le rapport 46, c'est l'approbation des rapports de la CLECT de la Communauté d'Agglomération du 28 septembre 2019. La CLECT s'est réunie le 28 septembre. A cette occasion, elle a établi et approuvé deux rapports qui ont été présentés et joints à la note explicative de synthèse. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces rapports 1 et 2 de la CLECT du 28 septembre, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

#### **47. Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté d'agglomération Pays Basque du 25 novembre 2019.**

**M. le Maire :** Le rapport suivant, on le présente tout de suite.

**M. Soroste** : Je rajoute le rapport suivant. C'est la même chose. C'est la réunion dont je parlais à l'instant. On s'est réuni la semaine dernière à Saint-Palais, le 25 novembre. A cette occasion, elle a établi et approuvé un même rapport pour d'autres points à l'ordre du jour. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce rapport, dont un qui concernait notre ville, et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

**M. le Maire** : Merci sur ce rapport 46. Il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre. Sur le rapport 47, non plus. Ces délibérations sont approuvées.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE  
(délibérations n° 46 et 47)**

**48. Demandes d'exonération exceptionnelle de la redevance de mise à disposition d'équipements municipaux.**

**M. le Maire** : Cyrille Laiguillon, rapport 48.

**M. Laiguillon** : Merci Monsieur le Maire. Au titre de l'utilisation de locaux municipaux, un certain nombre d'occupants sollicitent, compte tenu de la nature des événements organisés, l'exonération de la redevance de mise à disposition. Il est demandé au Conseil municipal d'accorder les exonérations exceptionnelles proposées en note explicative de synthèse qui s'élève à 17 989,98 euros.

**M. le Maire** : Merci. Sur ce rapport demande d'exonération, pas d'abstention, ni de vote contre, la délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**49. Remises gracieuses de créances.**

**M. le Maire** : Monsieur Soroste, les remises gracieuses de créances. Ce n'est pas trop compliqué.

**M. Soroste** : Il est proposé au Conseil municipal, comme chaque année, de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 1 730,28 euros et le montant des remises gracieuses à 1 297,71 euros.

**M. le Maire** : Pas de gros enjeux. Pas d'abstention, ni de vote contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**FONCIER**

**50. Cession à la Communauté d'agglomération Pays basque (CAPB) d'une partie de parcelle AB 59 et de la parcelle AB 249 dans le cadre de l'opération de réhabilitation-extension de la station d'épuration de Saint-Bernard.**

**M. le Maire** : Monsieur Salducci va nous présenter le rapport 50.

**M. Salducci** : Merci Monsieur le Maire. Cession de la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'une partie de parcelle AB 59 et de la parcelle AB 249 dans le cadre de l'opération de réhabilitation-extension de la station d'épuration de Saint-Bernard. En complément des cessions déjà approuvées par le Conseil municipal, la Communauté d'Agglomération Pays Basque souhaite acquérir de nouveaux terrains à proximité de la station d'épuration de Saint-Bernard, d'une superficie totale de 4 437 m<sup>2</sup>, estimée à 135 euros le mètre carré par la Direction Générale des Finances Publiques. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette cession et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec la CAPB dans les conditions fixées dans la note explicative de synthèse.

**M. le Maire** : Sur ce rapport, pas d'abstention, ni de vote contre. Il est adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **51. Régularisation foncière avec Monsieur Ainciart - 61 rue Maubec - Désaffectation et déclassement de partie de la parcelle cadastrée BI 44.**

**M. le Maire** : Monsieur Lacassagne, une régularisation foncière.

**M. Lacassagne** : Monsieur le Maire, il s'agit d'une régularisation foncière avec Monsieur Ainciart, 61 rue Maubec. A l'occasion du projet de Monsieur Ainciart, de céder les biens lui appartenant au 61 rue Maubec, il a été constaté qu'une double rigoureuse régularisation foncière devait être opérée sur la matrice cadastrale entre la Ville et ce propriétaire dont les détails sont mentionnés dans la note explicative de synthèse. Cette régularisation foncière induisant de procéder au déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle concernée, il est demandé au Conseil municipal de constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public communal de cette emprise.

**M. le Maire** : Pas d'abstention, ni de vote contre.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **52. Régularisation foncière avec Monsieur Ainciart - 61 rue Maubec - Cession de partie de parcelles BI 42 et BI 44.**

**M. le Maire** : Toujours une régularisation sur le 52.

**M. Lacassagne** : Cela concerne toujours cette personne au 61 rue Maubec. Comme rappelé dans l'exposé de la délibération précédente, il convient de procéder à une double régularisation foncière au 61 rue Maubec. Au vu des éléments développés dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les conditions de cette double régularisation foncière, incluant la cession d'une partie de parcelles et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de celle-ci avec Monsieur Ainciart.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'abstention, ni vote contre. Adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**53. Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux du 1er octobre 2007 entre la ville de Bayonne et la Scène Nationale Sud-Aquitain.**

**M. le Maire** : Madame Castel, un avenant à la convention avec la Scène Nationale.

**Mme Castel** : Monsieur le Maire, un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux du 1er octobre 2007 entre la Ville de Bayonne et la Scène Nationale Sud-Aquitain. La Ville et le Centre d'Action Culturelle de Bayonne et du Sud-Aquitain Scène Nationale ont conclu une convention en 2007 portant sur la mise à disposition de locaux. Le changement de statut du CAC devenu depuis le 1er janvier 2019, un établissement public de coopération culturelle, nécessite de modifier la convention en cours par voie d'avenant. Dans les conditions précisées dans la note explicative de synthèse, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de cet avenant n° 1 à la convention de mise à disposition au bénéfice de l'EPCC du Sud-Aquitain et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**M. le Maire** : Il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre. Délibération adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**MARCHES PUBLICS**

**54. Souscription de divers marchés d'assurances à compter du 1er janvier 2020 – Signature des marchés.**

**M. le Maire** : Monsieur Esmieu, vous avez une série de rapports, 54 d'abord.

**M. Esmieu** : Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Concernant les marchés publics, il s'agit de la souscription de divers marchés d'assurance à compter du 1er janvier 2020, signature des marchés. Les marchés d'assurance en cours arrivent à expiration le 31 décembre 2019. Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée avec l'appui d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage compte tenu de la spécificité de la matière, mais je tiens à préciser que les services ont fait un travail remarquable, parce que ce sont sept lots et c'est très complexe. Les offres réparties en sept lots ont été soumises à la Commission d'appel d'offres le 27 novembre dernier. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les attributaires sélectionnés pour les diverses solutions de base et variantes décrites aux conditions tarifaires visées par la note explicative de synthèse, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions concernant l'exécution et le règlement des dix marchés.

**M. le Maire** : Sur ce rapport 54, pas d'abstention, ni de vote contre. C'est adopté.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**55. Acquisition et mise en œuvre d'un logiciel de billetterie – Constitution d'un groupement de commandes avec la Scène Nationale du Sud-Aquitain.**

**M. le Maire** : Le rapport 55.

**M. Esmieu** : Il s'agit de l'acquisition et de la mise en œuvre d'un logiciel de billetterie, constitution d'un groupement de commandes avec la Scène Nationale du Sud-Aquitain. Pour les spectacles qu'elle organise directement, la Ville utilise un logiciel de billetterie

aujourd'hui obsolète. Il a été décidé de lancer une consultation pour le remplacer en constituant un groupement de commandes avec la Scène Nationale du Sud-Aquitain. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la constitution du groupement de commandes tel que défini dans la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec la Scène Nationale du Sud-Aquitain, ainsi que toutes pièces nécessaires dans le cadre de la participation à ce dispositif et de sa mise en œuvre.

**M. le Maire** : Pas d'abstention, ni de vote contre. Adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **56. Maintenance préventive, corrective, dépannage et assistance technique de sécurité incendie (SSI) – Signature de l'avenant n° 1 avec la société AMS.**

**M. le Maire** : Le rapport 56.

**M. Esmieu** : Il s'agit de la maintenance préventive, corrective, dépannage et assistance technique de sécurité incendie. Signature de l'avenant n° 1 avec la société AMS. Le 18 août 2018, la Ville a conclu, avec la société AMS, un marché public composite pour la vérification et la maintenance des systèmes de sécurité incendie. Il a été nécessaire d'installer, en cours de marché, deux nouvelles centrales incendies pour équiper le centre d'accueil des migrants et la salle de spectacle de la Luna Negra. Le montant des marchés détaillés en note explicative de synthèse s'élève désormais à 157 629,82 euros hors taxes, ce qui représente une plus-value de 2,46 % par rapport au contrat initial. Globalement, le montant du contrat s'élève à 317 629,82 euros hors taxes. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société AMS, l'avenant n° 1.

**M. le Maire** : Sur ce rapport 56, il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre. Il est donc adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **57. Maintenance du matériel de péage et de gestion centralisée des parcs de stationnement - Lancement de la procédure et signature du marché public.**

**M. le Maire** : Rapport 57.

**M. Esmieu** : Il s'agit de la maintenance du matériel de péage et de gestion standardisée des parcs de stationnement, lancement de la procédure et de signature des marchés publics. En juin 2016, la Ville a conclu, avec la société Thalès, un marché de maintenance pour le matériel de péage et de gestion administrative centralisée et de gestion technique centralisée des parcs de stationnement. Ce marché arrivant à échéance en juin 2020, il est nécessaire de le relancer. Le marché à conclure sera un appel d'offres ouvert européen d'une durée de quatre ans ferme. Ce marché est estimé, sur une durée totale du marché, à 480 000 euros hors taxes. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres européen, à signer le marché, à intervenir pour une durée d'un an reconductible trois fois et de conduire la procédure de marché dans les conditions énoncées dans la note explicative de synthèse. Merci.

**M. le Maire** : Merci. Sur ce rapport, il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**58. Prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur - Avenant n°2 avec la société DALKIA.**

**M. le Maire** : On passe au rapport 58.

**M. Esmieu** : Il s'agit des prestations de garantie totale, de gestion et de maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de fourniture de chaleur. Avenant n° 2 avec la société Dalkia. En novembre 2018, la Ville de Bayonne a conclu, avec la société Dalkia, un marché portant sur la gestion technique et la maintenance des installations de génie climatique, de production d'eau chaude sanitaire et de fourniture de chaleur pour les bâtiments municipaux. Il convient d'intégrer aujourd'hui trois nouveaux sites : les équipements des vestiaires foot de la Floride, le foyer Jaureguiberry et le Bar du théâtre dans un nouvel avenant. Conformément aux dispositions indiquées dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Dalkia l'avenant n° 2.

**M. le Maire** : Sur le rapport n° 58, il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre. La délibération est adoptée.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**59. Acquisition d'une laveuse et d'une balayeuse neuves - Attribution des marchés.**

**M. le Maire** : Rapport 59.

**M. Esmieu** : Acquisition d'une laveuse et d'une balayeuse neuves, attribution des marchés. Afin de continuer à garantir la propreté de la Ville en étant toujours plus respectueuse de l'environnement, le renouvellement d'une laveuse et d'une balayeuse est nécessaire. Une consultation a été lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert pour les deux lots. Les offres correspondantes ont été soumises à la Commission d'appel d'offres le 27 novembre dernier. Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir aux conditions décrites dans la note explicative de synthèse avec la société Eurovoirie et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché.

**M. le Maire** : Sur le rapport 59, il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre. La délibération est adoptée.

**M. Esmieu** : Si vous le permettez, je rajouterai concernant la laveuse que le lot n'a pas été retenu. Il a été déclaré infructueux parce que les deux sociétés qui avaient soumissionné n'ont pas fait la démonstration. C'était une clause obligatoire. Une nouvelle consultation sera lancée.

**M. le Maire** : Cela ne rend pas la délibération sans objet ?

**M. Esmieu** : Il y a deux lots. On passe le lot 2.

**M. le Maire** : Je vois, un lot sur les deux. Pas d'abstention, ni de vote contre, c'est adopté, mais un lot fera l'objet d'une autre délibération.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **60. Evacuation de déchets du chantier d'élargissement du chemin de Pinède – Lancement de la consultation et signature du marché.**

**M. le Maire** : Monsieur Esmieu, vous présentez le dernier rapport, le rapport 60.

**M. Esmieu** : Il s'agit de l'évacuation des déchets du chantier d'élargissement du chemin de Pinède, lancement de la consultation et signature du marché. Lors des travaux d'élargissement du chantier de Pinède, un bassin de stockage et de traitement des eaux pluviales avant rejet a été réalisé par décaissement d'un terrain situé à proximité du ruisseau des Anges. Ce terrain a été remblayé, il y a plusieurs décennies, par des déchets de chantier, dont certains ne remplissent pas les conditions pour être stockées en l'état, en installation de stockage de déchets inertes. De ce fait, un marché de services a été conclu pour traiter ces déchets. Il est demandé au Conseil municipal, sur les bases des éléments énoncés dans la note explicative de synthèse, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert, à signer le marché correspondant et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions concernant l'exécution et le règlement de ce marché.

**M. le Maire** : Sur ce rapport. Y a-t-il des abstentions ou des votes contre ? Le rapport est adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **61. Modification du tableau des effectifs.**

**M. le Maire** : Madame Durruty, vous avez trois rapports.

**Mme Durruty** : D'abord modification du tableau des effectifs. Comme indiqué dans la note explicative de synthèse, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs par la création de trois postes : un poste de catégorie C et deux postes de catégorie A, et la suppression de sept postes ayant fait l'objet d'un rapport présenté au Comité technique du 21 novembre 2019.

**M. le Maire** : Sur ce rapport, abstention traditionnelle, non-participation au vote et non-participation au vote. Merci. Adopté

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES**

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA  
ne prennent pas part au vote  
Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

**62. Renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent auprès de la Communauté d'agglomération Pays Basque.**

**M. le Maire :** 62.

**Mme Durruty :** Renouvellement de la mise à disposition partielle d'un agent auprès de la Communauté d'Agglomération au Pays Basque. Par délibération du 19 juillet 2018 et du 11 avril 2019, notre Conseil municipal a approuvé le principe, puis le renouvellement d'une mise à disposition partielle d'un agent auprès de la CAPB à compter du 1er août 2018, dans le cadre du déploiement du très haut débit sur le territoire de la communauté. Le déploiement de ce très haut débit sur le territoire n'étant pas achevé, il est demandé à notre Conseil municipal d'approuver le renouvellement de cette mise à disposition dans les mêmes conditions que celles du précédent, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, ainsi que la convention jointe à la note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. le Maire :** Sur ce rapport, pas d'abstentions, pas de vote contre, c'est adopté.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

**COMMERCE**

**63. Dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2020 – Avis du conseil municipal.**

**M. le Maire :** Le rapport 63, Madame Durruty.

**Mme Durruty :** Délibération désormais classique qui concerne le repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2020. Avis du Conseil municipal. Comme vous le savez, la règle des dimanches du maire est fixée par la loi du 6 août 2015. En plus de l'avis du Conseil municipal, il convient de procéder à la consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, ainsi que de recueillir l'avis conforme de la CAPB pour des autorisations envisagées au-delà des cinq dimanches dans la limite de 12 au total. Au vu de l'ensemble des démarches et après avoir dégagé les propositions les plus exprimées, dans un souci de cohérence, il est soumis au Conseil municipal pour avis, les dérogations au titre de l'année 2020, classées par type d'activité dans le tableau qui a été joint à la note explicative de synthèse.

**M. le Maire :** Sur ce rapport, quelle est votre position de vote ? Vous votez pour. De la constance, c'est bien. C'est clair pour les services jusque-là ? Monsieur, vous avez le droit d'intervenir. Absolument.

**M. Bergé :** Les grands principes doivent être rappelés.

**M. le Maire :** Rappelez les grands principes. Vous n'allez pas nous étonner, mais vous pouvez.

**M. Bergé :** On peut rappeler les grands principes. On change la forme, vous allez voir. On change la forme quand même. En nous proposant de voter cette délibération, vous, et votre majorité politique, pensez probablement être dans le sens de l'histoire, celui du *Black Friday*.



**M. le Maire :** Il n'y a pas que notre majorité, puisque Madame Capdevielle...

**M. Bergé :** Je vais en parler, mais de manière indirecte. Vous pensez être dans le sens de l'histoire, celui du *Black Friday* et de l'ubérisation. Or ceci est un contresens linguistique, historique, politique et environnemental :

- Linguistique : Pierre Bourdieu expliquait très bien comment, en imposant ses mots, on impose ses idées. Ce vocabulaire anglophone colonise nos discours, mais également nos pensées. Si nous les remplaçons respectivement par « opération de surconsommation » et « réhabilitation des tâcherons », nous comprendrions immédiatement le caractère néfaste de ces orientations sociétales.
- Historique : En 1906, lorsqu'est promulguée la loi sur le repos dominical suite à la catastrophe de Courrières, 1 009 mineurs avaient été tués, 45 % des employés avaient une espérance de vie inférieure à 40 ans. Depuis, le repos dominical est la règle en France. Il constitue une restriction du principe de liberté du commerce et de l'industrie au profit, selon le Conseil constitutionnel, de la santé et du bien-être public.
- Politique : Le gouvernement, sous l'influence du Président Macron et de ceux qui le soutiennent et l'ont soutenu nationalement et localement, sous couvert de modernité, de start-up nation, détricote, maille après maille, notre modèle social.
- Le droit du travail : La remise en question de la solidarité fiscale avec la suppression de l'ISF, l'assurance chômage, notre système de retraite par répartition. Demain, viendront l'hôpital public et la Sécurité sociale. Il y aura toujours des majorités, nationalement et localement, pour approuver le contresens de l'histoire.
- Environnementale : C'est la société de consommation qui exploite les hommes et les ressources naturelles. Voter des dispositions élargissant le champ de l'accès à la consommation de masse le dimanche est, philosophiquement et environnementalement, une faute à cet égard.

Donc linguistiquement, nous soutiendrons le repos dominical contre le *Sunday shopping*. Historiquement, nous refusons de voter une restriction au principe de santé et bien-être public au profit de la liberté du commerce et de l'industrie. Politiquement, nous sommes dans le sens de l'histoire du progrès social et non des régressions sociales. Environnementalement, nous nous positionnons clairement contre la société de surconsommation et les mesures publiques contre-productives à cet égard. Ernest Renan nous explique que ce qui constitue une nation, ce n'est pas de parler la même langue, ni d'appartenir à un groupe ethnographique commun, c'est d'avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore dans l'avenir. Le génie de notre nation, c'est son modèle social et nous le défendrons ici et demain toujours, sans renoncer. Je vous remercie. Nous voterons donc contre.

**M. le Maire :** Bourdieu, Ronan, vous auriez pu citer Victor Hugo parce qu'il y avait quelque chose. Vous l'avez cité aussi. Quand j'ai fait ma licence de sociologie, parce que j'en ai fait une, j'en ai bouffé du Bourdieu et ça m'a passionné.

**M. Bergé :** *A priori*, vous n'avez pas tout retenu.

**M. le Maire :** J'ai beaucoup étudié Bourdieu, figurez-vous. Si vous voulez, on parle quand vous voulez de Pierre Bourdieu.

**M. Bergé :** Vu les orientations politiques de Pierre Bourdieu, on ne peut pas dire que ce sont exactement les mêmes.

**M. le Maire :** Dans ma bibliothèque, il y a quasiment tous les livres de Pierre Bourdieu. Jean-Claude Iriart, vous allez nous citer quel auteur ?

**M. Iriart :** Je vais finir par une citation aussi, puisque vous m'y invitez. Je vous fais grâce de la lecture des deux pages que j'avais préparées parce que nos arguments sont connus. Lors d'une lecture récente d'une revue syndicale de la CFDT, si je ne me trompe pas, un des responsables s'exprimait. Je ne le cite pas au détail près, mais il disait que si nous vivons sous le régime d'une économie de marché, nous n'étions pas pour autant condamnés à évoluer vers une société de marché et que toute société méritait un jour de repos commun. J'ai trouvé que sa façon de résumer la situation, résumait globalement notre positionnement sur cette question. On votera contre cette décision.

**M. le Maire :** C'est entendu. Vous avez dit contre, sauf Madame. Très bien. La majorité vote pour. Ce n'est pas si simple chez nous non plus. Ce sont les mêmes positions que l'année dernière. Abstention de Jérôme. Il est parti. Quelqu'un vote pour lui, donc c'est une abstention pour Jérôme Aguerre. Il faut le noter comme tel. Madame Bisauta veut commenter son vote contre, mais elle est constante.

**Mme Bisauta :** J'ai une citation, mais c'est Coluche. Son père travaillait à mi-temps 12 heures par jour. Cela va un peu dans le sens. Là, c'est réparti sur la semaine.

**M. le Maire :** La délibération est néanmoins adoptée. Les services ont bien noté tout ça.

#### **ADOPTION, A LA MAJORITE**

Mme BISAUTA vote contre  
M. AGUERRE (représenté) s'abstient  
MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA votent contre  
Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE votent contre  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER votent contre

#### **64. Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque – Portages fonciers « Centre-ville – locaux commerciaux ».**

**M. le Maire :** Madame Durruty, vous avez encore un rapport, le rapport 64.

**Madame Durruty :** Evolution des relations conventionnelles avec l'EPFL Pays Basque, portages fonciers « Centre-ville et locaux commerciaux ». Notre Conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises pour autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portage relatives aux acquisitions réalisées par l'EPFL Pays Basque de locaux commerciaux sur les axes rue Maubec, place de la République, rue Sainte-Catherine, ainsi que la rue Bourgneuf. Le règlement d'intervention de l'EPFL Pays Basque ayant évolué au cours de l'année 2019 et à l'appui des informations développées dans la note explicative de synthèse, il nous est proposé de valider le remplacement des conventions de portage pour le 19 rue Bourgneuf, secteur Maubec Citadelle, 34 place de la République, secteur Maubec Citadelle, 5 rue Sainte-Catherine, par la convention thématique dénommée « Centre-ville - locaux commerciaux », et de valider les modalités de portage par annuités proposées par l'EPFL Pays Basque, d'approuver les termes de la nouvelle convention thématique centre-ville, locaux commerciaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à son application.

**M. le Maire :** Sur ce rapport 64, il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre. Il est donc adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **65. Taxe annuelle sur les friches commerciales.**

**M. le Maire :** Rapport 65, la taxe annuelle sur les friches commerciales.

**Mme Durruty :** Par délibération du 19 juillet 2017, notre Conseil municipal a approuvé l'institution de la taxe annuelle sur les friches commerciales sur le territoire communal. Dans une optique de sécurisation juridique, il apparaît nécessaire que le Conseil municipal confirme chaque année l'application de cette taxe, pour que les services fiscaux puissent procéder à son recouvrement, suivant la liste des adresses et des biens susceptibles d'être concernés par la taxe transmise par la Ville. Dans ces conditions et compte tenu des objectifs poursuivis, il est demandé au Conseil municipal de confirmer l'application de cette taxe pour l'année 2020 et de décider que les taux de droit visés s'appliqueront aux biens, dont la liste est communiquée aux services fiscaux en 2019.

**M. le Maire :** Pas d'abstention, ni de vote contre. C'est adopté.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE**

#### **66. Dispositif hivernal d'hébergement d'urgence 2019-2020 - Convention de partenariat entre l'association Atherbea, la Ville de Bayonne, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau.**

**M. le Maire :** Le rapport 66. Madame Lauqué, vous êtes sur le dispositif hivernal d'hébergement d'urgence.

**Mme Lauqué :** Pour l'année 2019 – 2020. Comme chaque année, une veille saisonnière est organisée du 1er novembre au 31 mars en direction des populations les plus fragiles, qui se traduisent par une montée en puissance du dispositif d'hébergement généraliste dédié à la mise à l'abri des publics vulnérables et s'organise autour de trois niveaux de vigilance météorologique : temps froid, grand froid et froid extrême. Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat conclu avec l'association Atherbea, le CCAS d'Anglet et le CCAS de Boucau, d'approuver la participation financière de la Ville de Bayonne qui en découle, à hauteur de 9 335 euros maximum, au bénéfice de l'association Atherbea, et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toute démarche devant concourir à la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif.

**M. le Maire :** Merci Madame Lauqué.

**Mme Herrera :** Juste une question. Est-ce que le montant a été modifié par rapport à l'année dernière ? Je crois qu'à l'euro près, c'est la même chose, donc cela ne tient pas compte de l'évolution du coût de la vie. Et pourquoi 9 300 ?

**M. le Maire :** C'est un plafond. Même un plafond, on peut le faire évoluer, vous avez raison.

**Mme Herrera** : C'est un marronnier. C'est exactement rédigé comme l'année dernière.

**M. le Maire** : Il n'y a pas d'abstention, ni de vote contre. J'avais bien compris. Délibération adoptée.

## ADOPTION, A L'UNANIMITE

### 67. Objets trouvés – Convention avec l'association « Pour la vie » - Recyclage d'appareils électroniques.

**M. le Maire** : Madame Bisauta, vous avez un rapport 67.

**Mme Bisauta** : Objets trouvés, convention avec l'association « Pour la vie » et recyclage d'appareils électroniques. Depuis 1997, le service de police municipale assure la gestion des objets trouvés sur le territoire de la commune. Le développement des nouvelles technologies conduit les usagers à utiliser de nombreux appareils électroniques et des portables au quotidien. De facto, nombre de ces outils sont égarés et ramenés au service de gestion des objets trouvés. A l'issue du délai de garde légal qui est de 12 mois, ces objets sont proposés à la Direction nationale des interventions domaniales en vue de leur vente au profit de l'Etat. Lorsque les objets sont refusés par cette administration, il appartient à la collectivité de procéder à leur destruction, conformément aux règles environnementales. Au lieu de procéder à cette destruction pure et simple d'une centaine d'objets chaque année et en l'absence de débouchés connus à l'échelle locale, il est envisagé de remettre ces appareils électroniques à l'association Pour la vie, reconnue d'intérêt général dont le siège social est à Lunel dans l'Hérault, pour qu'elle assure le recyclage. Les fonds dégagés par la vente des matières premières permettent de financer et de réaliser des rêves d'enfant atteint d'une maladie génétique actuellement incurable, la myopathie de Duchenne. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'Association Pour la vie et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**M. le Maire** : Très bien. Pas d'abstention. Madame Capdevielle.

**Mme Capdevielle** : C'est une très bonne décision, excellente décision même. Je suppose que vous avez dû voir s'il y avait des associations plus proches. Je suppose qu'il n'y en a pas puisque Lunel, cela fait quand même un trajet. Il faut les envoyer. Je ne sais pas comment ça se passe. Ce que je voulais simplement dire, c'est qu'il faut réfléchir à tout autre matériel. C'est terrible, ce qui se jette aujourd'hui, les ordinateurs, tout le matériel de bureau, tout ce qui est obsolète. Il faut vraiment y réfléchir. Beaucoup d'associations récupèrent ce matériel, voire le retraiter pour l'envoyer dans des pays qui en ont besoin. C'est vrai qu'aujourd'hui, il faut vraiment réfléchir ainsi. Pendant des années, on ne s'est absolument pas rendu compte des forêts de matériel, que ce soit du matériel scolaire, du matériel informatique ou de matériel de bureau, vraiment gaspillées. C'est un véritable gaspillage. Tout ce qui peut aller dans le sens de la recyclerie est vraiment bien. Si en plus, cela permet de financer une association, c'est doublement gagnant.

**M. le Maire** : On est d'accord. Madame Bisauta, encore un mot et on vote.

**Mme Bisauta** : Je vais quand même répondre. Si on envoie dans l'Hérault, c'est parce que nous n'avons pas de solution de proximité. Les téléphones portables, c'est un truc de précision. Il y a déjà du recyclage, voire du réemploi de matériel informatique localement. Nous y sommes très attentifs. Ce n'est pas d'aujourd'hui, Madame Capdevielle, qu'on a un souci sur l'ensemble de ce que sont le réemploi et le recyclage. Ensuite, on en a à peu près

une centaine par an. C'est un voyage. C'est une fois. De toute façon, l'association ne peut pas les recevoir. Cela n'aurait pas de sens. C'est une fois par an que ce transport se fait. Ici, c'est en train d'évoluer. Sur le matériel informatique, ça arrive. On y est très attentif, plus favorable au réemploi qu'au recyclage. D'ailleurs, plutôt que d'acheter le dernier iPhone, il y a des remises sur le marché de matériels informatiques et de portables intéressantes. Tout le monde peut s'y intéresser.

**M. le Maire :** Très bien. Il n'y a pas d'absence, ni de vote contre, on a bien compris. Merci.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

### **COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES**

#### **68. Révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage – Avis de la commune.**

**M. le Maire :** Christian Millet-Barbet, un rapport sur lequel nous n'avons à émettre qu'un avis parce qu'on est sur la compétence Agglomération. C'est le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

**M. Millet-Barbet :** Mes chers collègues, un nouveau projet de schéma départemental portant sur la période 2020 – 2026 a été élaboré conjointement par les services de l'Etat et ceux du Département. Suite à l'avis favorable rendu le 2 octobre dernier par la Commission consultative des gens du voyage, l'avis de la Ville de Bayonne est aujourd'hui sollicité parallèlement à sa présentation aux différents EPCI concernés. A l'appui des éléments indiqués dans la note explicative de synthèse, la Ville ne peut qu'approuver les actions préconisées de nature à résoudre des difficultés estivales devenues trop fréquentes. Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020 - 2026 des Pyrénées-Atlantiques.

**M. le Maire :** Sur ce rapport, on émet un avis. C'est quand même un vote. Pas d'abstention, ni de vote contre, donc avis positif.

#### **ADOPTION, A L'UNANIMITE**

#### **69. SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry-Pays Basque – Rapport pour l'exercice 2018 des représentants de la Ville au conseil d'administration.**

**M. le Maire :** Rapport 69. Est-ce que vous nous autorisez à considérer que vous avez lu ce rapport ? Tout du moins la délibération qui vous parle de ce rapport et que vous acceptiez de l'approuver. Vous ne prenez pas part au vote. Vous ne prenez pas part au vote et vous non plus, non-participation au vote des trois groupes.

#### **ADOPTION, A LA MAJORITE**

Mme DURRUTY et M. NEYS (représenté) ne prennent pas part au vote en leur qualité de conseillers intéressés

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

**70. SO.CO.MIX – Rapport pour l'exercice 2018 du représentant de la Ville au conseil d'administration.**

**M. le Maire :** Le rapport 70, c'est le rapport SO.CO.MIX. Là aussi, il faut voter. Vous ne participez pas au vote. Monsieur non plus. Monsieur Mathieu Bergé ne participe pas au vote.

**ADOPTION, A LA MAJORITE**

M. NEYS (représenté) ne prend pas part au vote en sa qualité de conseiller intéressé  
Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA  
ne prennent pas part au vote  
Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote  
M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent

**71. SACICAP Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2018 du représentant de la Ville.**

**M. le Maire :** Le rapport pour l'activité pour l'année 2018 de la SACICAP. Ce n'est pas soumis à vote. On n'en a même pas besoin, mais vous en avez pris connaissance, vous me le confirmez.

**DONT ACTE**

**72. Société locale d'épargne Pays Basque - Rapport pour l'exercice 2018-2019.**

**M. le Maire :** Le rapport 72, il n'y a pas de vote non plus. C'est la Société locale d'épargne du Pays Basque.

**DONT ACTE**

**M. le Maire :** On a terminé la séance du Conseil municipal. La prochaine séance aura lieu le 13 février, ce sera la dernière, et la Commission générale, le 4 février, aux heures habituelles. Je répète 13 février, 17 heures 30, 4 février, 18 heures. Je vous remercie et on se retrouve autour d'un verre.

*La séance est levée.*